

Aujourd'hui généralement rougoux avec averses intermittentes. Vents légers sans occasionnellement de 15 miles. Minimum et maximum aujourd'hui 46 et 50. A prévu pour jeudi: Averses, doux.

La meilleure hôte - 374-6221 - Le meilleur service



Franc... Parler

- VICTORIANVILLE (R.L.) — Des élections ont eu lieu au conseil médical de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et c'est ainsi que le docteur Jean-Marie Bolduc, pédiatre, a été élu à la présidence. Les autres membres du bureau médical administratif sont les docteurs Jean-Marie Rousseau, Germain Chagnon, Pierre Dugal et Raymond Thibodeau.
- L'Assemblée spéciale de l'exécutif de la Chambre de Commerce de Victoriaville qui devait avoir lieu hier soir a été reportée à ce soir à 18 heures, toujours au restaurant Wong-Lew.
- C'est le couple Lionel Fortier qui a remporté les honneurs du rallye de graduation du club auto sport Cobra de Victoriaville. L'équipe Gilles Boisvert a pris la deuxième place et le duo Richard et Réal Béliveau la troisième place. Le rallye était d'une distance d'environ 95 milles et a permis aux onze équipes participantes de visiter la région de Nicolet.
- M. Jean-Marie Champagne nous a fait part qu'il avait démissionné de son poste au sein du sous-comité des loisirs de St-Valère pour des raisons personnelles.
- Un déjeuner causerie mixte de l'APCV (section Victoriaville) est prévu pour dimanche prochain le 16 novembre à 9h.30 au motel Colibri. Le président Eddy Charles a précisé que l'on aurait de bonnes nouvelles à faire part concernant le projet de loi visant à créer la corporation des représentants de commerce agréés inc. Les membres sociaux sont particulièrement invités à prendre part à ce déjeuner. M. Marcel Rheault expliquera le circuit Québec-St-Croix à la fin de l'assemblée.
- M. J. Roland Boucher passera sûrement des heures difficiles dans les prochains jours. En effet, M. Boucher du 24 avenue des Bouleaux à Victoriaville a une chance pour les \$100,000 du maire Jean Drapeau, dans le tirage de ce mois.
- Les autorités municipales de Victoriaville ont adopté une résolution, à la réunion de lundi, afin d'entreprendre des procédures légales contre chacun des contribuables qui n'ont pas encore réglé un compte d'asphalte contesté. Au total, 72 contribuables recevant des procédures pour un montant global de \$7,541.50.
- Le nouveau conseil de la municipalité de Ste-Victoire, dont le maire est M. J. Arsène Tourigny, a fait parvenir une résolution de ses membres à la ville de Victoriaville se disant d'accord pour que la ville continue ses pressions pour que la Grande Ligne soit continuée en droite ligne à partir de la croix jusqu'aux limites de Victoriaville.
- C'est M. Gilles Desrosiers, directeur des services aux étudiants de la commission scolaire régionale des Bois-Francis, qui était le dernier conférencier du club Richelieu de Victoriaville. M. Desrosiers qui a traité de la chose scolaire, a parlé des émissions radiophoniques qui sont entendues tous les jours à CFDA et qui parlent d'information scolaire. Ces émissions peuvent être captées le matin à 8h.51, le midi à 13h.33 et le soir à 20h.40.
- Les Foyers Notre-Dame assisteront à un panel sur le thème "La famille", mardi le 18 novembre à 20 heures, au sous-sol de l'église St-Gabriel Lalemant. Les membres de ce panel seront Soeur Thérèse Bellemare et l'abbé Emilien Lavoie de Nicolet, tous deux responsables de la pastorale d'ensemble pour le diocèse de Nicolet. Ils entretiendront l'auditoire à partir du sondage sur la famille, qui a été réalisé l'an dernier dans le diocèse.
- L'assemblée annuelle de la Société canadienne de la Croix-Rouge, section Victoriaville aura lieu le lundi 17 novembre à la salle des Chevaliers de Colomb, 20 St-Augustin, à 20 heures. Cette assemblée sera importante puisqu'elle concerne les activités de la Croix-Rouge pour 1970 et principalement la campagne financière et la collecte de sang prévue pour février.
- Le président du CDR, M. Gustave Steenland, et le directeur général, M. Jean-Gilles Massé, ont participé à une rencontre des CER avec le ministre Jean Marchand et des sous-ministres du ministère de l'Expansion économique régionale à Ottawa. Cette rencontre avait pour but de faire connaître l'orientation et la politique du ministère en matière de développement et d'autre part informer l'équipe du ministère sur les conseils.
- Par contre M. Jean-Gilles Massé a participé à une rencontre des permanents des conseils économiques régionaux à Lévis. M. Arthur Tremblay, directeur général de l'OPDQ, s'est entretenu avec eux des relations futures possibles entre les conseils et les ministères.
- La direction des Tigres de Victoriaville tient une importante réunion ce soir. Il paraît que c'est formidable de voir l'esprit d'équipe qui règne dans la chambre des joueurs de Victoriaville. Il y aurait encore deux ou trois récalcitrants de l'opération sourire mais il semble que ceux-ci succomberont sous peu à la bonne humeur.
- Le défenseur et capitaine des Tigres de Victoriaville, Clément Boudreau, est un fervent de la vitesse et adore les automobiles.
- Ceux qui désireraient des billets pour le tirage de la télévision couleurs qui sera attribuée le 23 novembre prochain au centre sportif Jean-Béliveau, lors d'une partie des Olympiques et des Eperviers de Soré, peuvent contacter un des directeurs de l'équipe Junior "B" de Victoriaville.
- Le jeune cerbere Denis Provencher, des Olympiques, pratique toujours avec les Eperviers de Soré de la Junior "A" du Québec. Il est possible que les négociations entre la direction des Olympiques et des Eperviers débouchent à du concret aujourd'hui même.

Le député déclare qu'il votera pour le projet de loi

Je veux que la langue française regagne le terrain perdu dans le Québec — Gardner

par Marcel AUBRY



(Photo Lero)

VICTORIANVILLE — "J'ai voté en première et en deuxième lecture pour le projet de loi numéro 63 et je voterai encore pour en troisième lecture, parce que je crois que la langue française est en perte de vitesse actuellement dans la province de Québec et je veux qu'elle regagne le terrain perdu". C'est ce qu'a déclaré, dimanche, au centre civique de Victoriaville, le député du comté d'Arthabaska à l'Assemblée nationale, M. Roch Gardner, alors qu'il participait à une séance d'information sur le projet de loi tant contesté concernant la primauté de la langue française au Québec.

Reprenant les notes explicatives du bill 63, M. Gardner a réaffirmé que ce projet de loi avait pour but d'assurer que les enfants de langue anglaise du Québec acquièrent une connaissance d'usage de la langue française et que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent des leur arrivée, la connaissance de la langue française. Le projet confirme en outre, a-t-il rappelé, la possibilité pour les parents de choisir, entre le français et l'anglais, la langue dans laquelle les cours seront donnés à leurs enfants.

Plus de 400 personnes ont assisté à cette séance d'information, en partie des étudiants, et les déclarations du député Gardner ont provoqué assez souvent des toiles de protestation de la part des participants. Il a également recueilli des applaudissements de la part de ceux qui approuvent sa prise de position. Même s'il a eu recours parfois à des paroles assez violentes, aucun incident n'est venu nuire à cette assemblée.

A ces fins, l'article prévoit: "Que le ministre de l'Éducation doit prendre les dispositions nécessaires pour que les programmes d'études et les examens qui les sanctionnent assurent, tant au niveau élémentaire et secondaire qu'au niveau collégial, une connaissance d'usage de la langue française aux enfants à qui l'enseignement est donné en langue anglaise. Précisant sa pensée sur le terme: "Connaissance d'usage du français", le député Gardner a clairement indiqué que cette expression signifiait "être capable de passer tous ses examens en français et non pas passer un examen de français". Il a aussi précisé que l'élève devrait être capable de l'écrire et de le parler convenablement.

M. Gardner a finalement expliqué que l'article 3 du projet de loi prévoit au même titre, que le ministre de l'Immigration doit, de concert avec le ministre de l'Éducation, prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent dès leur arrivée la connaissance de la langue française.

Assemblée des éleveurs Holstein de la région

Le troupeau de M. Adrien Marcoux est celui qui a obtenu la meilleure augmentation

VICTORIANVILLE (R.L.) — C'est un éleveur de Victoriaville, M. Adrien Marcoux, qui a mérité le trophée décerné à celui dont le troupeau a connu la meilleure augmentation de b.c.a. durant l'année, pour les éleveurs du club Holstein des Bois-Francis. M. Marcoux a vu chez son troupeau une augmentation de 25 pour cent de b.c.a. pour la dernière année et s'est vu honorer, hier midi, lors de l'assemblée générale annuelle du club des éleveurs d'Holstein de la région des Bois-Francis, qui se déroulait à la Salle Victoria de la plage Hamel. Une centaine de membres assistaient à

cette assemblée de même qu'une douzaine d'invités spéciaux, dont le propagandiste Holstein du Québec, M. Raymond Coriveau.

Lors de cette rencontre générale annuelle, les membres du club des éleveurs d'Holstein de la région des Bois-Francis se sont donné un nouveau bureau de direction. M. Pierre Gignac, agronome, qui se déroulait à la Salle Victoria de la plage Hamel. Une centaine de membres assistaient à

M. Antonio Tourigny a été nommé vice-président, M. Hector Béliveau, agronome, a été reporté au poste de conseiller technique et M. Claude Pépin a été réélu comme secrétaire. Les directeurs pour la prochaine année sont: Eddy Bourque, René Cantin, Florian Lafontaine, Bertrand Boisclair, Paul-Arthur Baillargeon, Albert Pépin et Fernand Fréchette. On a aussi procédé à la nomination du juge Holstein pour l'exposition régionale de Victoriaville de 1970. Il s'agit de M. Dave Houck, de la ferme Raymondale de Union Ville, Ontario.



(Photo Lero)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA Croix-Rouge (section Arthabaska) tenait cette semaine son assemblée générale annuelle et à cette occasion, on a procédé à la nomination d'un nouvel exécutif. Sur la photo, dans l'ordre habituel, M. Marcel

Croteau, nommé secrétaire-trésorier, M. J.-E. Leprohon, directeur régional de la Croix-Rouge, M. Constant Roy, élu président et Mme Romeo Beauchesne vice-présidente.

M. Leprohon à l'assemblée générale

Une section exemplaire pour la Société de la Croix-Rouge: celle d'Arthabaska

ARTHABASKA (R.L.) — La section d'Arthabaska de la Société canadienne de la Croix-Rouge est une section exemplaire, a déclaré M. J.-E. Leprohon, directeur régional de cette société, qui rencontrait les membres lors de l'assemblée annuelle de la section d'Arthabaska.

d'Arthabaska a recueilli lors de sa dernière campagne un montant de \$900.33 alors que son objectif était de \$500. La prochaine campagne aura lieu en mars prochain.

M. Leprohon a expliqué que la section d'Arthabaska s'était classée au troisième rang pour la campagne de souscription per capita, de toutes les sections du secteur est. De fait la section

M. Marcel Croteau succède à Mme Henri Fournier au poste de secrétaire-trésorier. Les présidents des comités suivants sont, pour la campagne financière, M. Alcide Fleury, pour le secours aux sinistrés et la publicité, M. Fleury également, prêt d'accessoirs pour chambres de malade, Mme Maurice Bergeron, travail féminin, Mlle Mariette Beauchesne et cours de soins à domicile, Mme Romeo Beauchesne.

Les classes spéciales et le dépistage sont les sujets à l'émission radiophonique

VICTORIANVILLE (R.L.) — L'émission radiophonique de la commission scolaire régionale des Bois-Francis hier mardi le 11 novembre, on parlait des troubles de caractère.

Le dépistage

On mentionnait ainsi que la création des classes spéciales se voit une réponse adaptée au développement de l'enfant sur tous les plans, spécialement sur le plan intellectuel et affectif.

Ces examens permettront d'analyser les diverses dimensions des problèmes d'inadaptation afin de classer les élèves dans des groupes favorisant leur intégration scolaire et sociale.

Ainsi un enseignement individualisé et concret, qui s'ajuste au rythme d'apprentissage de l'élève, permet non seulement une meilleure connaissance des capacités de l'élève, mais favorise la communication sous toutes ses formes.

Une relation très étroite continuera d'exister entre l'école, les parents et les spécialistes en vue d'améliorer les méthodes de rééducation physique, psychologique et scolaire de façon à traiter l'enfant.

D'autre part, le groupe limité

Le dépistage

Gravelage de rues à Arthabaska

ARTHABASKA (R.L.) — Au conseil de ville d'Arthabaska, lors de la dernière réunion hebdomadaire, on a entre autres connu le prix de l'estimation faite pour le gravelage de certaines rues de la ville. Le montant a été évalué pour les rues Gagnon et Bellevue au coût de \$1,413.78, et la rue Beaudet à \$796.10.

Position du PQ-Arthabaska

La langue française sera la seule officielle

Par ailleurs, les mutations du mois de septembre, données par le bureau d'enregistrement, ont été acceptées par le conseil municipal. De plus, une demande fut faite pour l'éclairage de la rue des Chalets et de la route 34. Rien n'a cependant transpiré des chances d'acceptation de ce projet.

VICTORIANVILLE (R.L.) — Au milieu de la crise qui agite présentement le Québec, le parti Québécois Arthabaska reconnaît la nécessité de faire connaître à la population du comté sa position en matière linguistique.

Enfin, un don en argent de \$25 était remis à la Fédération des œuvres tandis qu'un autre de \$20 était donné afin d'aider au financement de la journée du Souvenir.

Dans un Québec indépendant, la langue française sera la seule langue officielle. La langue française sera celle de l'état, des municipalités, des conseils scolaires et de l'ensemble des institutions de caractère public.

L'état légifèrera pour que le français devienne effectivement

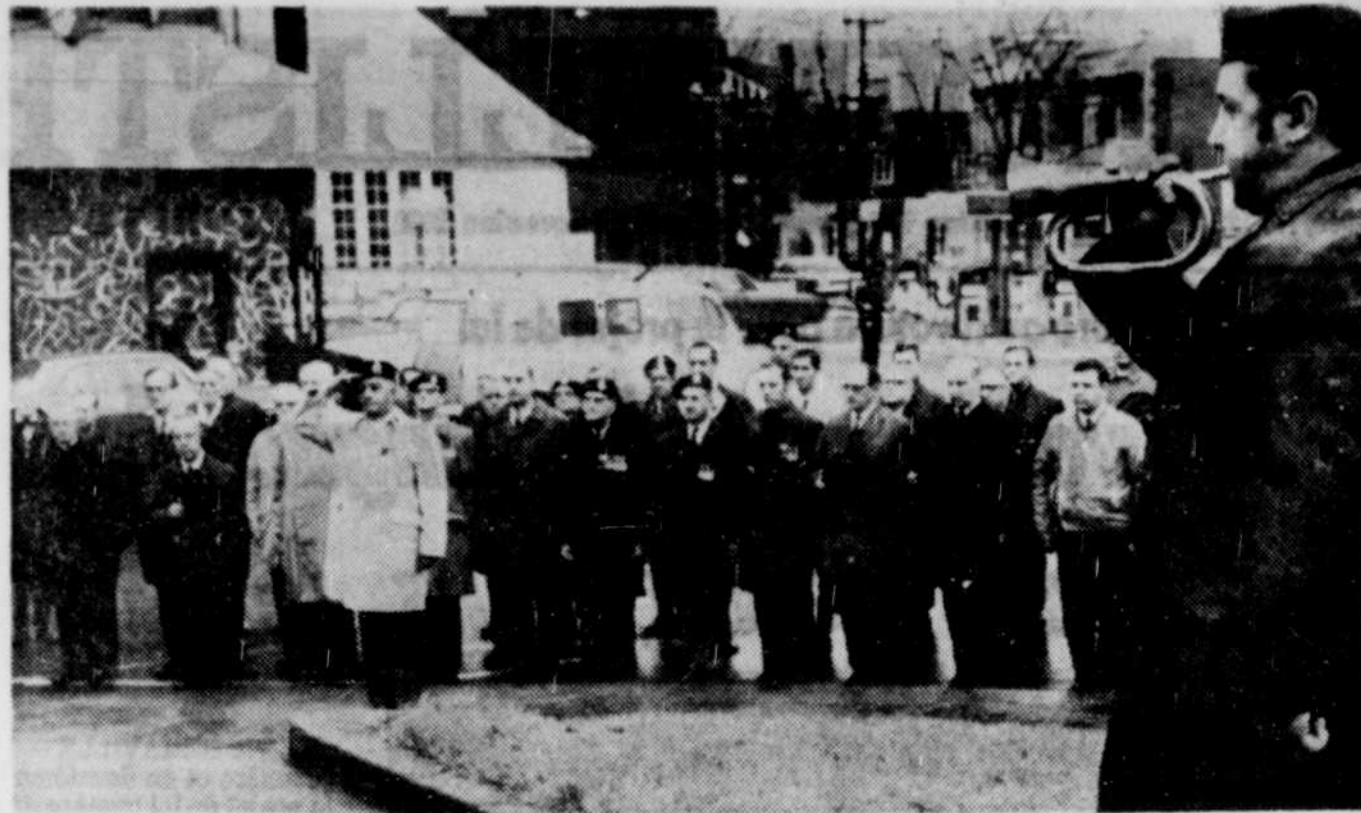
Demain

Visite de Pierre Bourgault

TROIS-RIVIERES — M. Pierre Bourgault, membre du Parti Québécois, sera à Trois-Rivières, jeudi le 13 novembre. Il doit rencontrer les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières de même ceux du CEGEP dans l'après-midi.

Sa visite s'inscrit dans le cadre de la campagne du Parti Québécois entreprise en vue de mieux se faire connaître dans les diverses régions du Québec.

M. Bourgault en profitera également pour rencontrer des militants du Parti Québécois dans la région.



(Photo Roland Lemire)

Trois-Rivières se souvient de ses fils tombés au champ d'honneur

UNE BREVE CEREMONIE a eu lieu au cénotaphe, hier après-midi, afin de rendre hommage aux Trifluviens tombés au champ d'honneur durant la guerre 1914-18

et commémorer la signature de l'armistice. Ci-dessus, les Vétérans alignés à l'attention, tandis qu'un clairon, dans un silence impressionnant, fait un dernier appel.

Dans le comté de Trois-Rivières

Le choix des délégués libéraux est influencé par la lutte à la direction qui oppose MM. Laporte, Bourassa et Wagner

TROIS-RIVIERES (CH) — Les libéraux provinciaux du comté de Trois-Rivières ont choisi leurs délégués à l'occasion du congrès à la chefferie du congrès libéral qui se tiendra à Québec en janvier prochain.

Le choix s'est fait à la suite d'élections très contestées où les clans Laporte, Bourassa et Wagner cherchaient à faire élire un des leurs.

Les délégués d'office sont MM. Gaston Bellefleur, président de l'Association libérale du comté de Trois-Rivières, Maurice-D. Ouellet, secrétaire de la

même association, Mme Rose Simard, présidente de l'Association Féminine, Mme Thérèse Caron, secrétaire, M. Roger Sicard chez les moins de 31 ans et Mlle Lise Bacon, secrétaire de la Fédération Libérale du Québec.

Le choix des autres délégués ne s'est pas fait sans douleur, mais toujours dans la plus franche camaraderie même s'il y avait plusieurs clans enthousiastes dont l'un dirigé par un notaire du comté de Champlain. Les différents tours de scrutin ont vu triompher Me Yvan Gouin, Me Jacques Lacoursière, M. Marcel Braun, M. Lucien Chevrete, Mme Paul-Emile St-Onge, et M. Jean-St-Pierre.

Plusieurs autres comités du

Faits et méfaits

Enfant renversé par une automobile

Un enfant a été blessé lorsqu'il a été frappé par une voiture, vers 11h. 15, hier, à l'intersection des rues Bonaventure et St-Denis. Pierre Leroux, 5 ans, fils de M. François Leroux, 733 rue Radisson, a été transporté à l'hôpital St-Joseph souffrant de contusions. L'automobile qui a frappé le garçonnet était conduite par Mlle Lise Gélinas, 455, rue Lavolette. Les policiers Normand Bellemare et Isaac Chevarie ont fait les constatations.

Collision de deux voitures européennes

Un automobiliste a été blessé lorsque deux voitures européennes sont entrées en collision vers 4 heures et 5, hier, au lac Doucet, à St-Louis-de-France. M. Maurice Dubois, 130 rue Hébert, Cap-de-la-Madeleine, a été transporté à l'hôpital St-Joseph par les ambulanciers de la maison J. D. Garneau. Il n'aurait pas été blessé gravement. M. Dubois était au volant d'une Fiat décapotable modèle 1969. Sa voiture est entrée en collision avec une Renault 1970 conduite par M. Jacques Raymond, 3235 Provencher, Trois-Rivières. Les véhicules ont subi des avaries estimées à \$300 et \$400. Les constatations ont été faites par le policier Roland Beaulieu, de la Sûreté du Québec.

MERCI

à toute la population, à tous nos organisateurs, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre élection.

Soyez assurés de notre entier et sincère dévouement.



ROGER GUILBEAULT
MAIRE

MAURICE TOUPIN
CONSEILLER

NARCISSE HINSE
CONSEILLER

JULES LANDRY
CONSEILLER

Cours de Psychologie appliquée (Personnalité)

MERCREDI SOIR
19 NOVEMBRE
8 HEURES

SALLE NOTRE-DAME
rue Ste-Julie
Trois-Rivières

— Aucun contrat
— Aucun solliciteur
— \$54.00 comptant ou
10 leçons à \$6.00
chacune.

Prix spécial pour
couples mariés

INSTITUT DES
LOISIRS CULTURELS Enr.
Yvan Bergeron,
directeur-adjoint.

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Lavolette T.-R.

En cas de RHUMES et de GRIPPE...

1. Gardez le lit.
2. Buvez beaucoup de liquides.
3. Prenez de l'Aspirin pour faire baisser la fièvre et soulager la douleur.



GRÂCE À ASPIRIN, VOUS VOUS SENTIREZ VITE MIEUX

Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario

AAA Cours de conduite
du Club Automobile Québec
Débutant le 17 novembre à l'école des Métiers
464, St-François-Xavier

LE COURS COMPREND LA THÉORIE ET LA PRATIQUE SUR LA CONDUITE DES VOITURES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET RÉGULIÈRE

Inscrivez-vous dès maintenant
Pour renseignement: M. ARMAND GILBERT
Tél.: 378-8362

BIEN APPRENDRE POUR BIEN CONDUIRE
LES VOITURES SONT GRACIEUSEMENT FOURNIES PAR
Trois Rivières CHEVROLET

Remédiez aux 3 principaux inconvénients et problèmes D'UN DENTIER

Un peu de FASTEETH, suspendu sur votre dentier, vous permettra à la fois: (1) de maintenir les prothèses supérieures et inférieures mieux et plus longtemps (2) de les maintenir plus confortablement (3) de mordre plus fermement, et de manger plus vite. Alcalin — et donc non acide — la fameuse poudre FASTEETH ne rancit pas. Nul effet gonfleur, poisseux ou pâteux. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre FASTEETH à tout rayon de produits pharmaceutiques.

Dans les secteurs Beaudry, Séminaire et Lambert

Le règlement de zonage sera amendé

par Fernand GAGNON
TROIS-RIVIERES — Les prescriptions de l'article 380, comme dans la zone RC-15-2 du règlement de zonage No 191-30 qui détermine les normes de la construction dans les secteurs

Lambert, Séminaire et Beaudry, s'appliqueront aussi dans le cas des lots qui restent encore à construire, dans cette partie du territoire trifluvien longeant la rue Louis-Pinard et s'étendant jusqu'à la rue de Châteaufort, à la suite de l'amendement que le conseil municipal a "voulu" adopter sur proposition du conseiller Gaston Vallières, avec l'appui de son collègue M. Fernand Colbert.

Notons que c'est à la suggestion du conseiller Antoine Gauthier que l'amendement soumis au conseil fut ainsi corrigé, suggestion que M. Vallières s'est d'ailleurs empressé d'accepter. La première rédaction du projet d'amendement n'était pas à la satisfaction de M. Vallières et il cherchait honnêtement une solution quand son collègue M. Gauthier vint à son secours.

Le cas avait été soulevé par la demande et l'octroi d'un permis de construction à M. Gérard Lacombe, ce qui avait soulevé de nombreuses et énergiques protestations des résidents du secteur Lambert, surtout les propriétaires de maisons unifamiliales. C'est M. Lionel Julien qui s'était fait à plusieurs reprises le porte-parole éloquent des protestataires.

Toutefois, avant que le règlement de zonage ne soit amendé, le conseiller juridique adjoint de la ville Me Lucien Comeau c.r., avait émis l'opinion que la ville ne pouvait s'opposer à la demande d'un permis de construire formulée par M. Lacombe.

Le conseiller Gaston Vallières, nous a confirmé, que ce qu'il voulait imposer comme normes de construction dans cette partie du secteur, c'est bien ce que prescrit le règlement de zonage 191-30 au sujet de la zone R-C-15-2.

Cela se lit comme suit:
A- Densité résidentielle nette: 16 familles à l'acre
B- Usages, constructions et occupations permis:
a) maisons d'habitation bifamiliales jumelées (4 logements)
b) garage ou abris d'auto particuliers
c) bureau ou étude dans le domicile et pour l'usage d'une personne de profession ou d'un agent d'affaires, employant au maximum 2 personnes.

Un peu, beaucoup de confusion!
Toutesfois, en prenant connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de lundi, le 3 novembre, la lecture du texte de la résolution, adoptant le nouveau règlement 190-30, nous incite à croire que s'il exprime

Soumis à l'approbation des contribuables

Une autre motion des conseillers Vallières et Colbert que le conseil a adoptée, lors de la même séance publique, décriée que le nouveau règlement No 191-30 sera soumis à une assemblée publique des électeurs-propriétaires d'immeubles imposés visés par le "dit règlement" qui sera tenue à la salle publique de l'hôtel de ville, mercredi le 26 novembre 1969, à 7h.30 du soir. Si un nombre suffisant de contribuables, comme l'exige la charte municipale (ou la Loi des Cités et Villes), réclame la tenue d'un référendum, le conseil municipal devra y accéder, en fixer le jour et le quinquiesme et ordonner au greffier municipal de mettre en marche les procédures nécessaires habituelles.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS
STEAKS!
Dîner d'hommes d'affaires \$150
faices complet
SPECIAL DU JOUR
BOUILLI DE LEGUMES
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHERE DE DETENTE

le Centurion
Place
Hotel
de Ville

VOULEZ-VOUS PARLER
A-N-G-L-A-I-S
EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation
Postez ce coupon à
SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE
Le Nouvelliste, Département 324
C.P. 668, Trois-Rivières.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____

SIGNET DE CLAIRTONE/1231
MEUBLE: Style contemporain, fini noyer huilé, couvercle à ouverture centrale, réserve: 25 disques. Caractéristiques: meuble contemporain de belles proportions à base plane; les panneaux de devant sont en contre-plaqué de noyer assorti, posé à la main; dos fini d'une seule pièce; des roulettes rendent le déplacement facile. Dimensions: L. 60", H. 27", L. 18".

Clavier de 13 commutateurs: 5 boutons rotatifs; puissant circuit de réglage automatique de fréquence; commutateur pour assourdir le FM; écoute individuelle; Simultan.

Changeur: Garrard Synchro-Lab SL55. Haut-parleurs: 2 de 12", 4 de 3 1/2". Encastres: tout bois, complètement fermées.

MODÈLE MARQUIS 1024 par CLAIRTONE
Cabinet: modèle Provincial Français; fini rouge antique; couvercle ouverture centrale; contenance 25 disques. Dimensions: largeur 60", hauteur 30", profondeur 17". Construction: châssis Clairtone T 16 automatique AM/FM et stéréo FM. Caractéristiques: circuit entièrement transistorisé au silicium; réglage graduelle illuminée; sélecteur de programme rotatif; interrupteur automatique; audition sans bruit. Anseuse amovible AM/FM. Récepteur pour enregistrement et reprise du jeu. Système à enregistrement; lumière indicatrice de stéréo. Table tournante: Garrard 3000. Carouche sonotone S4 T T 80, unités de haut-parleurs 2 de 10" et 4 de 3 1/2". Encastres: abaissements à joints perdus.

Rég.: \$599.00
SPECIAL
549.00

LES MEILLEURS PRIX SONT À QUELQUES MINUTES DU CENTRE VILLE

clairtone '70

OUVERT TOUS LES SOIRS jusqu'à 9h.30 p.m. Aucun comptant Paiement facile.

STÉRÉO CLAIRTONE MODÈLE 1970 Châssis entièrement transistorisé
GARANTIE DE 5 ANS

GARANTIE DE 3 ANS SUR LA LAMPE-ÉCRAN

Maurice Maréchal, prop.

Régent, meuble télé-couleur de Clairtone/4211

Style contemporain très sobre en noyer, satiné poli à la main.
Écran rectangulaire de 295 po. ca. Châssis Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini noyer satiné. Dimensions: L. 33 1/2", L. 19 1/2", H. 29".

Azur, meuble télé-couleur de Clairtone/4223
Beau meuble sur pieds de style méditerranéen. En bois d'arbre fruitier poli à la main.

Écran rectangulaire de 295 po. ca. Châssis Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini bois d'arbre fruitier. Dimensions: L. 40 1/2", L. 19 1/2", H. 29 1/2".

Centre Manufacturier de Meubles
7710, Ste-Marguerite Trois-Rivières-Ouest Tél.: 375-4715

CHARBONNERIE ST-LAURENT INC.

Généralment nuageux et quelques averses.
Peu de changement dans les températures. Vents légers. Minimum et maximum à Trois-Rivières.
40 et 52 à La Tuque, 36 et 45.
Bulletin plus complet en page 43.

La meilleure hôte - 374-6221 - Le meilleur service

LE NOUVELLISTE

50e année, No 12 Edition Shawigan—Grand'Mère, mercredi 12 novembre 1969 Dix cents

ROBES Vanité

113, DES FORGES TROIS RIVIÈRES 374-5914

Ecrasement d'un avion

Six hommes d'affaires perdent la vie

LABRADOR CITY, T.-N. (PC) — Six hommes d'affaires, y compris le président de la British Newfoundland Corp. Ltd., et deux membres d'équipage ont perdu la vie, hier soir, dans l'écrasement d'un bi-moteur réacté de Havilland 125, à six milles au nord-ouest de Labrador City.

Les victimes sont MM. :
— Donald J. McParland, président et principal directeur de la Brinco et président de la Churchill Falls (Labrador) Corp.
— Eric G. Lambert, vice-président des finances pour la Brinco et la Churchill Falls.
— John Lethbridge, exécutif adjoint de M. McParland.
— Fred E. Ressegieu, gérant général des Aeres Canadian Bechtel, de Churchill Falls et vice-président de la Canadian Bechtel Ltd.
— J. Herbert Jackson, gérant général adjoint de Aeres Canadian Bechtel et vice-président de Canadian Bechtel Ltd.
— Arthur J. Cantle, gérant général adjoint de la construction pour Aeres Canadian Bechtel, à Churchill Falls.



(Téléphoto PA) LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, M. Pierre Elliott Trudeau, a eu des entretiens au cours de la journée d'hier, avec le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, M. U Thant. Le principal

Le Conseil économique s'entourera de penseurs

page 3 T.-R.

Mongrain dénonce les agitateurs

page 3 T.-R.

La mission Apollo-12

page 7

Trois bombes explosent à New York

page 7

Les Ducs gagnent 10 à 6

page 24

Bertrand accepte sa démission en souriant

Jérôme Proulx quitte les rangs de l'UN

QUEBEC (PC) — Le député de l'Union nationale du comté de Saint-Jean, M. Jérôme Proulx, âgé de 39 ans, a remis sa démission, hier après-midi, au premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, à titre de membre de ce parti.

Dans une déclaration faite à l'Assemblée nationale, M. Proulx a précisé qu'il siègera désormais comme député indépendant en Chambre.

M. Bertrand, qui souriait pendant la lecture de la lettre de démission du député, a accepté le geste de M. Proulx.

Ce dernier, qui a été élu pour la première fois à l'Assemblée nationale aux élections générales de 1966, a expliqué que son opposition au bill 63 qu'il considère comme "contraire à l'intérêt de la collectivité québécoise" l'a obligé à se dissocier du parti ministériel.

M. Proulx, professeur à déclaré qu'il avait déjà demandé à deux reprises de quitter le parti en raison de son attitude hostile au projet de loi 63 que M. Bertrand a voulu une "politique gouvernementale".

"Je siégerai désormais comme député indépendant et je vous demande, M. le président, de me changer de siège", a dit M. Proulx.

M. Bertrand a dit avoir reçu la lettre de démission du député hier midi et l'avoir acceptée.

La position des partis à l'Assemblée nationale est maintenant répartie comme suit: Union nationale, 57, libéraux, 45, indépendants, 5 et un siège vacant.

Michaud

M. Proulx est le deuxième député, en moins de deux semaines, à se dissocier de son parti pour siéger comme indépendant en raison de la controverse suscitée autour du bill 63.

M. Yves Michaud, député de Gouin, avait posé un geste similaire le 28 octobre. Il avait annoncé, cependant qu'il entendait demeurer au sein du parti.

M. Michaud a remis sa démission du caucus des députés indépendants à M. Proulx et M. Michaud font

lettre de démission du député, a accepté le geste de M. Proulx.

Ce dernier, qui a été élu pour la première fois à l'Assemblée nationale aux élections générales de 1966, a expliqué que son opposition au bill 63 qu'il considère comme "contraire à l'intérêt de la collectivité québécoise" l'a obligé à se dissocier du parti ministériel.

Ces deux députés se sont abstenus de la Chambre au moment du vote en deuxième lecture du bill 63.

Les observateurs s'attendent que M. Michaud imite bientôt le geste de son collègue de Saint-Jean pour venir grossir les rangs des indépendants en Chambre.

Comme M. Proulx, le député de Rouyn a voté contre son parti et contre le bill 63 en deuxième lecture.

Quant aux deux autres députés ministériels opposés au projet de loi, MM. Denis Bousquet, de Saint-Hyacinthe, et Fernand Grenier, de Frontenac, rien n'indique pour le moment qu'ils aient l'intention de quitter à leur tour l'UN.



M. Jérôme Proulx

Le chef du PQ, René Lévesque, claque les portes de la Chambre

L'article 2 du bill 63 adopté dans un chahut indescriptible

Par ANDRÉ BELLEMARE

QUEBEC (PC) — L'enceinte de l'Assemblée nationale de Québec a été le théâtre d'un chahut indescriptible, hier soir, après l'adoption de l'article 2 du bill 63 portant sur le libre choix des parents de faire instruire leurs enfants dans la langue anglaise ou française.

Le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, a claqué les portes de la chambre en lançant au président du comité plé-

nière, M. Reynald Fréchette: "Ce n'est plus le bâillon mais vous êtes devenu l'exécuteur des hautes œuvres du gouvernement".

Pendant près de deux heures, le public dans les galeries a été témoin d'une véritable bataille rangée de procédures parlementaires menée principalement par MM. Lévesque et Yves Michaud, député libéral indépendant de Gouin dans le but de faire échouer à cet article du bill.

M. Michaud a vainement tenté d'introduire une motion de révocation après l'adoption de l'article du bill en vue de le faire disparaître du projet de loi.

Auparavant, le député de l'Union nationale de Rouyn, M. Antonio Flamand s'est vu refuser par le président, selon les règlements, le droit de soumettre une motion d'amendement de l'article stipulant que les futurs immigrants qui arriveront au Québec devront diriger leurs enfants vers les écoles françaises.

M. Flamand en a appelé de la décision du président mais ce dernier a signifié que sa décision était sans appel étant donné que la chambre était réunie en comité plénière.

En dernière instance, après l'adoption de l'article, le tandem Lévesque-Michaud propose une motion d'ajournement du débat que, selon M. Lévesque, le gouvernement, et principalement le ministère de l'Éduca-

La motion est adoptée sur division

La Chambre pourra siéger au moins dix heures par jour

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale a adopté sur division hier une motion du ministre de la Justice, M. Rémi Paul, stipulant que dorénavant, et ce jusqu'à la fin des travaux sessionnels, le 5 décembre, "la Chambre pourra siéger tous les matins ou tous les jours de onze heures du matin jusqu'à onze heures du soir, avec suspension pour le déjeuner et pour le dîner".

L'opposition dite "circonstancielle" formée de MM. Gaston Tremblay, député érudite, René Lévesque, chef du Parti québécois et Yves Michaud, libéral indépendant, s'est opposée à l'adoption de cette motion.

Pour un, M. Michaud a déclaré "qu'il est coutumier que, lorsque les sessions viennent à

rent copausement afin de l'empêcher de parler".

C'est après que le président du comité ont donné la parole au député libéral d'Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, de préférence à M. Michaud, qui s'était levé en même temps que son collègue, que M. Lévesque accusa le président "d'exécuter des hautes œuvres du gouvernement".

Après quelques minutes, le leader indépendantiste revient en chambre.

M. Paul a dit à l'intention de MM. Michaud et Lévesque, en se tournant du côté de la galerie réservée au public: "Je crois que nous ne donnons pas ce soir un spectacle ravissant pour le public réuni dans les galeries, spectacle doté par ces gens qui se proclament les apôtres de la démocratie qui ont si parlé pour la revalorisation de l'Assemblée nationale".

Il a épuisé leur droit de parole et nous allons passer

DERNIERE HEURE:

Le caucus de l'UN décidera du sort du député Flamand

Au moment d'aller sous presse, les députés de l'Union nationale étaient réunis en caucus afin de décider du sort de leur collègue Antonio Flamand de la circonscription de Rouyn-Noranda. Invoquant son droit à la dissidence, M. Flamand n'a pas encore pris de décision à savoir s'il quitterait les rangs du parti ou s'il continuerait à y militer, par suite de la tempête soulevée par le bill 63. On croit savoir que M. Flamand attend qu'il soit mis à la porte par les députés de l'Union nationale.

La nomination d'un directeur de police à Trois-Rivières

La Commission de police recevra les cinq candidats

TROIS-RIVIÈRES (J.P.A.) — C'est aujourd'hui que les cinq candidats au poste de directeur de police de Trois-Rivières, seront tour à tour reçus et questionnés par les membres de la Commission de police du Québec. Cette entrevue se déroulera au bureau de la Commission, situé sur le boulevard Laurier, dans la vieille capitale.

Les cinq finalistes à la suite d'une première sélection faite par un comité composé du maire Matteou, du chef du Con-

tion, n'est pas prêt à appliquer les dispositions prévues aux articles 1 et 2.

Alors que le chef du PQ poursuivait son argumentation en faveur de sa motion, le leader parlementaire du gouvernement et ministre de la Justice, M. Rémi Paul, parlementaire chevronné, a déjoué totalement la stratégie de M. Lévesque en disant que son parti acceptait la motion d'ajournement.

La Chambre s'est de nouveau réunie pour se transformer immédiatement après en comité plénière.

La motion du député de Laurier a été tuée dans l'œuf. C'est en vain que M. Lévesque a tenté de reprendre la parole après s'être rendu compte du "piège" dans lequel il venait de tomber.

Les députés de l'UN le huent pour ridicules. Ceci ressemble à une machination pour paralyser les activités de la majorité de cette Chambre.

Piqué au vif, M. Lévesque a bondi de son siège pour faire remarquer que "nous sommes quelques hommes qui nous servons de la procédure face à un gouvernement qui l'utilise, lui, pour vouloir accélérer l'adoption d'une loi injuste envers la population et incohérente".

Le député de Laurier, interrompu et injurié par les députés ministériels, a lancé en élevant fortement la voix "ne tripotez pas trop à la Duplessis. Les héritiers commencent de ressembler au père".

La séance tumultueuse reprit quelque peu son calme quand M. Lefebvre se leva pour parler sur l'article 3 du bill concernant les immigrants face au problème linguistique.

Trudeau et U Thant traitent de la pollution des eaux

Les entretiens Pékin-Canada sont sur le point d'aboutir

NATIONS UNIES (PC-AFP) — Le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, a déclaré, mardi, que les entretiens entre le Canada et la Chine communiste, qui se déroulent à Stockholm, sont à la veille, "l'espère", d'aboutir à quelque chose.

Dans les autres domaines, M. Trudeau a déclaré que le Canada est "extrêmement" préoccupé par la course aux armes nucléaires, et que le pays partage "l'optimisme modéré" de M. Thant quant à une fin prochaine de la guerre civile nigériane.

Le chef du Cabinet canadien a aussi souligné que l'entretien avec Thant avait porté, également, sur la situation au Moyen-Orient et sur le désarmement, mais il n'a pas donné plus de détail.

"Dernière chance"

M. Trudeau s'est félicité de l'ouverture prochaine des négociations américano-soviétiques sur les systèmes de défense stratégiques, estimant que ces entretiens offrent peut-être "la dernière chance" de freiner la course aux armements nucléaires.

Il a souligné aussi le désir du Canada de participer à une conférence sur la sécurité européenne, si une telle conférence était convoquée, et il a insisté sur le fait que le retrait envisagé de contingents canadiens de l'OTAN était dû à des considérations financières et non politiques. "Le Canada continue à être engagé en ce qui concerne l'Alliance atlantique et ne s'est nullement retranché dans une position de neutralité", a dit M. Trudeau.

Parmi les invités au déjeuner offert à M. Trudeau se trouvaient, notamment, M. Yvon Beaulieu, ambassadeur du Canada à l'ONU et M. George Ignatieff, ambassadeur chargé des questions de désarmement ainsi que M. Charles Yost, représentant permanent des Etats-Unis, Lord Caradon, représentant permanent de l'URSS et de hauts fonctionnaires du secrétariat.

M. Trudeau a déclaré que U

Le Canada s'abstient de voter

L'entrée de la Chine à l'ONU est une fois de plus refusée

Par STEPHEN SCOTT

NATIONS UNIES (PC) — Pour la 19e fois, l'Assemblée générale des Nations unies s'est prononcée hier, contre l'admission de la Chine populaire au sein de la communauté internationale.

L'Assemblée, qui groupe 126 pays, a, en effet, rejeté la résolution annuelle de l'Albanie et de 16 autres pays qui demandaient l'entrée immédiate de Pékin à l'ONU et l'exclusion simultanée de la délégation de Formose, qui siège pour la Chine.

Le vote a été le suivant: 48 pour, 56 contre et 21 abstentions, y compris le Canada.

L'an dernier, le vote avait donné un résultat de 44 pour, 58 contre et 23 abstentions.

L'Assemblée, par un vote de 71-48-4, avait indiqué qu'il s'agissait d'une question importante et que, par conséquent, une majorité des deux tiers était nécessaire pour l'approbation de la résolution.

Pour la première fois, ni le Canada ni l'Union soviétique n'ont participé au débat, même pas pour expliquer leur vote.

La raison du geste canadien est que le pays est actuellement en pleines négociations avec le régime de Pékin, à Stockholm. Il se prononcera certainement en faveur lorsqu'un accord aura été conclu. Depuis trois ans, le Canada s'abstient de voter sur cette question.

Le premier ministre Trudeau a déclaré, au cours d'une conférence de presse, à New York, qu'il espère que les entretiens sino-canadiens aboutiront bientôt à quelque chose.

Le silence de l'URSS, ainsi que celui de trois autres pays du bloc socialiste, la Biélorussie, l'Ukraine et la Tchécoslovaquie, par ailleurs, fait preuve "un nouveau refroidissement dans les relations sino-soviétiques".

Toutefois, même si la délégation de l'URSS n'a pas ouvert la bouche, elle a quand même voté en faveur de l'adhésion de Pékin.

L'Italie qui, tout comme le Ca-

SOMMAIRE

AUJOURD'HUI

Bandes illustrées	43
Bourses	20
Classées	40-41-42-43
Convocations	40
Mats croisés	43
Pages féminines	28-29-30
Radio-T.V. Cinéma	11-12
Sports	23-24-25-26

LE SOURIRE DU PETIT DÉJEUNER

Mon fils et sa femme sont tous deux étudiants, mais ils n'obtiennent pas les mêmes résultats. L'an dernier, c'est elle qui a eu les meilleures notes. Je m'en suis étonné. L'an prochain, ça changera, m'a dit mon fils. C'est elle qui fera la vaisselle!

CRÈMERIE DES TROIS-RIVIÈRES

100 - 374-0200 - 374-4471

La machine qui se fait par elle-même.

Un montant de \$3,000 autorisé par les commissaires

Le gymnase de l'école Eugène-Corbeil sera aménagé et ouvert à toute la population

LA TUQUE (M.A.) — Les commissaires de la CSHSM ont voté, au cours de leur dernière réunion, un montant de \$3,000 dans le but d'autoriser M. Roland Lacoste, professeur d'éducation physique, à faire l'achat d'un équipement de gymnase pour l'école Eugène-Corbeil. C'est à la suite de la lecture d'un rapport présenté par M. Lacoste que les commissaires ont décidé de voter le montant et le président Brassard a laissé entendre "que s'ils se montraient généreux, c'était pour que l'on ait au moins une école qui soit bien montée une fois pour toutes sur le plan équipement de gymnase".

En plus de servir pour les cours pratiques d'éducation physique, l'équipement de gymnase pourra aussi être mis à la disposition des membres du club Edphy dont M. Lacoste est

le président. Ce club a été fondé tout récemment et il regroupe les membres des loisirs dynamiques, des Chevaliers Volants et des gymnastes de l'école Eugène-Corbeil. Ils sont 200 environ. Le responsable de l'éducation a même fait part aux commissaires de son intention de s'en servir aux fins de semaines et pendant les vacances pour permettre aux jeunes gens et aux jeunes filles de pratiquer des loisirs intéressants. On sait que le club Edphy compte aussi bien des filles que des garçons.

Mme Sylvio Pelletier, pour une, s'est dite enchantée de voir que l'on commençait enfin à s'occuper de nos jeunes filles. On entend souvent dire, a-t-elle dit, que tel groupement de garçons ou tel club de hockey a reçu une subvention pour financer ses activités mais il est très rare que les jeunes filles bénéficient d'aide financière ou autre pour pratiquer leurs loisirs favoris. C'est pourquoi, je suis très contente de savoir que les filles pourront enfin profiter des

dépenses que nous venons d'autoriser.

\$1,000 aux jeunes filles

Le président Philippe Brassard en a alors profité pour annoncer l'heureuse nouvelle aux commissaires à savoir que les membres du club Richelieu venaient d'accepter de verser \$1,000 au bénéfice des loisirs des jeunes filles à La Tuque. Des précisions seront apportées de main sur la teneur exacte de ce don consenti par le club Richelieu.

MERCI

à toute la population, à tous nos organisateurs, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre élection.

Soyez assurés de notre entier et sincère dévouement.



ROGER GUILBEAULT
MAIRE

MAURICE TOUPIN
CONSEILLER

NARCISSE HINSE
CONSEILLER

JULES LANDRY
CONSEILLER

Cours de Psychologie appliquée (Personnalité)

MERCREDI SOIR
19 NOVEMBRE
8 HEURES

SALLE NOTRE-DAME
rue Ste-Julie
Trois-Rivières

— Aucun contrat
— Aucun solliciteur
— \$54.00 comptant ou
10 leçons à \$6.00
chacune.

Prix spécial pour
couples mariés
INSTITUT DES
LOISIRS CULTURELS Enr.
Yvan Bergeron,
directeur-adjoint.

Le conseiller Roy étant hospitalisé

La rencontre entre les policiers et les représentants de la ville est remise

LA TUQUE (M.A.) — Aucune réunion n'a eu lieu lundi entre l'Union des policiers de la ville de La Tuque et les représentants de la municipalité, pour la bonne raison que le conseiller mandaté par la ville à cet effet, est présentement hospitalisé à l'hôpital Saint-Joseph de La Tuque.

Interrogé à ce sujet, le maire Lucien Filion nous a informés que le syndicat de l'Union des policiers avait été initié en cette décision avant lundi et

que, dans les circonstances, il était parfaitement normal que la séance de conciliation soit remise à une date ultérieure. Dans une affaire aussi importante, a-t-il dit, il nous est impossible de parachuter un autre conseiller pour siéger d'abord parce qu'il ne serait pas trop au courant de ce qui s'est passé antérieurement et surtout parce que ce serait beaucoup demander à un conseiller qui vient tout juste d'être élu".

Une date de rencontre sera donc fixée à nouveau dès que le

conseiller Marcel Roy aura recouvré la santé. Nous ne pouvons donner plus de précisions sur cette date pour le moment.

On sait que les principaux acteurs dans cette affaire sont le président du syndicat de l'Union des policiers, M. Lucien Poitras, et leur aviseur légal et porte-parole, Me Gilles Plante, ainsi que le conseiller Marcel Roy et le conseiller juridique de la ville, Me Jean-Marie Carrier. Il y a, bien sûr, le conciliateur nommé par le gouvernement provincial pour tenter de régler ce conflit, M. François Guérin.

Au cours du dernier mois

Trois nouveaux logements construits à La Tuque

LA TUQUE (M.A.) — Quinze permis de construction ont été accordés durant le mois d'octobre 1969 par l'inspecteur en

construction de la ville de La Tuque, M. Léo Lavioie. Ces quinze permis représentent un montant déclaré de \$89,350.

Deux permis ont été accordés au cours du même mois pour de nouvelles habitations uniques, occasionnant des dépenses de \$2,000. Neuf autres permis ont été consentis pour des réparations ou modifications majeures à des bâtiments déjà existants; ces dernières ont coûté \$13,100. On a accordé aussi trois permis pour l'érection de bâtiments accessoires et un pour le rajout de nouvelles unités au motel "Le Gîte".

Enfin trois permis de construction ont été consentis pour l'érection de nouveaux logements.

ANNONCE

Remédie aux 3 principaux inconforts et problèmes D'UN DENTIER

Un peu de PASTETEX supprime vos douleurs, vous permet de :

- 1) de maintenir les prothèses supérieure et inférieure, mieux et plus longtemps
- 2) de les maintenir plus confortablement
- 3) de marcher plus fermement, et de manger plus vite. Absorbant et non acide — la fameuse poudre PASTETEX ne rancit pas. Elle élimine les odeurs, polisse les dents, la santé est un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre PASTETEX à tout rayon de produits pharmaceutiques.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires \$1.50
fares complet

SPECIAL DU JOUR

BOUILLI de LEGUMES

"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHERE DE DÉTENTE

le Centurion
Place Hôtel de Ville

VOULEZ-VOUS PARLER

A-N-G-L-A-I-S

EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation
Postez ce coupon à

SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE
Le Nouvelliste, Département 324
C.P. 668, Trois-Rivières.

Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____



MME RITCHIE JOHNSON DEPOSE UNE COURONNE au nom des mères qui ont perdu un mari ou un fils lors de la dernière guerre mondiale. Cette déposition

avait lieu dimanche dernier à La Tuque, alors que la population célébrait le jour du souvenir.

La journée du Souvenir bien célébrée à La Tuque

LA TUQUE (GH) — A La Tuque, comme dans plusieurs autres villes au Canada, on célébrait le jour du Souvenir dimanche dernier. Au cours d'une parade groupant les membres de la Légion canadienne, les Cadets de l'air et l'Harmonie de La Tuque, on a effectué un arrêt au cénotaphe situé sur le terrain de l'édifice fédéral, sur la rue St-Joseph, pour rendre hommage aux disparus.

La cérémonie comprenait une déposition de couronnes au pied du monument par la Légion canadienne, par l'entremise de son président M. Jean-Paul Aubé, l'Association des vétérans de l'aviation, par M. Gerry Sul-

livan, la ville de La Tuque, par le maire M. Lucien Filion, l'Association des dames auxiliaires de la Légion, par Mlle Françoise Peach, une couronne au nom des mères des disparus déposée par Mme Ritchie Johnson et plusieurs autres couronnes achetées par différents commerces de la ville qui avaient versé des dons au fonds du cénotaphe.

Après la déposition des couronnes, un musicien joua le dernier appel pendant que la foule se recueillait. Une prière fut récitée par le chanoine Louis Caron, curé de St-Zéphirin et une autre par le représentant de l'Eglise anglicane, Le maire

Filion a prononcé une allocution de circonstance.

La cérémonie au cénotaphe se termina par l'hymne, O Canada après quoi la parade se remit en branle par les rues de la ville pour effectuer un salut militaire devant l'hôtel de ville et venir se terminer à la salle de la Légion canadienne.

Le jour du Souvenir est un événement qui n'a jamais manqué d'être souligné à chaque année depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Cet événement est organisé par la Légion canadienne de La Tuque sous la présidence de M. Jean-Paul Aubé.



(Photo: Gilles Berthiaume)

Agrandissement du motel Le Gîte

M. CLAUDE ALLARD JETTE UN COUP d'oeil sur les plans de la future bâtisse en compagnie du constructeur Lionel Trahan. A l'arrière plan, un tracteur a

chenille effectue les travaux d'excavation. Le motel Le Gîte comprendra 12 unités supplémentaires et doit être complété dès le printemps prochain.

En cas de RHUMES et de GRIPPE...

1. Gardez le lit
2. Buvez beaucoup de liquides
3. Prenez de l'Aspirin pour faire baisser la fièvre et soulager la douleur

GRÂCE À ASPIRIN, VOUS VOUS SENTIREZ VITE MIEUX

Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario

Cours de conduite

du Club Automobile Québec

Débutant le 17 novembre à l'école des Métiers
464, St-François-Xavier

LE COURS COMPREND LA THÉORIE ET LA PRATIQUE SUR LA CONDUITE DES VOITURES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET RÉGULIÈRE

Inscrivez-vous dès maintenant
Pour renseignement: M. ARMAND GILBERT

Tél.: 378-8362

BIEN APPRENDRE POUR BIEN CONDUIRE

LES VOITURES SONT GRACIEUSEMENT FOURNIES PAR CHEVROLET

SIGNET DE CLAIRTONE/1231

MEUBLE: Style contemporain, fini noyer huilé, couvercle à ouverture centrale, réservoir: 25 disques. Caractéristiques: meuble contemporain de belles proportions à base pleine; les panneaux de devant sont en contre-plaqué de noyer assorti, posé à la main; dos fini d'une seule pièce; des roulettes rendent le déplacement facile. Dimensions: L. 60", H. 27", L. 18".

Clavier de 13 commutateurs; 5 boutons rotatifs; puissant circuit de réglage automatique de fréquence; commutateur pour écouler la FM; écoute individuelle; Simultan.

Changeur: Garrard Synchro-Lab SL65. Haut-parleurs: 2 de 12", 4 de 3". Encastrement: tout bois, complètement fermés.

Modèle MARQUIS 1024 par CLAIRTONE

Cabinet: modèle Provincial Français; fini noyer antique; couvercle ouverture centrale; réservoir: 25 disques. Caractéristiques: circuit entièrement transistorisé au silicium; réglage automatique de fréquence; interrupteur automatique; audition sans bruit; Antenne encastrée AM-FM. Record pour enregistrement et reprise du son. Récepteur en éventail; jumelle indicateur de stéréo. Table tournante Garrard 3000. Cartouche sonotone 54 T T 50, unités de haute-période 2 de 10" et 4 de 3". Encastrement: ébénisterie à joints perdus.

Rég.: \$599.00
SPÉCIAL
549.00

LES MEILLEURS PRIX SONT À QUELQUES MINUTES DU CENTRE VILLE

clairtone '70

OUVERT TOUS LES SOIRS jusqu'à 9h.30 p.m. Aucun comptant Paiement facile.

STÉRÉO CLAIRTONE MODÈLE 1970 Châssis entièrement transistorisé GARANTIE DE 5 ANS

GARANTIE DE 3 ANS SUR LA LAMPE-ÉCRAN

Maurice Maréchal, prop.

Régent, meuble télé-couleur de Clairtone/4211

Style contemporain très sobre en noyer, satiné poli à la main. Écran: rectangulaire de 295 po. ca. Châssis: Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini noyer satiné. Dimensions: L. 33 1/2", L. 18 1/4", H. 29".

Azur, meuble télé-couleur de Clairtone/4223

Beau meuble sur pieds de style méditerranéen. En bois d'arbre fruitier poli à la main.

Écran rectangulaire de 295 po. ca. Châssis: Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini bois d'arbre fruitier. Dimensions: L. 40 1/2", L. 18 1/4", H. 29 1/4".

Centre Manufacturier de Meubles

7710, Ste-Marguerite Trois-Rivières-Ouest Tél.: 375-4715

Membre de la Corporation des Marchands de Meubles du Québec.



par Michel ROCHON

- Jas Thibault, président de la ligue de hockey, inter-cité nous disait que si la ligue opère comme elle fait présentement c'est dû à l'initiative personnelle de quelques amateurs de hockey. Vous savez, nous disait M. Thibault, pour maintenir debout une ligue comme la ligue inter-cité, il ne faut jamais lâcher, mais le problème que nous rencontrons, c'est que les jeunes qui forment la relève ne sont pas assez bien préparés, et d'ici peu de temps d'autres personnes s'accapareront des autres sections comme Pee-Wee, Bantam et Midget, pour que ces dernières élèvent de bons joueurs de hockey.
- Georges Lessard et Dr Maurice Charette, étaient très heureux du nombre d'assistances qu'il y a eu en fin de semaine. Plus de 700 personnes ont franchi l'entrée pour assister aux différentes joutes de hockey junior.
- Maurice Charette président de la ligue Laurentide Junior nous confiait que maintenant que les problèmes de régie interne sont réglés, la ligue songera à un programme de publicité, pour attirer les spectateurs aux joutes de la ligue Laurentide.
- On s'amusera ferme ce soir. Le Club Bourguignon Joliette tiendra son dîner annuel aux Huitres. Ce dîner aura lieu à l'Hôtel Joliette vers les 19h. C'est grâce à la gentillesse du Sportif Bob Thériault que je pourrai assister à ce dîner tant attendu des amateurs d'huitres.
- Le Rallye Molson, organisé par le Club Automobiles C.A.S.L. a remporté un succès inespéré, plus de 20 voitures ont pris le départ. Ce rallye Automobiles avait été tracé par Guy Lachapelle, qui d'ailleurs a bien tiré son épingle du jeu.
- Claude "Kid" Nadeau qui ne semblait pas nerveux du tout dimanche avant la joute qui opposait son club à celui de Repentigny, devait l'être un peu plus après lorsque son club a subi la défaite aux mains du Repentigny. Pourtant avant la joute, Claude nous avait confié que son club était en pleine forme et qu'il était certain de remporter la victoire. Ce sera pour une autre fois.
- Armand Beaudry registraire des sports au service de la Récréation est très occupé. Ce dernier a passé l'après-midi de dimanche à l'arène pour les joutes du junior et Armand est revenu après pour Chronométrier les joutes de la section midget.
- En parlant de Chronomètre avez-vous remarqué que les chiffres pour indiquer le pointage sont défectueux depuis quelque temps.
- Pour ceux que ça intéresse la glace est en excellente condition à l'arène de l'Assomption.
- Les Etudiants du C.P.E.S. de Joliette, ne pensent pas seulement à la contestation. Ces derniers organisent pour dimanche prochain le "Rallye automobile d'Automne". Le départ sera donné à 12h.30 à l'arrière du CEGEP Joliette. Il n'en coûte que \$2.00 pour l'enregistrement. Plusieurs trophées et plaques souvenirs seront remis aux gagnants. Les deux organisateurs de cette compétition sont Pierre Richard et Paul Héту que vous pouvez rejoindre à 756-4497.
- Paul Dauphin est très content du rendement de son équipe de hockey. Les joueurs de la paroisse St-Jean-Baptiste ont remporté la victoire dimanche soir.
- On parle de la possibilité d'un publiciste attiré dans la ligue Inter-Cité juvénile de hockey, il serait le bienvenu. Cette ligue qui a doublé le nombre de ses assistances depuis l'année dernière, peut se payer un publiciste.
- Jacques Cyr est très heureux, les Pistolets au Football se sont rendus en semi-finale et les Pistolets du Basketball sont favoris cette année pour remporter le championnat provincial. Son équipe n'a perdu qu'un joueur sur l'année dernière, Jean Gauthier qui est rendu cette année à l'Université de Montréal.
- Une joute de hockey a ne pas manquer jeudi soir est celle qui opposera dans la ligue Laurentide Junior l'équipe de l'Assomption à celle de Repentigny. Cette joute aura lieu à l'Arène de l'Assomption.

"Demande pardon au Bon Dieu pour la misère que tu nous a faite"

Mme Faust avait-elle connaissance de ses actes?

par Claude VAILLANCOURT

JOLIETTE — Mme Faust avait-elle connaissance de ses actes? C'est là ce que va essayer de démontrer Me Claude Filion, procureur de la défense dans le procès de Mme Gisèle Faust, accusée du meurtre de son mari, dans la petite municipalité de Crabtree, le 16 novembre 1968.

La journée d'hier a été l'occasion d'entendre de nombreux témoins, dont tous ceux du ministère de la justice, représentés par Me Louis Laporte.

Me Claude Filion a tenté, au tout début du procès de faire revivre la preuve de voir-dire en rapport avec la déclaration de Mme Faust aux policiers, le matin du meurtre. Cependant, le président du tribunal, le juge Claude Bisson a trouvé que seule une cour d'appel peut revenir sur un jugement. Par le fait

lit. Demeurant dans l'entrée de la chambre et le tenant en joue avec la carabine, je lui ai dit: "Ca fait assez longtemps que tu me donnes la volée, que tu étais pour me faire disparaître, que je n'étais plus capable de supporter cela", j'ai ajouté: "Demande pardon au bon Dieu pour la misère que tu nous as fait endurer". J'ai oublié de dire qu'après lui avoir tiré les trois balles, mon mari s'est assis dans le lit et m'a dit: "Je n'aurais jamais pensé cela de toi." Après le premier coup, j'ai vu ma fille Thérèse descendre dans la cuisine et qui me disait: "Maintenant que tu l'as tiré manque-le pas, tire-lui un autre coup, s'il s'en salue, il ne nous manquera pas".

La technicité

Une bonne partie de la journée a servi à entendre les témoins que l'on pourrait qualifier

comme toute personne en esprit. Par la suite, il a révélé que l'accusée lui paraissait nerveuse toutes les fois qu'il l'avait rencontrée, même plus, Mme Faust chantait.

Un voisin des Faust, M. Gérald Rivest, a été très précis dans ses paroles. Comme ceux qui ont circulé à la barre des témoins auparavant, il a dit que Mme Faust lui avait avoué que c'était elle qui avait tué son mari. Elle lui a montré des marques sur sa cuisse et a dit que "dix ans de tôle, ça ne lui faisait rien. A côté de la vie d'enfer qu'elle menait". A ces paroles, elle a ajouté que cela allait se régler en cour.

Il a ensuite rappelé le triste événement précédant le drame, soit la mort de la petite Marielle, étranglée accidentellement, la tête dans une roue de wagon. Il a raconté la peine qu'ont eue les époux Faust lors du décès. C'était très pénible et très touchant, a-t-il dit.

La preuve de la couronne était alors close. Me Claude Filion a donc présenté son premier témoin, Mme Nicole Beau-lieu, une amie de l'accusée. Celle-ci a indiqué que Mme Faust était très nerveuse depuis la mort de la petite Marielle, qu'elle avait peur de son mari qui lui reprochait cette mort.

Après le drame, Mme Faust chantait et ne faisait que rire comme si elle était libérée.

Plusieurs personnalités aux obsèques du juge Malo

JOLIETTE — Plusieurs personnalités ont assisté, hier après-midi, aux obsèques du juge Jean-Paul Malo, de la Cour municipale de Joliette, décédé samedi à l'âge de 61 ans.

Le défunt était conseiller en loi de la Reine. Il avait été nommé juge de la Cour municipale au début de 1969.

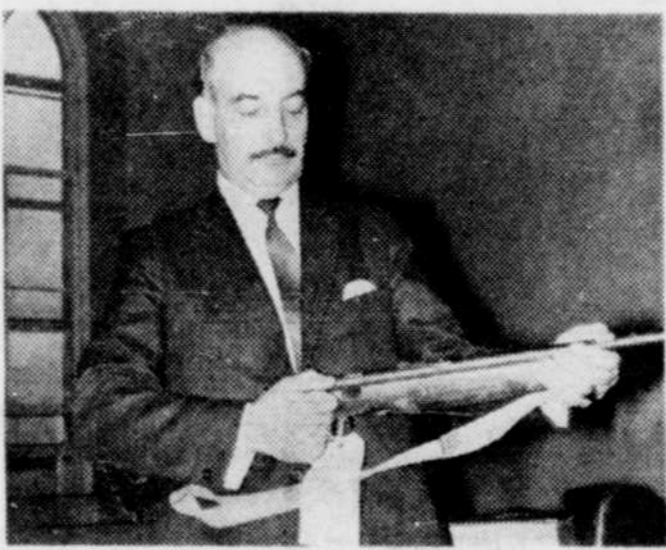
Le disparu laisse dans le deuil son épouse, Simone, et quatre enfants: René, Lucille, Pierre et Jean-Yves. Il était le beau-frère de M. J.-A. Desormiers, secrétaire-trésorier de la Cité de Joliette.

Le cercueil contenant les restes du défunt a quitté le salon funéraire vers 14h.30 et a été transporté sur l'Esplanade de Joliette où s'est déroulée une cérémonie civique à laquelle ont participé le maire Camille-A. Roussin et tous les membres du conseil municipal.

Le cortège s'est ensuite dirigé vers la Cathédrale de Joliette où le service fut célébré à 15h.

M. Malo est mort à la suite d'une longue maladie qui l'a rendu inactif pendant plusieurs mois. Le conseil municipal de Joliette avait dû lui trouver un remplaçant comme juge de la Cour municipale au début de la présente année.

La dépouille mortelle a été inhumée au cimetière de Joliette.



(Photo Léon Savard)

MME FAUST A DU RECHARGER son arme à trois reprises puisque cette carabine de calibre 22 est à coup simple, explique le lieutenant Maurice Dinelle, de l'escouade des homicides de la Sûreté du Québec.

même, Me Louis Laporte a pu faire entendre le lieutenant Maurice Dinelle à qui Mme Faust avait fait sa confession.

Celui-ci a donc lu la confession de l'accusée. En voici les principaux points: "Vers 9 heures, je lui mentionnais que j'avais mal au ventre, et lui, de répondre qu'il ne s'occuperait même pas de moi si je mourais, que je ferais une compagnie à Marielle qui doit s'enlever de moi. Il a ajouté que ce que je ressentais au ventre, c'était dangereux, qu'il connaissait quelqu'un qui était mort bloqué."

Par la suite, Mme Faust raconte le déroulement de la soirée. Une fois, son mari couché, elle indique qu'elle a pris l'arme et les balles. Elle continuait sa confession en ces termes: "et, me disant que cette vie ne pouvait plus continuer, j'ai tiré mon époux dans le dos, puis, tout en m'éloignant du lit, vers la cuisine, rechargeant la carabine à trois reprises, j'ai tiré deux autres balles sur mon mari. Une quatrième balle que j'avais placée est demeurée dans le canon. C'est alors qu'il a lâché un cri et s'est assis dans le

de techniques. L'un a décrit l'arme, l'autre a analysé les taches de sang, un troisième a pris des photos et un quatrième a procédé à l'autopsie du corps, notons que Mme Faust a dit que le premier coup de feu celui qui a été tiré dans le dos, a été tiré à partir d'une distance maximum de 8 pouces. Le docteur Valcourt a spécifié que ce sont les deux dernières balles qui ont été mortelles.

Le docteur René Préville appelé sur les lieux, le soir du drame, a raconté qu'à son arrivée dans la chambre, M. Faust très faible et très pâle, était étendu par terre, disant que ses blessures lui faisaient très mal.

Le médecin a rappelé que Mme Faust lui avait signifié qu'elle avait fait cela pour défendre sa vie et celle de sa fille. Elle a de plus mentionné qu'en certaines circonstances, on avait le droit de faire cela et qu'elle n'avait pas peur de la prison.

L'abbé Rodrigue Lavalée, visiblement nerveux, a déclaré que M. Faust était enveloppé dans ses draps, qu'il se lamentait et se torturait de souffrance. Il a dit que Mme Faust avait toute sa connaissance et faisait

pas d'en profiter. "La ville de Joliette ne doit pas se faire annexer par les municipalités de

administration de placer le directeur général des services dans des conditions impossibles et d'obliger les personnes qui désirent se construire à faire l'acquisition de terrain de dimension énorme et par conséquent plus coûteux.

Il a finalement rappelé le temps où l'industrie de la construction était prospère à Joliette. "La ville de Joliette n'a pas toujours agi comme elle le fait, a-t-il expliqué, et tout marchait bien alors."

Le maire Camille-A. Roussin, visiblement irrité par les propos du conseiller, lui a rappelé que l'évaluation municipale avait augmenté de \$10 millions cette année. M. Malo a aussitôt rétorqué qu'il était facile de buser l'évaluation d'une municipalité ajoutant qu'une hausse dans l'évaluation ne signifiait pas nécessairement une augmentation sensible dans le nombre de nouveaux logements.



DURANT UN AJOURNEMENT du procès, les avocats Filion et Laporte discutent de quelques points techniques, en la présence du lieutenant Maurice Dinelle, inspecteur de police. (Me Filion fera entendre aujourd'hui ses témoins tandis que la preuve de Me Laporte est close.

La ferme de M. Trudel est à vendre pour \$150,000

JOLIETTE — M. Valmore Trudel, propriétaire de la ferme d'élevage de dindes située dans le quartier Sainte-Thérèse, a fait savoir, cette semaine, par l'entremise de son avocat, Me Jacques Dugas de Joliette, qu'il était disposé à se départir de sa ferme moyennant une somme de \$150,000.

M. Trudel a tenu une fois de plus à souligner qu'il n'avait pas l'intention de déménager son exploitation et qu'il continuerait à l'opérer au même endroit aussi longtemps qu'un acheteur éventuel n'aura pas manifesté son intention de s'en porter acquéreur.

En commentant la position de M. Trudel, le représentant du quartier Sainte-Thérèse au conseil, M. Lionel Coutu, a révélé que les démarches qu'il avait entreprises à la demande du conseil municipal n'avaient pas donné les résultats qu'il en espérait. Cependant, il a bon espoir qu'elles pourront porter fruit d'ici peu.

M. Coutu en a profité pour commenter un rapport déposé par des enquêteurs du ministère de la Santé qui affirment que la ferme est conforme aux règlements d'hygiène tout en soulignant le fait que sa présence dans un secteur domiciliaire qui renferme entre autres une école fréquentée par au-delà de trois mille élèves est un non-sens et n'a aucune raison d'être.

Le conseiller a dit que la présence de cette ferme dans ce secteur était la cause d'une foule de problèmes de la solution desquels les autorités municipales devaient se faire un devoir de collaborer. Selon lui, le développement de tout le quartier sera paralysé tant et aussi longtemps que la ferme continuera de poursuivre ses opérations.

Le comité formé pour exercer les pressions devant conduire à la disparition de cette ferme doit rencontrer le député Pierre Roy, samedi, pour tenter d'obtenir du gouvernement une aide financière qui contribuerait à solutionner le problème.

M. Coutu est d'avis que la ville de Joliette ne devrait pas être la seule à travailler à la solution de ce problème. "La commission scolaire et même le gouvernement provincial doivent y aller de leur contribution", a-t-il fait observer.

Si la ville de Joliette parvient à obtenir une subvention du gouvernement provincial, elle effectuera des démarches en vue d'inciter la Commission scolaire à faire de même.

Le terrain sur lequel est construite la ferme a trente-deux arpents de longueur par six de largeur. La ville de Joliette après s'en être portée acquéreur, pourrait le subdiviser de façon à créer entre soixante-quinze et cent terrains ou seraient érigées des maisons multi-familiales ou, de préférence, des maisons appartements.

Les conditions particulières du sol dans ce secteur ne permettraient pas à une personne à revenus modestes de se construire une maison à un prix abordable. Les habitations qui seront construites à cet endroit devront être pourvues de fondations très solides à cause du sol qui est surtout formé de pierre.

La ferme d'élevage Trudel a été construite bien avant que la municipalité de Joliette-Sud ne demande son annexion à la ville de Joliette. "Le problème n'a donc pas été créé par nous", ont tenu à souligner quelques membres du conseil municipal à l'issue d'un long débat sur la question lundi soir.

Les loisirs à Joliette

- Bibliothèque adultes
9.00 à 12.00 a.m.
1.00 à 6.00 p.m.
7.30 à 9.30 p.m.
- Bibliothèque enfants
4.00 à 6.00 p.m.
- Centre de loisirs Barthélemy-Joliette
7 à 11.00 p.m. Tennis intérieur... Ballon-volant... Gymnastique sur appareils... Ballon-painier... ping-pong... Admission adultes \$0.50 Etudiants \$0.25 Cartes de membres pour la saison: \$5.00 pour adulte, \$2.00 pour étudiant.
- Arène de Joliette
10.00 a.m. Ecole Marguerite Bourgeoise
11.00 a.m. C.P.E.S.
2.30 p.m. Ecole Mgr Papineau
3.30 p.m. C.E.G.E.P. de Joliette
6.00 p.m. Patinage gratuit pour jeunes
7.30 p.m. Ste-Thérèse vs Cathédrale Bantam
8.30 p.m. St-Pierre vs Cathédrale Midget
9.30 p.m. Christ-Roi vs Ste-Thérèse Midget
10.30 p.m. Bantam vs Loisirs Christ-Roi Ligue Renaissance
11.30 p.m. St-Thomas vs Barrette Chaussures Ligue Renaissance
- Piscine du CEGEP de Joliette
7.00 à 8.00 p.m. Cours de natation pour adultes. Admission \$2.00
8.00 à 9.15 p.m. Bain public. Admission \$0.35.
- Centre de loisirs du CEGEP de Joliette
7.00 p.m. Cours de Yoga Professeur R. Paquin
7.00 p.m. Cours de peinture Professeur M. Ducharme
Centre civique de Joliette
7.00 p.m. Cours de Karaté.

Après Bourassa et Laporte Wagner à Joliette dimanche

JOLIETTE — L'un des candidats à la succession de M. Jean Lesage comme chef du Parti li-



M. Claude Wagner

béral du Québec, Me Claude Wagner, sera à Joliette dimanche où il aura des entretiens avec les dirigeants de l'Associa-

tion libérale du comté de Joliette.

La rencontre aura lieu dans la matinée à l'hôtel Château Windsor, à l'intersection des rues Saint-Paul et de Lanaudière. Elle sera suivie d'une conférence de presse.

La venue de M. Wagner à Joliette fait suite à une invitation de l'Association libérale du comté. L'ordre du jour de cette rencontre n'a pas été communiqué mais tout porte à croire que les discussions porteront principalement sur le congrès qui aura lieu en janvier pour choisir un nouveau chef pour le Parti libéral.

La visite de l'ex-ministre de la Justice à Joliette suit de près celle qu'on effectuée dernièrement MM. Robert Bourassa et Pierre Laporte, deux autres candidats au "leadership" du Parti libéral.

Joliette ne doit pas se faire annexer par les municipalités qui composent sa banlieue

JOLIETTE — Le représentant du quartier Saint-Jean-Baptiste au conseil municipal, M. Donat Malo, s'en est pris cette semaine à la politique restrictive de la ville de Joliette en matière d'urbanisme. Selon lui, les conditions posées par la ville de Joliette pour l'octroi de permis de construction est l'une des causes pour lesquelles l'industrie de la construction a accusé une baisse de \$6 millions l'an dernier.

M. Malo a tenu ces propos après que la Commission d'urbanisme eut déposé un rapport dans lequel elle signale avoir refusé la plupart des demandes qui lui étaient formulées en vue de l'obtention de permis de construction.

M. Malo a dit que la politique de la ville de Joliette était mauvaise et qu'elle favorisait le développement des municipalités de banlieue qui ne manquaient



M. Donat Malo

pas d'en profiter. "La ville de Joliette ne doit pas se faire annexer par les municipalités de



DANS LES CADRES DE la Semaine de l'appréciation de la Jeunesse, on a procédé, hier matin, au lancement de la campagne contre les troubles visuels. Dans l'ordre, nous apercevons M. Gabriel Mélançon, président du club Optométriste, les jeunes Marise Comtais et Louise Dupuis de même que le docteur Maurice Charest, optométriste.

Une usine de textile à Berthierville

Les travaux de construction seraient entrepris en mars

MERCI

à toute la population, à tous nos organisateurs, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre élection.

Soyez assurés de notre entier et sincère dévouement.



ROGER GUILBEAULT
MAIRE

MAURICE TOUPIN
CONSEILLER

NARCISSE HINSE
CONSEILLER

JULES LANDRY
CONSEILLER

BERTHIERVILLE (JSD) — Berthierville s'enorgueillira bientôt d'une nouvelle usine pour son parc industriel. C'est du moins ce qui ressort d'une entrevue que le maire de Berthierville, M. J.-Dominique Giroux, a bien voulu nous accorder malgré les occupations qu'il cumule comme notaire, à son bureau de la rue Champlain.

Il y a une dizaine de jours, le Consul canadien en Thaïlande, M. Joseph Bessault, invitait le maire et trois conseillers de la ville à venir le rencontrer à son bureau de Montréal, dans le quartier des affaires, afin d'étudier une possibilité d'aménagement pour une usine de filage et tissage dans la région de Berthier. M. Bessault fit alors part aux édiles de Berthierville, de son intention d'investir une somme de \$3,000,000, afin que soient entrepris dès le mois de mars 1970, les travaux préliminaires de construction de cette usine de textile, qui se situera précisément vis-à-vis de l'autoroute via Joliette, du côté du parc industriel.

En plus d'être Consul canadien de la Thaïlande, M. Joseph Bessault est un actionnaire de cinq entreprises considérables du Canada et des États-Unis. Le choix de Berthierville s'expliquerait du fait que le secteur est considéré depuis deux ans comme zone désignée par Ottawa en vue d'accroître l'apport industriel du comté de Berthier.

L'usine de textile comprendra deux annexes à ses débuts mais une troisième sera aménagée en 1971, dès que la lettre patente qui limite par lois fédérales la construction de

Plusieurs avantages seront apportés par cette usine de textile. Une centaine d'employés seront embauchés pour que l'usine soit en mesure de produire. Ces derniers devront se familiariser avec un équipement ultra-moderne en provenance d'Europe. De plus ce complexe utilisera une quantité considérable d'eau et des travaux d'aménagement devront être entrepris en ce sens sous peu. Enfin, il est plus que probable que ce projet d'aménagement d'une usine de textile à Berthierville soit le début à toute une suite d'autres projets analogues pour les années à venir.

La soudaineté de cette décision ainsi que l'incertitude sur certains points nous empêchent de mentionner le nom de l'entreprise et le genre d'industrie qui peut en découler. Cependant la situation territoriale est déjà déterminée et la nouvelle entreprise sera située dans le Parc industriel, sur la route 2.

Plusieurs avantages seront apportés par cette usine de textile. Une centaine d'employés seront embauchés pour que l'usine soit en mesure de produire. Ces derniers devront se familiariser avec un équipement ultra-moderne en provenance d'Europe. De plus ce complexe utilisera une quantité considérable d'eau et des travaux d'aménagement devront être entrepris en ce sens sous peu. Enfin, il est plus que probable que ce projet d'aménagement d'une usine de textile à Berthierville soit le début à toute une suite d'autres projets analogues pour les années à venir.

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Lavolette T.-R.

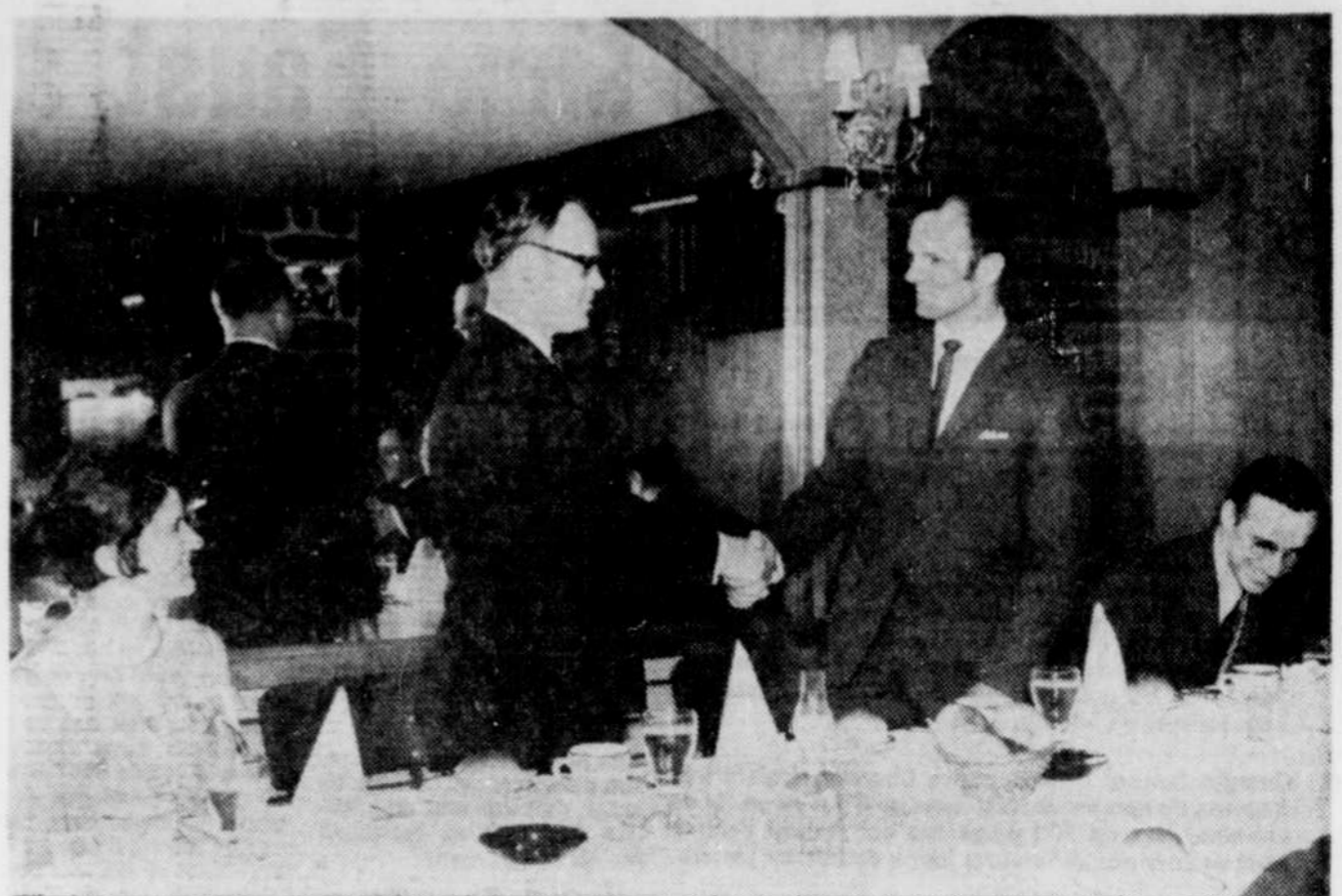
l'usine à deux annexes seulement sera périmée.

Plusieurs avantages seront apportés par cette usine de textile. Une centaine d'employés seront embauchés pour que l'usine soit en mesure de produire. Ces derniers devront se familiariser avec un équipement ultra-moderne en provenance d'Europe. De plus ce complexe utilisera une quantité considérable d'eau et des travaux d'aménagement devront être entrepris en ce sens sous peu. Enfin, il est plus que probable que ce projet d'aménagement d'une usine de textile à Berthierville soit le début à toute une suite d'autres projets analogues pour les années à venir.

Possibilité d'une autre industrie

BERTHIERVILLE (JSD) — Une chaîne d'entreprises françaises, gérée par M. Harabagiu étudie présentement la possibilité d'investir plusieurs millions de dollars pour la construction d'une nouvelle usine dans le comté de Berthier.

Plusieurs avantages seront apportés par cette usine de textile. Une centaine d'employés seront embauchés pour que l'usine soit en mesure de produire. Ces derniers devront se familiariser avec un équipement ultra-moderne en provenance d'Europe. De plus ce complexe utilisera une quantité considérable d'eau et des travaux d'aménagement devront être entrepris en ce sens sous peu. Enfin, il est plus que probable que ce projet d'aménagement d'une usine de textile à Berthierville soit le début à toute une suite d'autres projets analogues pour les années à venir.



(Photo: Lapointe)

L'homme du mois: M. Robert Ricard

AU SOÛPER DE LA JEUNE CHAMBRE DE LOUISEVILLE, M. Robert Ricard a été proclamé "l'homme du mois" pour sa nomination au titre "d'Épicier de l'année 1969" qui lui a été décerné lors du congrès de l'Association des détaillants en alimentation du Québec qui a eu lieu à Mont-

réal. Ci-dessus, dans l'ordre habituel, Miss Jeune Chambre (Ginette Gagnon), M. Robert Ricard, M. René Lepage, président de la JC et M. André Cournoyer, vice-président de la JC.

La subvention aux sports n'est pas assez élevée

Remédiez aux 3 principaux inconvénients et problèmes D'UN DENTIER

Un peu de PASTETH, saupoudré sur votre dentier, vous permettra de le faire: (1) de maintenir les prothèses supérieure et inférieure, mieux et plus longtemps; (2) de mordre plus fermement, et de mâcher plus vite. Alcalin — est donc non acide — la ramène contre PASTETH ne rancit pas. Nul effet gonfleur, polsueur ou pâlisme. La santé exige un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre PASTETH à tout rayon de produits pharmaceutiques.

BERTHIERVILLE (JSD) — Une résolution du conseil municipal sera envoyée au gouvernement afin que soit augmentée la somme octroyée par le gouvernement provincial en ce qui concerne le domaine sportif à Berthierville. Depuis quatre années déjà, une somme minimale de \$1,500 est versée chaque année par la province

à la ville de Berthierville pour tout ce qui touche les sports. Or, comme l'expliquait le maire Giroux, cette somme ne couvre même pas les dépenses que la ville doit absorber à ce sujet. Chaque année, il en coûte

trait de \$8,000 à \$10,000, ce qui place bien loin l'octroi de la province pour le domaine sportif, face aux exigences réelles de cette dernière pour ses besoins.

De plus, continua le maire Giroux, la ville comparativement à d'autres municipalités qui paient leurs taxes, tout comme Berthierville d'ailleurs, recevraient des octrois de beaucoup plus élevés. Berthierville souffre donc d'une injustice flagrante de la part du ministère et la résolution en conseil verra à savoir pourquoi le gouvernement agit de cette manière pour la région de Berthier.

Un avantage certain d'une augmentation d'octroi pour le sport à Berthierville serait la possibilité de construire une arène pour les années à venir. Le maire Giroux termine sur une remarque: "Nous payons nos taxes comme les autres. On ne demande pas la charité mais que justice nous soit rendue..."

Une demande des contribuables

Nouveau système d'égouts sur la rue Frontenac

BERTHIERVILLE (JSD) — Plusieurs contribuables de Berthierville, ayant demandé à la ville qu'un système d'égouts soit construit à leurs frais sur la rue Frontenac, de l'intersection des Iles jusqu'à la rue Jacques-Cartier, ont reçu une oreille approbative de la part du conseil municipal. En effet, cette délégation de citoyens fit une demande officielle en ce sens lors de la dernière assemblée régulière du conseil de ville, tenue lundi soir au lieu habituel.

L'ancien système ne correspondait plus aux besoins de ces gens, la décision à cet effet du conseil de ville apporterait la solution idéale à ce problème. Une répartition des coûts devrait être établie sous peu afin que

chacun devant profiter de cette amélioration puisse débours sa quote-part de façon égale.

Sur la route de Berthier

La Sûreté du Québec, détachement de Berthier, a dépêché quatre agents à Rawdon afin de prêter main-forte à leurs confrères là-bas, face à une manifestation possible des étudiants du High School local. Cette intervention s'est avérée inutile car tout semble s'être déroulé dans l'ordre. On ne pouvait évidemment prévoir d'avance du côté de la Sûreté surtout par les temps qui courent...

En cas de RHUMES et de GRIPPE...

1. Gardez le lit
2. Buvez beaucoup de liquides
3. Prenez de l'Aspirin pour faire passer la fièvre et soulager la douleur

GRÂCE À ASPIRIN, VOUS VOUS SENTIREZ VITE MIEUX

Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario

AAA Cours de conduite CAA

du Club Automobile Québec

Débutant le 17 novembre à l'école des Métiers 464, St-François-Xavier

LE COURS COMPREND LA THÉORIE ET LA PRATIQUE SUR LA CONDUITE DES VOITURES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET RÉGULIÈRE

Inscrivez-vous dès maintenant
Pour renseignement: M. ARMAND GILBERT
Tél.: 378-8362

BIEN APPRENDRE POUR BIEN CONDUIRE

LES VOITURES SONT GRACIEUSEMENT FOURNIES PAR CHEVROLET

LENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS STEAKS!

Dîner d'hommes d'affaires \$1.50
SPECIAL DU JOUR
BOUILLI DE LEGUMES
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHÈRE DE DÉTENTE

Place Hôtel de Ville

VOULEZ-VOUS PARLER A-N-G-L-A-I-S EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation Postez ce coupon à

SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE
Le Nouvelliste, Département 324
C.P. 668, Trois-Rivières.
Nom _____
Adresse _____
Ville _____ Tél. _____

SIGNET DE CLAIRTONE/1231

MEUBLE: Style contemporain, fini noyer huilé, couvercle à ouverture centrale, réserve: 25 disques. Caractéristiques: meuble contemporain de belles proportions à base plane; les panneaux de devant sont en contre-plaqué de noyer assorti, posé à la main; dos fini d'une seule pièce; des roulettes rendent le déplacement facile. Dimensions: L. 60", H. 27", L. 18".

Clavier de 13 commutateurs; 5 boutons rotatifs; puissant circuit de réglage automatique de fréquence; commutateur pour assourdir le FM; écoute individuelle; Simultan.

Chaqueur: Garrard Synchro-Lab SL65. Haut-parleurs: 2 de 12", 4 de 3 1/2". Encastres: tout bois, complètement fermés.

Modèle MARGUIS 1024 par CLAIRTONE
Cabinet: modèle Provincial Français, fini rouge antique, couvercle: ouverture centrale; contenance: 25 disques. Dimensions: largeur 60", hauteur 30", profondeur 17". Construction: châssis Clairtone T 18 automatique AM/FM et stéréo FM. Caractéristiques: circuit entièrement transistorisé au silicium; réglage graduel lumineux; sélecteur de programme; rotatif interrupteur automatique; audition sans bruit; antenne extensible AM/FM; Record pour enregistrement et reprise du jeu; Synthesiseur en éventail; lumière indicatrice de stéréo; Table tournante; Garrard 3000; Cartouche amovible 84 T 80; Grille de haut-parleurs 2 de 10" et 4 de 3 1/2". Encastres: entièrement à joints perdus.

Rég.: \$599.00
SPECIAL
549.00

LES MEILLEURS PRIX SONT À QUELQUES MINUTES DU CENTRE VILLE

clairtone '70

OUVERT TOUS LES SOIRS jusqu'à 9h.30 p.m. Aucun comptant Paiement facile.

STÉRÉO CLAIRTONE MODÈLE 1970 Châssis entièrement transistorisé
GARANTIE DE 5 ANS

GARANTIE DE 3 ANS SUR LA LAMPE-ÉCRAN

Maurice Maréchal, prop.

Régent, meuble télé-couleur de Clairtone/4211

Style contemporain très sobre en noyer, satiné poli à la main. Écran: rectangulaire de 295 po. ca. Châssis: Clairtone C158, Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini noyer satiné. Dimensions: L. 33 1/2", L. 19 1/2", H. 29".

Azur, meuble télé-couleur de Clairtone/4223
Beau meuble sur pieds de style méditerranéen. En bois d'arbre fruitier poli à la main.

Écran rectangulaire de 295 po. ca. Châssis: Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini bois d'arbre fruitier. Dimensions: L. 40 1/2", L. 19 1/2", H. 29".

Centre Manufacturier de Meubles
7710, Ste-Marguerite Trois-Rivières-Ouest Tél.: 375-4715



(Photo Gill)

L'ASSOCIATION CANADIENNE POUR la santé mentale, filiale de Sorel, Tracy, Saint-Joseph de Sorel, organise pour la cinquième année la campagne du cadeau de Noël pour le malade mental oublié. Cette campagne est présidée cet-

te année par Mme Pierre Dumas (à droite) qui discute ici de l'organisation avec M. Harry Durney. La campagne a débuté lundi le 10 novembre et se terminera le 8 décembre.

Cinquième campagne annuelle

Un cadeau de Noël pour le malade mental oublié

SOREL (L.B.) — Pour la cinquième année consécutive, l'Association canadienne pour la Santé mentale, filiale de Sorel, Tracy, St-Joseph de Sorel, organise la campagne du cadeau de Noël pour le malade mental oublié.

Cette campagne a débuté lundi le 10 novembre et se terminera le 8 décembre prochain.

La présidente de la campagne

1969, Mme Pierre Dumas, a expliqué l'importance d'une telle organisation. On trouve dans les hôpitaux psychiatriques peut-être les gens les plus délaissés de notre société. Des hommes, des femmes, et beaucoup d'enfants malades mentaux sont là depuis des années et on les a oubliés. Alors l'Association canadienne pour la Santé mentale a pensé que ce Noël pourrait être une occasion pour nous de

leur témoigner un peu d'amour, de leur dire qu'on pense encore à eux en leur offrant un cadeau.

La filiale locale, a fait remarquer Mme Dumas, organise cette année sa cinquième campagne et depuis quatre ans, la population de Sorel, Tracy, St-Joseph de Sorel et les environs a répondu avec grande générosité à la cause du malade mental oublié.

Aux personnes qui se demandent comment elles peuvent participer à cette campagne, Mme Dumas énumère quelques suggestions de cadeaux: produits de toilette, savon, eau de toilette, déodorant, pâte à dent, vêtements: tiques, mitaines, sous-vêtements, pantoufles, jeux de cartes, jeux de société, jouets pour enfants, vêtements pour enfants, chocolats, etc.

On demande d'emballer le colis dans du joli papier de Noël, avec chou et ruban, tout prêt à donner et de poser sur l'emballage une étiquette indiquant que le colis contient et à qui il peut être donné, à un homme, une femme ou un enfant. Il est important aussi d'indiquer la grandeur ou la pointure.

Les gens de la région de Sorel-Tracy qui veulent participer à cette campagne peuvent aller déposer leur colis dans une boîte spéciale installée dans différents magasins de la région. On peut aussi communiquer avec les membres de l'exécutif de la campagne et de l'association canadienne pour la santé mentale.

Les personnes qui pourront rendre visite à un malade mental le jour de Noël feront un travail magnifique pour sa guérison. "Nous acceptons", a ajouté Mme Pierre Dumas, l'aide de toutes les personnes qui veulent nous aider à propager la coutume du cadeau de Noël pour le malade mental oublié. Elles peuvent solliciter d'autres personnes ou confectionner elles-mêmes des choses".

Vol de chaussures à Contrecoeur

Des voleurs bien chaussés

par Pierre-A. CHAMPOUX
CONTRECOEUR — Les agents enquêteurs de la Sûreté du Québec du détachement de Sorel poursuivent toujours leur enquête en vue de découvrir les auteurs, ou l'auteur d'un vol qui a été perpétré au cours de la dernière fin de se-

maine à la Popular Shoes de Contrecoeur. C'est le propriétaire de l'établissement, M. Paquin, qui lundi dans la matinée a téléphoné aux policiers de la Sûreté du Québec, les avertisant qu'il venait de constater qu'il avait été volé.

La compagnie Popular

Shoes avait une commande de bottes d'hiver qui devait sous peu être livrée à la maison Eaton de Mont-Réal, mais des malfaiteurs s'en seraient emparés avant. La Popular Shoes fabrique des chaussures pour femmes et enfants.

Le vol a été estimé à un

montant d'au moins \$1-000. L'agent André Duquette de la Sûreté du Québec du poste de Sorel s'est rendu sur les lieux lundi matin pour faire quelques constatations et commencer une investigation dans cette affaire.

Le caporal en charge

des enquêtes au poste de Sorel, M. Charest, a révélé que dans le moment les policiers-enquêteurs travaillaient dans cette cause et qu'ils étaient pour l'instant sur une bonne piste qui pourrait les conduire à retrouver bientôt les voleurs.

Cinquième anniversaire de fondation de la commission régionale Carignan

SOREL (L.B.) — Mercredi dernier, le 5 novembre, marquait le sixième anniversaire de fondation de la Commission scolaire régionale Carignan. C'est à cette date en 1963 que les délégués des municipalités scolaires de Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel et Tracy, Sainte-Victoire, Saint-Roch, Saint-Ours et Contrecoeur étaient les premiers membres de la Commission scolaire régionale Carignan, créée quelque temps auparavant par un arrêté ministériel.

M. Fernand Lefebvre, de Sorel, devenait le premier président de l'organisme, dont les autres membres élus le même jour étaient: MM. René-H. Thibault et Jacques Gariépy, de Sorel, Bernard Gariépy, Jean-Paul Michaud et Marc Bédard, de Saint-Joseph de Sorel et Tracy, Pierre Chapdelaine de Saint-Roch, Léo Barlier, de Saint-Ours, et René Larochelle, de Sainte-Victoire. Seuls MM. Gariépy et Lefebvre siègent toujours à la commission scolaire régionale. M. Lefebvre étant de

plus réélu chaque année depuis la présidence. Ce qui n'est pas loin d'être un record au Québec.

Le bureau des délégués, qui avait procédé à cette élection, était présidé par M. Jacques Gariépy. Le bureau des délégués avait également fixé le siège social de la Commission scolaire régionale à Sorel.

M. Maurice Auger, conseiller technique au Département de l'Instruction publique, représentait le surintendant de l'Instruction publique et le ministre de la Jeunesse. Il était accompagné de MM. Marcel Brault, conseiller technique au ministère de la Jeunesse, Gérard Baril, inspecteur régional, Maurice Aime, Saint-David d'Yamaska, Saint-Michel d'Yamaska et Sainte-Anne de Sorel. La Commission scolaire de Saint-Laurent-du-Fleuve s'est, depuis, annexée à celle de Contrecoeur.

En novembre 1963, 2,276 élèves du cours secondaire relevaient de la Commission scolaire régionale Carignan. Il y en a, aujourd'hui, 5,781. De plus, fat-

sant oeuvre de pionnière à la suite d'ententes avec les commissions scolaires locales, la commission scolaire régionale étendit ses services pédagogiques et d'orientation, dès le début de ses activités, aux écoles élémentaires des commissions scolaires membres de l'organisme. Plus de 10,000 élèves bénéficient, cette année, de ces avantages.

Cinq commissions scolaires locales se sont, depuis six ans, ajoutées aux six qui participent à la fondation de la Commission scolaire régionale Carignan. Il s'agit des commissions scolaires de Saint-Robert, Saint-Aimé, Saint-David d'Yamaska, Saint-Michel d'Yamaska et Sainte-Anne de Sorel. La Commission scolaire de Saint-Laurent-du-Fleuve s'est, depuis, annexée à celle de Contrecoeur.

Rappelons que la Commission scolaire régionale Carignan porte le nom du célèbre régiment de Carignan-Salières, dont 24 compagnies (environ 1,500 hommes) furent envoyées de France au Canada avec le marquis de Tracy, en 1665. Il fut rappelé en 1668, moins quatre compagnies qui restèrent au pays et furent licenciées entre 1670 et 1672.

Tracy veut faire amender la Loi des cités et villes

TRACY (L.B.) — Le conseil municipal de Tracy revient à la charge dans le but de faire amender un article de la Loi des cités et villes concernant le remplacement d'un conseiller démissionnaire.

Dans une résolution adoptée lors de sa dernière assemblée, le conseil demande au député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Maurice Martel, de faire les pressions et démarches nécessaires afin que l'article 61 de cette loi soit de nouveau amendé de manière à ce que toute vacance à la charge de conseiller soit remplie par une élection.

Jusqu'à l'adoption du bill 283, l'automne dernier, la ville de Tracy allait en élection chaque

fois qu'un conseiller démissionnait. L'amendement apporté par l'Assemblée nationale à la fin de 1968 n'exige plus d'élection, mais permet au conseil de nommer un nouveau conseiller pour remplir une vacance à cette fonction.

Soulignons que le conseil municipal avait adopté une résolution du même genre au cours de l'été dernier. Cette résolution a été envoyée à l'Union des Municipalités du Québec dans le but de l'étudier lors du congrès de cet organisme qui a tenu ses assemblées à Montréal à la fin de septembre dernier. La question a été étudiée, mais il semble bien que le ministère des Affaires municipales n'a pas l'intention pour le moment d'amender le nouveau l'article 61.

Le député Martel commente le projet de loi 63

Le gouvernement fédéral devra exiger du futur citoyen canadien une connaissance du français et de l'anglais

SOREL (L.B.) — Commentant le projet de loi 63 à l'Assemblée nationale, le député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Maurice Martel, a souligné que le gouvernement fédéral, s'il veut être appliqué la mesure suivante concernant la citoyenneté canadienne, c'est-à-dire exiger du futur citoyen canadien une connaissance du français et de l'anglais pour être reconnu comme Canadien.

M. Martel soutient également que nos corporations (Barreau, Collège des pharmaciens, Collège des médecins, Corporation des ingénieurs, etc.) de même que nos universités québécoises devraient exiger que le candidat à des parchemins maîtrise suffisamment la langue française, qui est la langue de la majorité au Québec, avant d'obtenir son droit de pratique.

C'est par des mesures positives prises individuellement et collectivement (au niveau du gouvernement) "que nous apporterons un plus grand rayonnement à la langue française".

Amendements

Le député de Richelieu a également commenté les amendements apportés la semaine der-

rière au projet de loi 63 par le premier ministre Bertrand.

L'article 3 prévoit que le ministre de l'Immigration doit, de concert avec le ministre de l'Éducation, prendre les dispositions nécessaires pour que les personnes qui s'établissent au Québec acquièrent dès leur arrivée la connaissance de la langue française et qu'ils fassent instruire leurs enfants dans les institutions d'enseignement où les cours sont donnés en langue française. Ce qui signifie que le ministre serait habilité à user de pressions auprès des immigrants pour les amener à opter en faveur de l'école française et même en dernier ressort à décider par règlements que les immigrants devraient inscrire leurs enfants à l'école française.

"Ce sont là les principaux amendements qui complètent ce projet de loi, auquel se greffent d'autres mesures positives afin de faire du français la langue de travail au Québec", a dit M. Martel.

"Je crois personnellement, a ajouté M. Martel, que l'on pourrait étudier la possibilité, si la mesure d'incitation n'est pas suffisante, d'employer une mesure coercitive par laquelle, pendant le temps de probation qui permet à tout immigrant d'obtenir sa citoyenneté canadienne, l'enfant d'immigrant serait tenu de fréquenter l'école française".

L'amendement concernant l'Office de la langue française apporte plus de précision quant au rôle de cet organisme. En

effet, ce rôle sera élargi en y ajoutant le devoir et le pouvoir suivant: favoriser l'établissement de la langue française comme langue d'usage dans les entreprises privées et publiques au Québec, et de conseiller le gouvernement sur toute mesure qui pourrait être adoptée pour parvenir et d'élaborer même dans ces entreprises des programmes pour établir la langue française comme langue d'usage, et, pour assurer en outre à leurs dirigeants et employés une connaissance d'usage de la langue française.

"C'est là les principaux amendements qui complètent ce projet de loi, auquel se greffent d'autres mesures positives afin de faire du français la langue de travail au Québec", a dit M. Martel.

"Je crois personnellement, a ajouté M. Martel, que l'on pourrait étudier la possibilité, si la mesure d'incitation n'est pas suffisante, d'employer une mesure coercitive par laquelle, pendant le temps de probation qui permet à tout immigrant d'obtenir sa citoyenneté canadienne, l'enfant d'immigrant serait tenu de fréquenter l'école française".

L'amendement concernant l'Office de la langue française apporte plus de précision quant au rôle de cet organisme. En

• Afin d'engager une femme âgée d'une quarantaine d'années, de Ste-Gratude, les commissaires ont dû en quelque sorte abroger le règlement qui interdisait aux femmes de St-Gregoire de faire la classe au primaire. Ce règlement adopté il y a déjà un an, avait été respecté par le conseil scolaire. Il semble que les commissaires auraient subi une influence trop forte d'un fonctionnaire du ministère de l'Éducation chargé des classes de rattrapage.

• Trois membres du club Richelieu de Nicolet ont quitté la ville et le pays en fin de semaine à destination des Barbades. Ce sont le photographe Pierre Wibault, le pharmacien Antonin Côté et le directeur de l'Institut de Police, M. Maurice Baril. Le trio devrait séjourner dans ce pays de rêve une quinzaine de jours.

Par la voie du Richelieu

- A l'occasion du 25e anniversaire de sa fondation, la Caisse populaire Saint-Joseph-Tracy avait organisé pour ses membres, un tirage au montant de \$1,000 en argent. On estime à 40,000 le nombre de billets qui ont été distribués.
- Le tirage a été effectué par M. Jean-Paul Bernier, président de l'Union régionale de Saint-Hyacinthe des Caisses populaires. Les trois gagnants furent les suivants: 1er prix de \$500, M. Gérard Chapdelaine, 1202 rue Papineau, à Tracy; 2e prix de \$300: M. Claude Audet, 918 rue Bouvier, à Tracy; 3e prix de \$200, M. Maurice Michaud, 1,232 Bonin, à Tracy. La caisse a également fait tirer vingt-cinq prix de présence de \$10 chacun.
- Le directeur de la police de Sorel M. Théodore Vallée, le détective M. Roger Beupré, le directeur de la Police de Tracy M. Maurice Laperrière et le sergent Vaillancourt de Tracy également se sont rencontrés vendredi dernier pour un et l'autre s'offrir une étroite collaboration. On sait que le nouveau chef de la police de Tracy était dans la Sûreté de Montréal tout comme le chef de la police de Sorel l'était préalablement. Ces derniers se connaissent d'ailleurs depuis un certain temps.
- La congrégation des Témoin de Jéhovah de la ville de Sorel sera au nombre des 24 autres en provenance de différentes villes des Cantons de l'Est qui participeront à l'assemblée semestrielle, à Valleyfield du 14 au 16 novembre. M. R.A. Soncaster, ministre responsable de la Congrégation soreloise, a souligné que cette assemblée répondait à un besoin impérieux. "L'augmentation de l'agitation dans les milieux politiques et religieux donne comme résultat la violence et la promiscuité, lesquelles menacent la sécurité de tous les individus de la société". Les Témoin de Jéhovah se sentent touchés par ces faits et se proposent de revoir à nouveau le conseil de la Bible en ce qui concerne la conduite chrétienne à adopter dans un monde qui devient de plus en plus anarchique.
- Le sergent Robert Déry, en charge du poste de Sorel de la Sûreté du Québec, se cherche une terre dans la région de Saint-Michel-des-Saints, sur la rive nord dans le comté de Berthier. Peut-être veut-il avoir plus souvent la chance de rencontrer son confrère de travail, le caporal Naud, en charge du poste de Saint-Michel-des-Saints de la Sûreté?
- M. Normand Héon, enseignant à Sorel s'est dit indépendantiste. Par ailleurs il a bien souligné qu'il ne voulait rien savoir de toutes les folles qu'il y a dans le moment, c'est un ancien candidat aux dernières élections et il est maintenant professeur de géographie et s'occupe très bien de ses élèves.
- L'agent Gérard Hamel, de la Sûreté municipale de Tracy, trouve qu'il a un très bon directeur à la Sûreté municipale de Tracy. Il a également souligné qu'il y avait également un très bon sergent. A ce moment l'agent Hamel se confiait au Nouvelliste et parlait du directeur M. Maurice Laperrière et du sergent Charles Vaillancourt.

Quatrième individu recherché pour un vol de nickel

TRACY (P.A.C.) — Les policiers de la ville de Tracy sont toujours à la recherche du quatrième auteur d'un vol qui a eu lieu dernièrement à Saint-Joseph-de-Sorel. Le métal a été remis à la compagnie Crucible Steel, située au 108 de la rue Montcalm dans cette dernière localité. Les quatre auteurs du vol seraient des employés de cette compagnie mais la police n'a pu rien confirmer concernant ce fait.

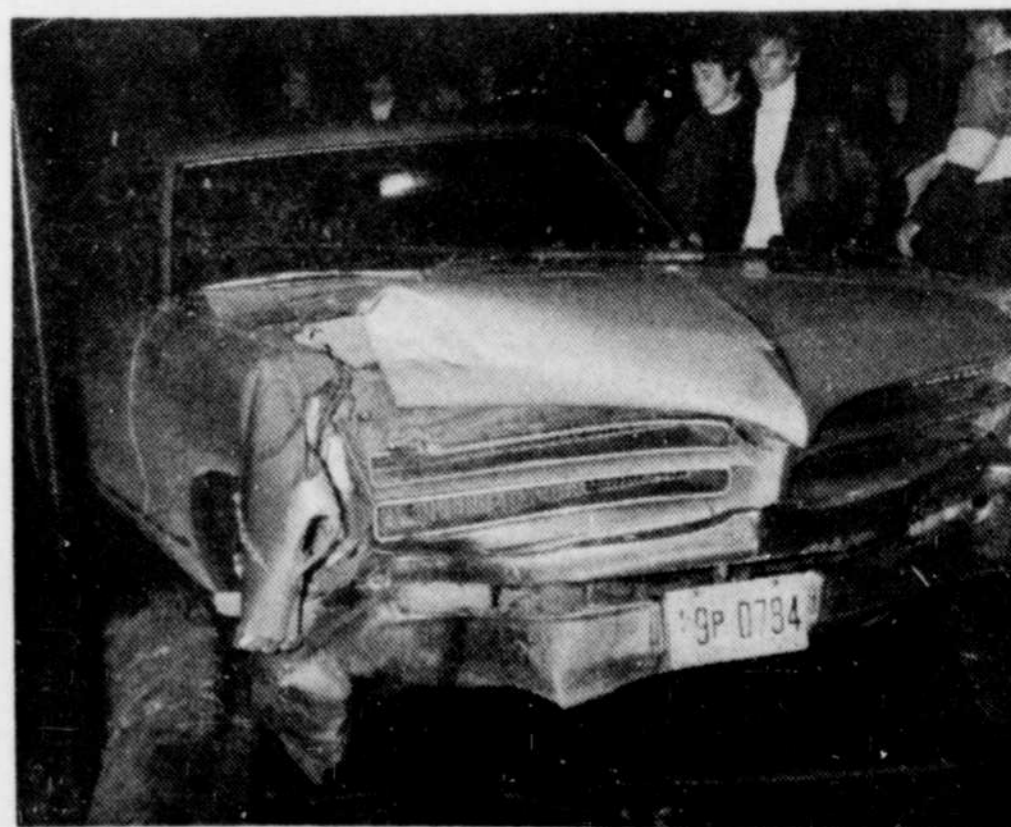
Les auteurs du vol ont dérobé du nickel pour un montant estimé à \$300. Après l'avoir vendu, le métal leur aurait rapporté

une somme de \$420. Le vol aurait eu lieu le premier novembre dernier mais la plainte par la compagnie n'aurait été portée que le 5 novembre.

Dans le moment, trois arrestations ont été effectuées. Deux premiers individus ont été appréhendés par les limiers de la ville de Tracy pendant que deux mandats d'arrestation ont été levés pour la capture de deux autres individus qui seraient mêlés à cette affaire. Hier, les policiers de la ville de Sorel, avec le mandat, ont procédé à l'arrestation d'un des deux hommes recherchés et maintenant l'enquête se poursuit toujours

en vue de retrouver le quatrième présumé voleur du nickel.

Les deux premières personnes à être arrêtées par la police ont comparu en Cour et ont obtenu une remise pour leur comparution, qui aura alors lieu le 18 novembre prochain. En attendant ils sont en liberté moyennant un cautionnement de \$50 qu'ils ont dû fournir comme garantie de leur présence le 18 prochain. Ils seront fort probablement accusés de vol et de récessions de la paix de Sorel. Ce sont les agents Léo Paquin et Claude Tellier qui ont mené l'enquête dans cette affaire.



(Photo Gill)

Des dommages de plus de \$2,000

UN SERIEUX ACCIDENT de la circulation est survenu à l'angle des rues Elisabeth et Georges. Cette collision entre deux automobiles a causé des dommages estimés à plus de \$2,200. La photo fait voir

un des véhicules impliqués. On remarque, en plus de la voiture, un poteau de la compagnie de téléphone Bell qui a été brisé quand l'auto est allée donner contre lui.

Demain

Visite de Pierre Bourgault

TROIS-RIVIERES — M. Pierre Bourgault, membre du Parti Québécois, sera à Trois-Rivières, jeudi le 13 novembre. Il doit rencontrer les étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières de même ceux du CEGEP dans l'après-midi.

Sa visite s'inscrit dans le cadre de la campagne du Parti Québécois entreprise en vue de mieux se faire connaître dans les diverses régions du Québec.

M. Bourgault en profitera également pour rencontrer des militants du Parti Québécois dans la région.

MERCI

à toute la population, à tous nos organisateurs, à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à notre élection.

Soyez assurés de notre entier et sincère dévouement.



ROGER GUILBEAULT
MAIRE

MAURICE TOUPIN
CONSEILLER

NARCISSE HINSE
CONSEILLER

JULES LANDRY
CONSEILLER

Cours de Psychologie
appliquée
(Personnalité)

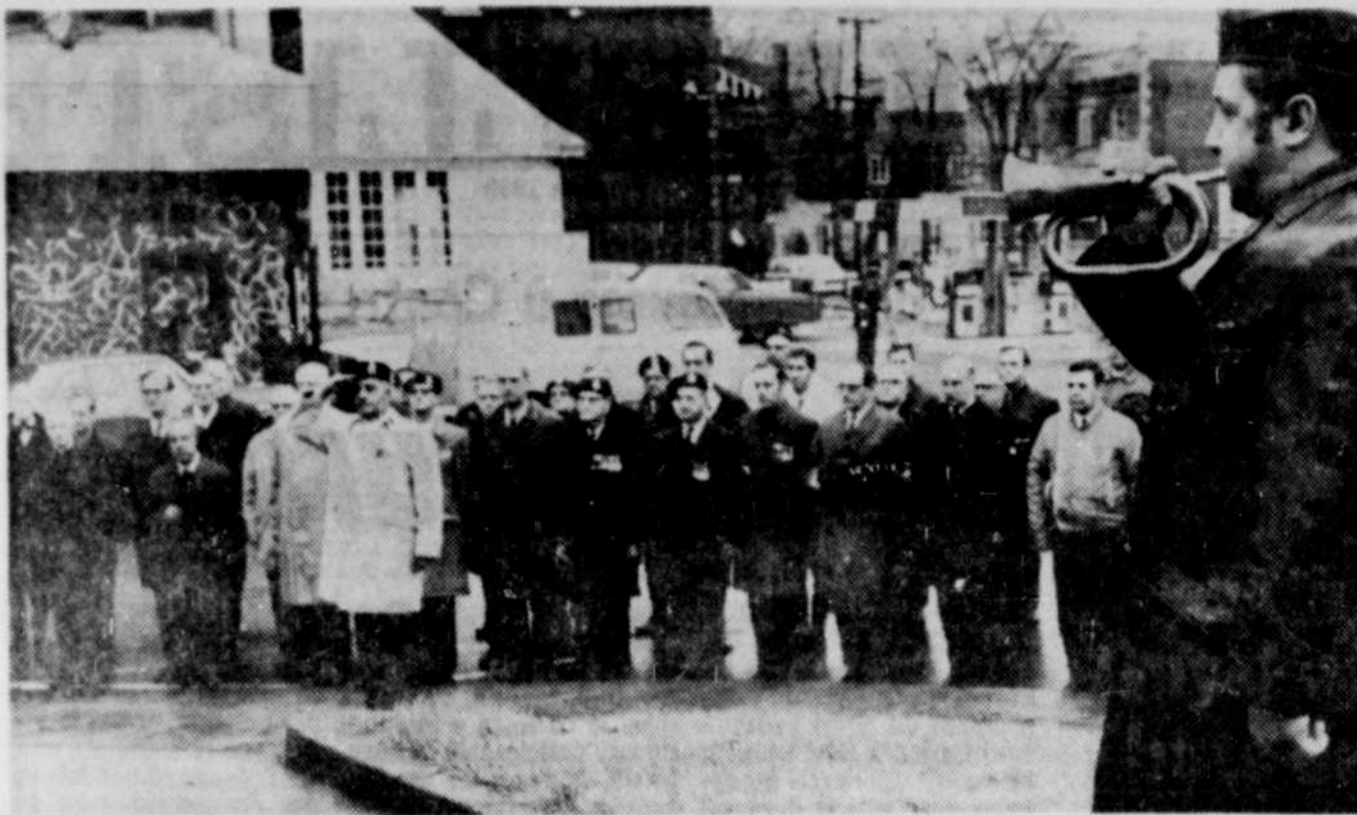
MERCREDI SOIR
19 NOVEMBRE
8 HEURES

SALLE NOTRE-DAME
rue Ste-Julie
Trois-Rivières

— Aucun contrat
— \$54.00 comptant ou
10 leçons à \$6.00
chacune.

Prix spécial pour
couples mariés

INSTITUT DES
LOISIRS CULTURELS Enr.
Yvan Bergeron,
directeur-adjoint.



(Photo Roland Lemire)

Trois-Rivières se souvient de ses fils tombés au champ d'honneur

UNE BREVE CEREMONIE a eu lieu au cénotaphe, hier après-midi, afin de rendre hommage aux Trifluviens tombés au champ d'honneur durant la guerre 1914-18

et commémorer la signature de l'armistice. Ci-dessus, les Vétérans alignés à l'attention, tandis qu'un clairon, dans un silence impressionnant, fait un dernier appel.

Dans le comté de Trois-Rivières

Le choix des délégués libéraux est influencé par la lutte à la direction qui oppose MM. Laporte, Bourassa et Wagner

TROIS-RIVIERES (CH) — Les libéraux provinciaux du comté de Trois-Rivières ont choisi leurs délégués à l'occasion du congrès de la chefferie du congrès libéral qui se tiendra à Québec en janvier prochain. Le choix s'est fait à la suite d'élections très contestées où les clans Laporte, Bourassa et Wagner cherchaient à faire élire un des leurs.

Les délégués d'office sont MM. Gaston Bellemare, président de l'Association libérale du comté de Trois-Rivières, Maurice-D. Ouellet, secrétaire de la

même association, Mme Rose Simard, présidente de l'Association Féminine, Mme Thérèse Caron, secrétaire, M. Roger Sicard chez les moins de 31 ans et Mlle Lise Bacon, secrétaire de la Fédération Libérale du Québec.

Le choix des autres délégués ne s'est pas fait sans douleur, mais toujours dans la plus franche camaraderie même s'il y avait plusieurs clans enthousiastes dont l'un dirigé par un notaire du comté de Champlain. Les différents tours de scrutin ont vu triompher Me Yvan G-

LIONEL MARTIN
NOTAIRE
B.A., LL.L.
Licencié en droit
375-7733 - 5-7734
153, rue Laviolette T.-R.

Faits et méfaits

Enfant renversé par une automobile

Un enfant a été blessé lorsqu'il a été frappé par une voiture, vers 11 h. 15, hier, à l'intersection des rues Bonaventure et St-Denis. Pierre Leroux, 5 ans, fils de M. François Leroux, 733 rue Radisson, a été transporté à l'hôpital St-Joseph souffrant de contusions. L'automobile qui a frappé le garçonnet était conduite par Mlle Lise Gélinas, 455, rue Laviolette. Les policiers Normand Bellemare et Isaac Chevarie ont fait les constatations.

Collision de deux voitures européennes

Un automobiliste a été blessé lorsque deux voitures européennes sont entrées en collision vers 4 heures et 5, hier, au lac Daucet, à St-Louis-de-France. M. Maurice Dubois, 130 rue Hébert, Cap-de-la-Madeleine, a été transporté à l'hôpital St-Joseph par les ambulanciers de la maison J. D. Garneau. Il n'aurait pas été blessé gravement. M. Dubois était au volant d'une Fiat décapotable modèle 1969. Sa voiture est entrée en collision avec un Renault 1970 conduite par M. Jacques Raymond, 3235 Provencher, Trois-Rivières. Les véhicules ont subi des avaries estimées à \$300 et \$400. Les constatations ont été faites par le policier Roland Beaulieu, de la Sûreté du Québec.

Vives condoléances du conseil de ville à la famille Dupont

TROIS-RIVIERES (FG) — Le conseil municipal, à la suggestion de son doyen, le conseiller Fernand Gagnon, a exprimé ses condoléances à la famille Dupont, à la suite de la mort tragique du sergent-détective Louis-Georges Dupont, de la Sûreté municipale.

La résolution de condoléances a été présentée et adoptée à l'unanimité, à l'issue de l'assemblée publique tenue par nos édiles lundi soir, quelques heures après la découverte, par le policier Georges Marquis, du poste No 3 du corps inanimé du limier, de 45 ans, à l'intérieur de la voiture Chevrolet 1965, dans un boisé à l'extrémité du boulevard St-Jean.

Le sergent-détective Louis-

Georges Dupont manquait à l'appel depuis mercredi, le 5 novembre. Sa disparition avait fait l'objet d'intensives recherches à la grandeur de la province, dirigées par le directeur adjoint Roland Poitras de la police municipale, en collaboration avec le capitaine-détective Georges Gagnon, chef de la Sûreté municipale.

Pour retrouver leur camarade disparu, les policiers trifluviens avaient uni leurs efforts à ceux de toutes les forces policières du Québec.

Selon la coutume, c'est le greffier municipal M. Georges Beaumier, qui a rédigé et transmis le message de condoléances du conseil de ville à la famille Dupont.

En cas de RHUMES et de GRIPPE...

1. Gardez le lit
2. Buvez beaucoup de liquides
3. Prenez de l'Aspirin pour faire baisser la fièvre et soulager la douleur

GRÂCE À ASPIRIN, VOUS VOUS SENTIREZ VITE MIEUX



Aspirin est la marque déposée de The Bayer Company, Limited, Aurora, Ontario

AAA Cours de conduite
du Club Automobile Québec
Débutant le 17 novembre à l'école des Métiers
464, St-François-Xavier

LE COURS COMPREND LA THÉORIE ET LA PRATIQUE SUR LA CONDUITE DES VOITURES À TRANSMISSION AUTOMATIQUE ET RÉGULIÈRE.

Inscrivez-vous dès maintenant
Pour renseignement: M. ARMAND GILBERT
Tél.: 378-8362

BIEN APPRENDRE POUR BIEN CONDUIRE
LES VOITURES SONT GRACIEUSEMENT FOURNIES PAR
CHEVROLET

Remédiez aux 3 principaux inconvénients et problèmes D'UN DENTIER

Un peu de PASTETH, saupoudré sur votre dentier, vous permettra de le tenir: (1) de maintenir les prothèses supérieure et inférieure, mieux et plus longtemps (2) de le maintenir plus confortablement (3) de mordre plus fermement, et de manger plus vite. Alcalin — et donc non acide — la fameuse poudre PASTETH ne rancit pas. Nul effet nocif sur les dents ou gencives. La santé est un dentier bien ajusté. Voyez votre dentiste régulièrement, et demandez votre PASTETH à tout rayon de produits pharmaceutiques.

Dans les secteurs Beaudry, Séminaire et Lambert

Le règlement de zonage sera amendé

par Fernand GAGNON

TROIS-RIVIERES — Les prescriptions de l'article 390, comme dans la zone RC-15-2 du règlement de zonage No 191-30 qui détermine les normes de la construction dans les secteurs

Lambert, Séminaire et Beaudry, s'appliqueront aussi dans le cas des lots qui restent encore à construire, dans cette partie du territoire trifluvien longeant la rue Louis-Pinard et s'étendant jusqu'à la rue de Châteaufort, à la suite de l'amendement que le conseil municipal a "voulu" adopter sur proposition du conseiller Gaston Vallières, avec l'appui de son collègue M. Fernand Colbert.

Notons que c'est à la suggestion du conseiller Antoine Gauthier que l'amendement soumis au conseil fut ainsi corrigé, suggestion que M. Vallières s'est d'ailleurs empressé d'accepter. La première rédaction du projet d'amendement n'était pas à la satisfaction de M. Vallières et il cherchait honnêtement une solution quand son collègue M. Gauthier vint à son secours.

Le cas avait été soulevé par la demande et l'octroi d'un permis de construction à M. Gérard Lacombe, ce qui avait soulevé de nombreuses et énergiqes protestations des résidents du secteur Lambert, surtout les propriétaires de maisons unifamiliales. C'est M. Lionel Julien qui s'était fait à plusieurs reprises le porte-parole éloquent des protestataires.

Toutefois, avant que le règlement de zonage ne soit amendé, le conseiller juridique adjoint de la ville Me Lucien Comeau c.r., avait émis l'opinion que la ville ne pouvait s'objecter à la demande d'un permis de construire formulée par M. Lacombe.

Le conseiller Gaston Vallières nous a confirmé, que ce qu'il voulait imposer comme normes de construction dans cette partie du secteur, c'est bien ce que prescrit le règlement de zonage 191-30 au sujet de la zone RC-15-2.

Cela se lit comme suit:
A- Densité résidentielle nette: 16 familles à l'acre
B- Usages, constructions et occupations permis:
a) maisons d'habitation bifamiliales jumelées (4 logements)
b) garage ou abris d'automobiles particulières
c) bureau ou étude dans le domicile et pour l'usage d'une personne de profession ou d'un agent d'affaires, employant au maximum 2 personnes.

Le règlement de zonage 191-30 au sujet de la zone RC-15-2.

Soumis à l'approbation des contribuables

Une autre motion des conseillers Vallières et Colbert que le conseil a adoptée, lors de la même séance publique, détermine que le nouveau règlement No 191-30 sera soumis à une assemblée publique des électeurs-propriétaires d'immeubles imposés visés par le "dit règlement" qui sera tenue à la salle publique de l'hôtel de ville, mercredi le 26 novembre 1969, à 7h.30 du soir. Si un nombre suffisant de contribuables, comme l'exige la charte municipale (ou la Loi des Cités et Villes), réclame la tenue d'un référendum, le conseil municipal devra y accéder, en fixer le jour et le quartier et ordonner au greffier municipal de mettre en marche les procédures nécessaires habituelles.

L'ENDROIT OÙ L'ON MANGE LES MEILLEURS

STEAKS!
Dîner d'hommes d'affaires \$1.50 laire complet
SPECIAL DU JOUR
BOUILLI de LEGUMES
"COCKTAIL LOUNGE"
ATMOSPHERE de DÉTENTE

Place Hôtel de Ville
Le Centurion

VOULEZ-VOUS PARLER A-N-G-L-A-I-S EN LOUANT VOTRE COURS

Pour de plus amples informations sans obligation Postez ce coupon à:
SOCIÉTÉ AUDIO-VISUELLE
Le Nouvelliste, Département 324
C.P. 668, Trois-Rivières.
Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Tel: _____

SIGNET de CLAIRTONE/1231
MEUBLE: Style contemporain, fini noyer huilé, couvercle à ouverture centrale, réserve: 25 disques. Caractéristiques: meuble contemporain de belles proportions à base plate; les panneaux de devant sont en contre-plaqué de noyer assorti, posé à la main; dos fini d'une seule pièce; des roulettes rendent le déplacement facile. Dimensions: L. 60", H. 27", L. 18".

Clavier de 13 commutateurs; 5 boutons rotatifs; puissant circuit de réglage automatique de fréquence; commutateur pour assourdir la FM; écoute individuelle; Simultan.

Changeur: Garrard Synchro-Lab S185. Haut-parleurs: 2 de 12", 4 de 3 1/2". Encintes: tout bois, complètement fermées.

MODÈLE MARQUIS 1024 par CLAIRTONE
Cabinet: modèle Provincial Français. Fini rouge antique; ouverture centrale; contenance: 25 disques. Dimensions: largeur 60", hauteur 30", profondeur 17". Construction: châssis Clairtone T 18 automatique AM/FM et stéréo FM. Caractéristiques: circuit entièrement transistorisé au silicium; réglage lumineux; sélecteur de programme rotatif; interrupteur automatique: audition sans bruit. Antenne encastrée AM/FM. Record pour enregistrement et reprise de jeu. Synchroiseur en éventail; lumière indicatrice de stéréo. Table tournante: Garrard 3000. Cartouche stéréo 64 T T 80, unités de haut-parleurs 2 de 10" et 4 de 3 1/2". Encintes: ébeniseries à joints perdus.

Rég.: \$599.00
SPECIAL
549.00

LES MEILLEURS PRIX SONT À QUELQUES MINUTES DU CENTRE VILLE

clairtone '70

OUVERT TOUS LES SOIRS jusqu'à 9h.30 p.m. Aucun comptant Paiement facile.

STÉRÉO CLAIRTONE MODÈLE 1970 Chassis entièrement transistorisé
GARANTIE DE 5 ANS

GARANTIE DE 3 ANS SUR LA LAMPE-ÉCRAN

Maurice Maréchal, prop.

Régent, meuble télé-couleur de Clairtone/4211

Style contemporain très sobre en noyer, satiné poli à la main.
Écran: rectangulaire de 295 po. ca. Châssis: Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini noyer satiné. Dimensions: L. 33 1/2", L. 19 1/2", H. 29".

Azur, meuble télé-couleur de Clairtone/4223
Beau meuble sur pieds de style méditerranéen. En bois d'arbre fruitier poli à la main.

Écran rectangulaire de 295 po. ca. Châssis: Clairtone C158. Caractéristiques: 14 dispositifs tout transistorisés; 2 circuits intégrés; détecteur-discriminateur de basses fréquences; accord précis automatique; allumage instantané; couleur précise; indicateur de la couleur. Fini bois d'arbre fruitier. Dimensions: L. 40 1/2", L. 19 1/2", H. 29 1/2".

Centre Manufacturier de Meubles
7710, Ste-Marguerite Trois-Rivières-Ouest Tél.: 375-4715

La Commission canadienne des Transports donne son autorisation

Le viaduc de la rue Père Daniel pourra finalement être construit

TROIS-RIVIERES (B.C.) — Le viaduc de la rue Père Daniel pourra être finalement construit car la Commission canadienne des Transports vient d'autoriser la ville de Trois-Rivières à réaliser le projet.

L'ordonnance à cet effet a été envoyée par M. C.-W. Rump, secrétaire de la commission, à

l'ingénieur-conseil J.-Maurice Langlois auquel l'administration municipale avait confié le soin de mettre en branle les procédures nécessaires.

Le conseiller Fernand Gouneau, qui réclame depuis plusieurs années la réalisation de ce projet, souriait évidemment de satisfaction devant

la décision gouvernementale qui constitue pour lui le couronnement d'efforts constants.

L'ordonnance de la Commission des Transports n'indique pas que les travaux seront entrepris immédiatement puisque les plans détaillés du viaduc n'ont pas encore été soumis à l'approbation de l'organisme fédéral. L'ingénieur-con-

seil J.-Maurice Langlois s'affaire présentement à les compléter et d'ici peu de temps, il sera en mesure de les déposer officiellement.

Le viaduc projeté enjambrera la voie ferrée, rue Père Daniel et coûtera quelque \$700.000 dont \$500.000 seront défrayés par la Commission canadienne des Transports.

MELLO
OUVERT DE 7 h. à 3 h. a.m.
REPAS COMPLETS ET LEGERS
SPECIALITES: Spaghetti italien, charcoal steak
138, FUSEY
378-3233

LE NOUVELLISTE

Trois-Rivières, mercredi 12 novembre 1969

Pour un plus grand choix
Mademoiselle
324, Des Forges
TROIS-RIVIERES

Dénonçant la violence, la haine et la destruction

Il faut descendre dans la rue et combattre tous ces agitateurs (M. Mongrain)

par Jean-Marc BEAUDOIN

TROIS-RIVIERES — "Il y a des gens qui tentent une nouvelle croisade avec la jeunesse de chez-nous, une croisade qui est à la pointe de la violence, de la haine, de la destruction, du défaitisme, une croisade qui entraîne le rejet des valeurs qui ont toujours fait le respect de la société".

C'est avec une virulence et une fougue peu ordinaires, qui rappelaient ses discours électoraux dans "Il ne faut pas se laisser impressionner, a-t-il dit, par toutes les scènes de désordre, de violence, qui sursturent les journaux ce temps-ci. Ces agitateurs qui causent le trouble partout, qui entraînent nos jeunes à rejeter les principes fondamentaux, millénaires, à rejeter ces valeurs inestimables d'une so-

ciété juste, reçoivent des manchettes à la radio, à la télévision, dans les journaux, comme ils n'ont jamais eues. Ils ne devraient pas recevoir des médias d'information un écho si important".

Le député fédéral a fait un rapprochement entre les manifestations fréquentes des jeunes des salles surchauffées par la masse des gens qui s'y entassaient, du temps de feu Maurice Duplessis, que le député fédéral de Trois-Rivières, M. J.-A. Mongrain s'en est pris à ceux qu'il a appelés "les écumeurs des mers".

M. Mongrain parlait alors au club Optimiste de Trois-Rivières à l'occasion du lancement de la Semaine d'appréciation de la jeunesse.

d'aujourd'hui et la croisade des enfants dans l'histoire. Cette croisade des enfants devait dériver les lieux-saints. "La plupart sont morts en chemin. Quant aux autres qui sont revenus, ils ont été déçus, déprimés de constater cet idéal impossible".

"Il est très urgent pour nous les parents de nous embrigader, de relever le défi, pour faire croisade contre ces écumeurs des mers qui entraînent nos enfants pour des idéaux fausses. Nous devons faire croisade pour renverser les agitateurs. Nous devons réagir. Nous devons former des comités de sécurité publique comme cela s'est déjà fait, pour protéger nos enfants contre cette mi-

norité bruyante et agissante qui installe l'anarchie et le désordre".

"Ils entraînent nos jeunes, de poursuivre le député dans une envolée oratoire impétueuse, pour des idéologies malsaines, fumeuses, qui n'ont aucun but, car ce qu'ils veulent détruire, ce qui existe".

M. Mongrain a incité fortement les parents à réagir pour pas qu'on pense que ce sont tous les parents qui abdiquent leurs droits et leurs responsabilités.

"Il faut descendre dans la rue nous aussi pour combattre ceux-la qui encouragent la violence



(Photo Roland Lemire)

Prolongement du boulevard Des Récollets

SI LE PROLONGEMENT DE LA RUE Bellefeuille reste le développement prioritaire dans la modernisation du réseau routier municipal et l'addition de voies de pénétration de toute première utilité, l'aménagement du boulevard des Récollets s'inscrit comme le projet No 2. Déjà cette année, on a procédé à l'asphaltage d'un important tronçon du boulevard des Récollets comme le démontre notre photo supérieure. La seconde illustration nous fait

voir la mise en oeuvre du prolongement du boulevard des Récollets, qui ira rejoindre et croiser la rue Bellefeuille pour faire la jonction avec le boulevard Royal, en passant par le boulevard Laurentin. La troisième grande phase du développement de cette grande artère de pénétration consistera en la construction d'une seconde section à deux voies de circulation, depuis le boulevard Des Forges jusqu'aux limites de Trois-Rivières-Ouest.



(Photo Roland Lemire)

M. J.-A. MONGRAIN A FAIT une violente sortie contre ce qu'il a appelé les "écumeurs des mers", c'est-à-dire, les agitateurs. M. Mongrain parlait à l'occasion de la Semaine d'appréciation de la jeunesse du club Optimiste de Trois-Rivières. On voit à ses côtés le président du club, M. Martial Mélançon.

Le promoteur Lucien Richard rencontre les membres du conseil

Projet d'un théâtre de deux mille sièges

par Jean-Marc BEAUDOIN

TROIS-RIVIERES — Le projet d'un gigantesque théâtre a

été présenté lundi aux membres du conseil municipal par le promoteur du projet, M. Lucien Richard.

Le projet en question est de l'ordre d'un demi-million de dollars et permettrait de présenter à Trois-Rivières des artistes in-

ternationaux de grande renommée qui, actuellement, ne viennent pas en notre ville, faute de salle assez vaste pour recevoir

des salles et aussi que l'acoustique des salles soit de bonne qualité.

La bâtisse de 350 pieds de profondeur par 150 de façade, contiendra une salle de 2.000 places, les bureaux administratifs de la compagnie, des studios d'enregistrement hautement perfectionnés, des salles de conférences, etc.

En expliquant sommairement son projet, M. Richard a souligné que la salle servirait d'abord à présenter des spectacles ou des récitals d'artistes mondialement connus. "Il n'y a pas de salle de spectacle assez grande à Trois-Rivières, a-t-il dit, pour présenter tous les spectacles que l'on voudrait. Ça fait assez longtemps que nous sommes privés de spectacles d'envergure à cause du manque de places dans les salles existantes", a-t-il ajouté.

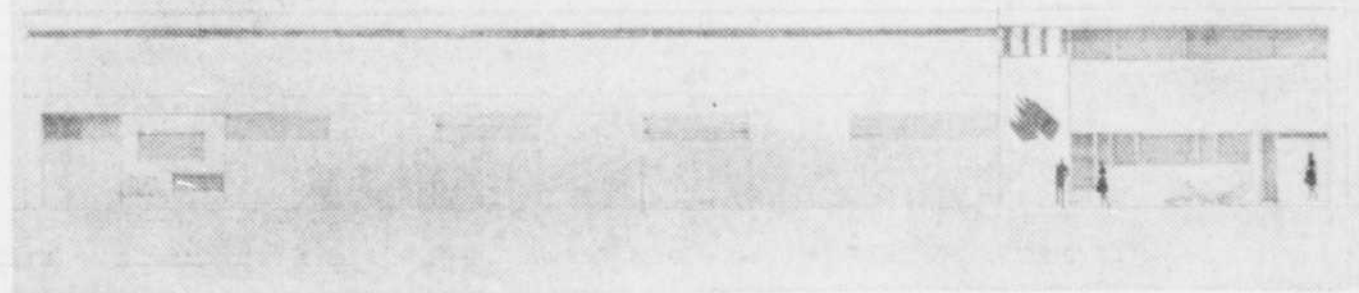
M. Richard, qui s'occupe de disques, promotion, production, gerance personnelle, etc., dans le domaine du spectacle, nous avouait qu'à maintes reprises, on lui avait refusé de présenter un artiste à Trois-Rivières, à cause des salles trop petites.

Si le projet devient réalité, ce théâtre sera le deuxième plus grand au Québec, soit le plus grand après la Place des Arts à Montréal. D'ailleurs, la scène, qui mesurera 100 pieds de largeur par 55 pieds de profondeur, a des proportions sembla-

bles à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, et pourra présenter avec facilité tous les spectacles de grande envergure. La présentation de spectacles ou de récitals ne sera pas l'unique utilité de cette salle. Un immense écran de 85 pieds de hauteur permettra la projection de films durant les périodes de ré- liche et les soirs où il n'y aura pas de spectacles. Cet écran permettra aussi, nous a-t-on dit, de reproduire des grands spectacles de la télévision américaine par exemple.

En présentant son projet à l'aide d'une esquisse du théâtre, M. Richard a demandé au conseil un endroit favorable pour ériger cet édifice à Trois-Rivières. Il s'est dit prêt à construire le théâtre si cet endroit fournissait à proximité un parc d'autos d'au moins mille places. M. Richard a d'ailleurs dit au maire et aux conseillers qu'il était prêt à construire l'immeuble au-dessus d'un garage étage souterrain.

Une rencontre est prévue entre M. Richard et l'urbaniste de la ville M. André Lavoie. Voir: Projet d'un page 43



L'ESQUISSE DU PROJET D'UN THEATRE d'une capacité de 2.000 sièges à Trois-Rivières.



(Photo: Roland Lemire)

LE PROMOTEUR D'UN PROJET DE THEATRE DE 2.000 sièges de l'ordre d'un demi-million de dollars qui serait construit à Trois-Rivières, M. Lucien Richard, explique aux membres du conseil de ville son audacieux projet. M. Richard a dit aux administrateurs municipaux qu'il es-

pérait d'eux un terrain situé à proximité d'un parc de stationnement. Ce théâtre, s'il devient réalité, sera le deuxième plus grand au Québec, la salle Wilfrid Pelletier de la Place des Arts à Montréal étant la plus grande salle au Québec.

le public supporteur. Car, d'expliquer M. Richard, un jeune Trifluvien, président de la Compagnie Multicolore, les cachets de ces artistes sont très élevés. Il faut donc les présenter dans de grandes salles pour que le prix des billets soit abordable à

Son auto heurte un convoi

Un automobiliste échappe à la mort

ST-AURICE (J.R.L.) — Un automobiliste a échappé de justesse à la mort et s'en est tiré avec des blessures, plus ou moins graves lorsque l'automobile qu'il conduisait a donné contre un train, à St-Maurice, vers 3h.55, hier soir.

M. Joseph Cyr, 50 ans, 210 Gill, Cap-de-la-Madeleine, a été transporté à l'hôpital Ste-Marie par les ambulanciers de la maison J.D. Garneau. Il souffrait de multiples blessures, mais sa vie n'était pas en danger.

M. Cyr était seul dans sa voiture au moment de l'accident. La voiture a donné contre un convoi ferroviaire de la compagnie Pacifique Canadien au moment où il passait à l'extrémité de la rue Notre-Dame.

La Ford 1969 que conduisait M. Joseph Cyr a été presque complètement démolie sous la violence du choc.

Les constatations ont été faites par le policier Reynald Côté de la Sûreté provinciale de Trois-Rivières.

c'est un secret **polichinelle** de l'école

- Les automobilistes devront porter une attention spéciale quand ils circuleront rue St-Olivier, notamment à l'intersection St-Roch. Les feux de circulation installés à cet endroit ont été enlevés, lundi matin et ils seront utilisés dorénavant à l'angle des rues Bellefeuille et St-Roch. Ce changement est effectué en prévision de l'application du sens unique rue St-Roch, à compter de lundi le 17 novembre.
- Le conseiller Florent Groleau, de Trois-Rivières, qui représentait le maire René Matteau lors des élections à l'Association des Etudiants de l'Ecole des Métiers de Trois-Rivières, a promis que la ville étudierait la possibilité d'améliorer le stationnement aux abords de l'institution. Il a été chaudement applaudi par les professeurs ainsi que par les élèves qui ont une automobile et un problème de stationnement.

Merci aux contribuables du quartier numéro 2 pour la plus belle victoire de ma vie politique.



Je tenterai de me montrer digne de ce témoignage de confiance.

SYLVIO HÉNAIRE
Echevin du quartier
numéro 2 au Cap.

PARTIE D'HUITRES
sous la présidence de
Me Gilles Gauthier
Député de Trois-Rivières
à l'Assemblée Nationale

vendredi, le 14 nov. 1969
au Club Curling Lavolette
à 9 heures P.M.

Venez rencontrer et dialoguer avec votre député.

Admission: \$3.00
Billets à la porte

ASSEMBLÉE DES HOMMES A CHEVAUX U. H. H. A.

Sujet important: Nouveau contrat avec la piste de course.

MERCREDI, le 12 novembre à 7 h. 30 p.m.

Endroit: **SALLE J.B. LAROCHE**
645, rue Gervais
Trois-Rivières.

Intervention de M. Maurice Lavallée à la Régionale

L'équipe du Journal Idémix a manqué au code d'éthique

L'équipe (R.L.) — Commentant le dernier numéro du journal étudiant "Idémix", dans lequel on retrouvait un reportage pro-séparatiste sur le récent congrès du Parti Québécois tenu dans la métropole, M. Maurice Lavallée a laissé savoir que les élèves, tout spécialement l'équipe du journal, avaient manqué au code d'éthique.

Que les élèves s'extorierent avec des caricatures, c'est admissible, mais que l'on prêche pour un parti politique, je ne suis pas d'accord", a enchaîné

le président de la régionale Provencher. M. Lavallée a fait cette intervention lors de la dernière assemblée du bureau des délégués

"Ce n'est pas admissible pour moi, a dit M. Lavallée, qu'une propagande soit faite à l'intérieur du journal de l'école polyvalente Jean-Nicolet". Le président de la CSBP a déclaré que l'on ne devait pas défendre un parti politique plus qu'un autre, que ce soit le parti libéral, le parti de l'Union nationale ou n'importe quel autre.

lorsque la question des sanctions prises envers certains élèves fut soulevée. Un délégué a profité de l'occasion pour aborder le sujet du journal étudiant "Idémix", tout particulièrement en ce qui concerne la dernière publication.

M. Lavallée a même affirmé qu'il avait pris avec humour certaines caricatures ainsi que la photo publiée en première page du journal, laquelle faisait un rapprochement entre une assemblée des commissaires et un troupeau de vaches en train de brouter dans un champ.

Pour sa part, Mme Suzanne Rousseau, commissaire, a maintenu que "les élèves ont le droit de s'exprimer mais les éducateurs doivent exercer un contrôle". Mme Rousseau a insisté pour que ce contrôle soit exercé et a ensuite mentionné que les élèves avaient agi bien inoffensivement.

De son côté, M. Yves Houle, directeur général des écoles, a répondu à un délégué qui manifestait son indignation devant le fait que la direction avait manqué dans cette affaire, que l'an dernier, un contrôle était exercé sur le journal et que l'on avait mis sur la confiance de certains élèves qui sont revenus à la tête d'Idémix, cette année.

"Nous nous sommes rendu compte, a dit M. Houle, qu'il n'y a pas eu de contrôle bien que la direction de l'école supposait que des gens effectuaient un contrôle sur la publication du journal".

Le directeur général des écoles a aussi souligné que tout a pu être fait à l'insu des modérateurs alors que les élèves responsables du journal ont passé "en-dessous de la couverture".

Répondant au nom de la direction de l'école, M. Yves Paquin s'est dit d'avis que le journal devait changer son caractère, "sinon Idémix est appelé à disparaître", de préciser le directeur-adjoint de la polyvalente Jean-Nicolet.

"Nous connaissons l'état de nos élèves", a ajouté M. Paquin devant quelques membres du bureau des délégués, et "ceux-ci ont avoué que ce n'était pas honnête".

Le directeur-adjoint a aussi déploré le fait que les élèves avaient pris position aussi fermement sur un parti politique alors que le but du journal étudiant est d'informer les élèves de l'école.

Le docteur Ebacher, délégué de Pierreville, a demandé à M. Paquin pourquoi la direction de l'école avait manqué et qu'elle avait attendu pour voir les problèmes au lieu d'attendre d'être en face des faits accomplis. Sur ce, M. Yves Paquin a admis que le contrôle avait manqué à l'intérieur de l'équipe du journal. De son côté, M. Yves Houle a expliqué que la direction de l'école et les modérateurs avaient fait confiance aux élèves de l'an dernier qui revenaient à nouveau dans l'équipe du journal. C'est ce qui expliquerait le manque de contrôle ou la trop grande confiance accordée aux responsables du journal.

Pour sa part, le directeur de l'école polyvalente Jean-Nicolet, M. Marcel Proulx, a confirmé qu'une rencontre avait eu lieu entre la direction de l'école et celle du journal Idémix et que les responsables avaient admis leurs erreurs. "Le prochain numéro du journal doit paraître vendredi de cette semaine et nous allons essayer d'en faire un journal régional".

Habillement

Le bureau des délégués de la régionale Provencher, de Nicolet, s'est dit d'accord pour que les élèves de cette commission scolaire aient un habillement convenable et les cheveux d'une longueur normale.

Telle est la conclusion à une discussion entre commissaires, directeurs d'école et délégués, survenue lors de l'assemblée des 99 délégués de la régionale Provencher, ces jours derniers.

M. Yves Paquin fut interrogé sur l'épineuse question de la longueur des cheveux. Il a mentionné que les professeurs, en général, n'avaient pas les cheveux longs et que c'était très propre. Cependant, un seul d'entre eux porte une barbe.

Soulignant le fait que la direction de l'école avait songé à imposer le même règlement pour les professeurs que pour les élèves, c'est-à-dire le juste milieu sur toute la ligne, M. Paquin a indiqué qu'il y avait une éducation à faire auprès de certains élèves à la chevelure trop opulente.



(Photo LaRé, Nicolet)

UNE CENTAINE DE CITOYENS du secteur Ste-Angele-de-Laval de la ville de Bécancour ont assisté à une soirée d'information qui avait pour but de renseigner la population plus adéquatement sur les logements à prix modiques dont la municipalité voudrait faire construire au cours des prochains mois. C'est dans une forte proportion que les contribuables se sont prononcés en faveur de la construction de quelques logements à loyers modiques dans le secteur, refusant ainsi l'idée de leur conseiller de secteur, M. Edgar Hélie, lequel s'opposait au début à ce que Ste-Angele-de-Laval emboîte le pas à

l'instar des autres secteurs de la ville de Bécancour. Les membres du conseil de la ville de Bécancour, y compris le maire, M. Gaston Gaudet, ont fourni aux citoyens toutes les explications entourant ce projet d'envergure pour la ville. Cette soirée d'information avait été organisée par la Jeune Chambre de St-Grégoire Inc. Sur la photo, de gauche à droite, M. L. Gaston Gaudet, maire de la ville de Bécancour; M. Paul Blanchette, modérateur de l'assemblée; M. Marcel Deshaies, président de la JC de St-Grégoire; M. Edgar Hélie et M. Léon Bouvet, conseillers de la ville de Bécancour.

Décision des contribuables

Logements à prix modiques à Sainte-Angele-de-Laval

A la ville de Nicolet

Un fichier d'assiduité pour les employés municipaux

NICOLET (R.L.) — Le conseil de ville de Nicolet, par la voix du conseiller Jean-Paul Lemay, a demandé au secrétaire-trésorier M. Georges Biron, d'établir un fichier d'assiduité pour tous les employés municipaux de même que ceux du secrétariat.

Cette nouvelle mesure permettra à la ville d'avoir une meilleure application et un contrôle plus efficace des bénéfices de jours de vacances, jours de maladie, congés sociaux et congés spéciaux prévus par un règlement portant le numéro 260. En soumettant sa résolution, le conseiller Lemay a insisté sur plusieurs points dont celui qui veut que les fiches d'assiduité devront être tenues à jour par le secrétaire-trésorier pour chacun des employés de même que par chaque chef de département.

De plus, le secrétaire-trésorier devra produire un rapport mensuel des jours de congé, de vacances, de maladies, de congés spéciaux et congés sociaux, aux membres du conseil, à la

première séance qui suivra le dernier jour du mois. D'autre part, les employés du secrétariat et les employés visés par le règlement 260 devront se conformer à certaines dispositions pour avoir droit à un congé payé.

Le conseil exige entre autres qu'un employé obtienne l'autorisation de son chef de département. Il devra également fournir un permis d'absence, signé par le chef de département et signé par ce dernier. Sur ce permis, l'employé doit mentionner la nature et la durée du congé sollicité. Enfin, le permis d'absence devra être joint à la feuille de temps produite par le chef de département pour chaque période concernée.

Les seules personnes habilitées à autoriser des congés, selon la proposition du conseiller Jean-Paul Lemay, sont: le secrétaire-trésorier, M. Georges Biron; le surintendant municipal, M. Jean-Luc Lemire, le chef de police, M. Edouard Besulac et le surintendant de l'aqueduc, M. André Dupont.

Pour les bovins de boucherie

Un programme d'épreuves à réaliser sur la ferme

NICOLET — Le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation du Québec, M. Clément Vincent, annonce qu'un programme d'épreuves d'aptitudes pour bovins de boucherie peut maintenant être réalisé, avec l'aide du ministère, dans la ferme de l'éleveur.

Cette aide, souligne le ministre, se traduit par une assistance

technique fournie aux éleveurs. Le programme prévoit en effet la visite d'un spécialiste en zootechnie qui conseillera l'éleveur sur les soins et l'alimentation à donner aux sujets inscrits. Ce spécialiste devra, de plus, assister aux pesées officielles prises au début et à la fin de l'épreuve.

Le troupeau de l'éleveur devra compter au moins dix vaches et cinq veaux, femelles ou mâles, issus d'un même troupeau. La naissance des sujets inscrits devra s'échelonner sur une période ne dépassant pas 90 jours.

Les veaux encore allaités devront recevoir un traitement identique jusqu'au sevrage qui sera effectué à la date la plus près de la moyenne d'âge de 205 jours. Pour leur part, les veaux déjà sevrés devront recevoir les mêmes soins et une alimentation identique durant 168 jours consécutifs. Par ailleurs, l'âge des sujets ne devra pas varier de plus de 45 jours par rapport à la moyenne d'âge.

Ces épreuves ne remplaceront pas, toutefois, le programme déjà en cours à la station d'épreuves d'aptitudes des bovins de boucherie de Saint-Hyacinthe. La nouvelle mesure vise surtout à faciliter l'identification des bonnes vaches reproductrices, contribuant ainsi à l'amélioration des élevages de bovins de boucherie du Québec.

Ste-Angele-de-Laval (R.L.) — Les contribuables du secteur Ste-Angele-de-Laval de la ville de Bécancour ne sont pas intéressés à payer des logements à loyers modiques pour les autres secteurs et c'est là l'une des raisons pour lesquelles ils ont voté dans une grande proportion en faveur de la construction de quelques logements, dans le cadre d'un vaste et gigantesque programme mis de l'avant par le conseil municipal.

Cette décision fut prise au début de la semaine, lors d'une soirée d'information organisée par le comité spécial de la Jeune Chambre de St-Grégoire Inc. et à laquelle assistaient environ une centaine de citoyens.

La séance d'information, présidée par M. Paul Blanchette ne portait pas uniquement sur les HLM. En effet, les citoyens du secteur de Ste-Angele ont été appelés à se prononcer également sur les numéros civiques de même que sur les noms de rue, ainsi que sur la caserne de pompiers.

En marge des noms de rues, les contribuables ont opté pour des noms de fleurs, tels que suggérés par le comité spécial de la Jeune Chambre dans son invitation. L'assemblée a aussi manifesté le désir de baptiser les futurs secteurs de développement et de leur attribuer des noms de pionniers.

Au sujet de la caserne de pompiers, elle sera effectivement construite dans le secteur de Ste-Angele-de-Laval. Bien que des contribuables aient suggéré que la ville situe la caserne sur un terrain appartenant à M. Paul Thibodeau, les membres du conseil ont laissé savoir que l'emplacement avait déjà été choisi et que la caserne sera fort probablement construite sur les terrains de M. Donat Dumont.

Concernant les logements à loyers modiques, plusieurs contribuables ont fait valoir leur point de vue sur le sujet et certains ont émis l'idée que tout le village ne pourrait que bénéficier de nombreux avantages avec quelques logements de plus en disponibilité pour les gens désireux de venir s'établir dans la région.

Quatre secteurs ont déjà accepté de participer à la réalisation du vaste programme d'habitations à loyers modiques mis de l'avant par le conseil de ville de Bécancour en collaboration avec la Société d'habitation du Québec.

Près de 40 contribuables ont signé une requête attestant qu'ils sont en faveur de la construction de HLM pour le secteur Ste-Angele-de-Laval.

Commentant les 120 logements qui devraient être construits sur le territoire de la ville de Bécancour, le maire Gaudet a souligné le fait qu'il s'agissait là d'une publicité pour la ville.

Plusieurs citoyens se sont interrogés sur le fait qu'ils auraient quand même à payer pour les autres secteurs advenant le cas où le secteur de Ste-Angele refusait de prendre part au projet. Sur ce, le maire Gaston Gaudet a été très clair en disant que si un déficit était enregistré, par exemple, celui-ci serait réparti à travers tous les secteurs et à la grandeur de la ville de Bécancour.

Il ne fait pas de doute que ce point a grandement contribué à influencer les contribuables qui se montrèrent réticents devant la participation de Ste-Angele au programme de logements à loyers modiques.

En terminant, M. Gaudet a remercié et félicité la Jeune Chambre de St-Grégoire Inc. pour son initiative en organisant cette soirée d'information à l'intention des contribuables du secteur de Ste-Angele.

La ville de Nicolet vient de se porter acquéreur de trois terrains au montant de \$12,621.50. Il s'agit des terrains qui avaient été l'objet d'un éboulis il y a déjà plusieurs années et qui depuis ce temps ont été convertis en un parc. Ces terrains appartiennent à MM. Georges-Etienne Roy, Moïse Vignault et Me Pierre Smith.

La ville de Nicolet a décidé, lors de sa dernière assemblée régulière, de demander des soumissions aux marchands de la localité pour l'achat de six pneus à camion. Le prix des soumissions devra comprendre le passage. L'ouverture des soumissions se fera lundi soir, le 17 novembre prochain.

La ligue de balle lente de Nicolet rendra hommage à ses héros de la dernière saison lors d'une soirée qui aura lieu au club Carrousel de Nicolet, samedi le 15 novembre. On profitera de l'occasion pour remettre les trophées aux meilleures équipes et aux meilleurs joueurs individuels. Tous les joueurs de la dernière saison sont invités à prendre part à cette soirée qui est organisée par les directeurs de chacune des sept équipes du circuit.

Un cocktail sera servi à l'occasion de la remise des trophées de la ligue de balle lente de Nicolet alors que l'on couronnera l'équipe championne de la saison régulière et celle des séries éliminatoires, la sûreté du Québec et celle de l'hôpital Christ-Roi respectivement.

ANNONCE

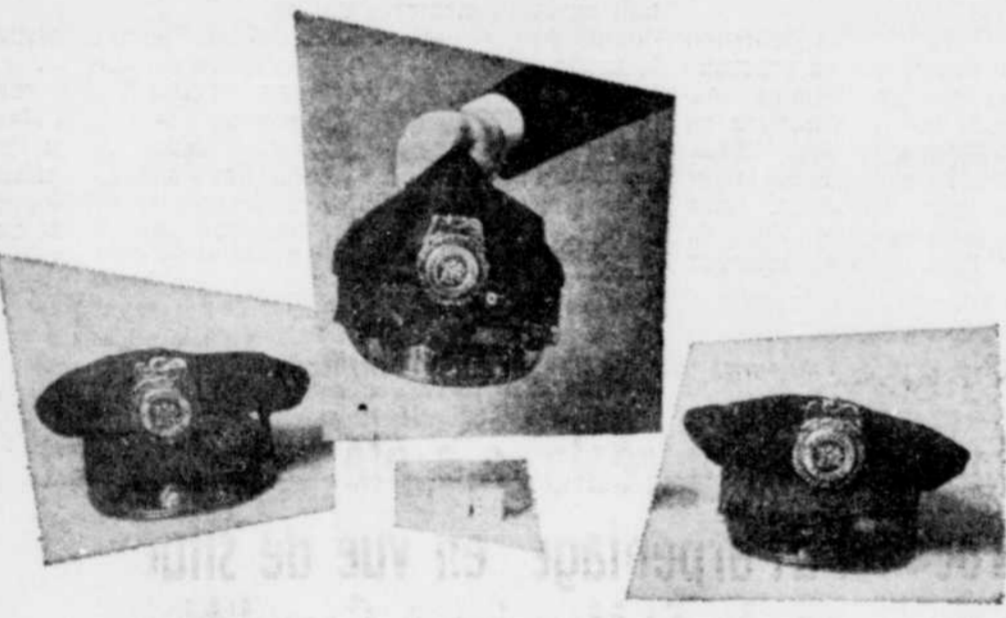
Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît à la fois—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

perspectives

cette semaine



LE JEU, réprimer ou légaliser?

Pour les policiers de la brigade des moeurs, la répression du jeu illégal à Montréal est une éternelle partie de cache-cache. Quand une maison de jeu ferme, une autre ouvre plus loin. Que faire alors? Rendre le jeu légal pour mieux le contrôler? C'est ce que pensent de plus en plus d'experts, qui affirment que la répression du jeu illégal force la criminalité à s'organiser.

Dans le même numéro de Perspectives:

Pour vaincre le cancer: il faut d'abord vaincre la peur. C'est ce qui ressort d'une enquête faite par Gaby Perreault-Dorval; Saint-Denis: devant les caméras de l'Office national du film, les villageois de Saint-Denis ont revécu leur bataille de 1837; L'art pour tous: c'est d'abord s'exprimer, dit le sculpteur Jacques Chapdelaine, qui donne des cours au Centre culturel de Vaudeuil. De plus: l'humoriste américain Art Buchwald et le Canada; Gratien Gélinas et son adaptation d'une pièce canadienne-anglaise, et nos chroniques habituelles.

LE NOUVELLISTE

Pour renseignements

VOYEZ VOTRE CAMELOT OU TÉLÉPHONEZ AU PLUS PROCHE BUREAU

Trois-Rivières et Cap	376-2501	Drummondville	478-4101
Shawinigan	537-1801	Victoriaville	758-8555
Grand Mère	538-3347	Sorel	742-4492
La Tuque	523-4547	St-Tite	365-5002
Louiseville	228-4032	Batisant	327-4422
Nicolet	293-5849	Ste-Angele de Laval	222-5466
		Joliette	756-8311

M. Claude St-Onge heurté par une auto alors qu'il dirigeait la circulation

NICOLET (R.L.) — Un homme âgé d'une trentaine d'années a subi des blessures assez graves lorsqu'il a été heurté par une automobile, vers 5h30, lundi soir. L'accident s'est produit sur la route 3, dans les 40, à Nicolet.

La victime, qui a été identifiée comme étant M. Claude St-Onge, âgé de 33 ans, de Ste-Marie-de-Blandford, a été transportée à l'hôpital Christ-Roi, de Nicolet, par les ambulanciers de la maison Rousseau et Fils, souffrant de fractures aux côtes et à une jambe. M. St-Onge était à l'emploi de

l'entrepreneur J. P. Doyon, de Nicolet, qui effectue présentement des travaux sur la route 3, face à une résidence du secteur 40. L'employé était affairé à diriger la circulation lorsqu'une automobile l'a heurté.

La voiture, de marque Maverick 1970, était conduite par le Rév. Frère Jean-Marie Pépin, âgé de 31 ans, de Ste-Angele-de-Laval. Son véhicule a subi pour environ \$600 de dommages.

Les constatations dans cet accident ont été faites par l'agent Jean-Paul Tremblay, du détachement de Nicolet de la Sûreté du Québec.

LE MONDE... en 24 heures



Je l'ai lu pour vous
Par RÉJEAN LACOMBE

Un cyclone fait 60 morts

● LA NOUVELLE-DELHI — On compte plus de 60 morts après le passage d'un cyclone qui a ravagé les côtes de l'Etat de l'Andhra Pradesh. La plupart des victimes sont des pêcheurs surpris par la soudaineté de la tornade.

Les Etats-Unis interdisent la vente de 90,000 dindes

● WASHINGTON — Le département de l'Agriculture des Etats-Unis a interdit la vente de quelque 90,000 dindes élevées aux environs de Little Rock, dans l'Arkansas, dans lesquelles ont été découvertes des traces d'un dangereux pesticide, le heptachlor, semblable au DDT. C'est à la suite d'une inspection régulière de 150,000 dindes que les inspecteurs du département de l'Agriculture ont découvert les traces de pesticide dans 90,000 d'entre elles qui devaient être mises sur le marché à temps pour les fêtes du "jour d'action de grâces" prévues pour la fin du mois.

490,700 militaires américains au Vietnam

● SAIGON — Les effectifs des troupes américaines à la date du 6 novembre, étaient de 490,700 hommes, révèle un communiqué publié lundi par le commandement américain à Saïgon. Il faut remonter à la date du 31 décembre 1967 pour trouver des effectifs inférieurs: 485,600, chiffre qui devrait être dépassé le 15 décembre 1969.

Une explosion ébranle le quartier italien à Toronto

● TORONTO — Une explosion d'origine inconnue a ébranlé le quartier italien de Toronto, détruisant une boutique de cadeaux et un appartement et endommageant plusieurs propriétés des environs. La police et le service des incendies ont été dans l'impossibilité d'expliquer l'origine de l'explosion. Plus tôt, on avait écarté la possibilité que la déflagration soit imputable au gaz naturel.

Ecrasement d'un avion: Deux morts

● SOUTH PORCUPINE — Deux hommes ont été tués et deux autres manquent à l'appel par suite de l'écrasement d'un appareil DC-3 dans un marais à quelques deux milles de l'aéroport de Timmins. La Sécurité ontarienne a retrouvé les corps du pilote et du co-pilote dans les débris calcinés de l'avion des Austin Airways Ltd, de Toronto, et croit que les deux autres passagers ont quitté l'appareil.

Trudeau badine avec les journalistes

● NEW YORK — Le premier ministre Trudeau a plaisanté hier, avec les reporters qui le questionnaient sur ses sorties en fin de semaine avec la chanteuse et comédienne Barbara Streisand. "Arrêtez cet homme", a lancé sur un ton moqueur le premier ministre en pointant le reporter qui venait de s'enquérir du sérieux des relations de M. Trudeau avec la vedette américaine. On sait que le premier ministre canadien a dîné avec Mile Streisand vendredi soir et l'a accompagnée au théâtre dimanche.

Des élections pas comme les autres: Sept morts

● MANILLE — Sept personnes ont été tuées et trois autres blessées dans des bagarres sporadiques qui ont éclaté mardi soir à la fin de la journée de vote pour les élections présidentielles aux Philippines. Le nombre total de tués, depuis le début de la campagne électorale, atteint 62.

● Le sénateur Sergio Osmena candidat libéral, à la présidence, a indiqué que 23,000 électeurs de la province de Cebu ont été empêchés de voter, le secrétaire de la commission électorale s'étant enfilé avec les listes électorales.

L'équipage d'Apollo-12 disposera d'un matériel moderne

Les astronautes offriront aux terriens la lune en couleurs!

par Jean LAGRANGE

WASHINGTON (AFP) — Pour réaliser les émissions de télévision pendant leur vol vers la lune et leurs activités lunaires, les astronautes d'Apollo-12 disposeront d'un matériel plus complet et plus nouveau que celui qui était à bord d'Apollo-11. Deux caméras de télévision en couleur seront en principe emportées, l'une à bord de la cabine de commandement, l'autre à bord du module lunaire. Il n'est cependant pas impossible qu'à la dernière minute une caméra en noir et blanc remplace, à bord du LEM celle en couleur prévue.

Les télespectateurs de 51 nations du monde pourront assister aux principales phases de l'activité lunaire de Charles Conrad et d'Alan Bean, sauf en ce qui concerne leur reconnaissance du petit cratère où se trouve l'épave de Surveyor-3.

Matériel amélioré

Les deux caméras en couleur ont déjà été utilisées au cours de vols précédents mais elles ont été remises à neuf et ont subi quelques modifications. Celle qui sera montée sur le LEM avait été utilisée dans la cabine spatiale du vol Apollo-10. Elle servira à capter les activités des astronautes Conrad et Bean sur la surface même de la lune. Celle qui sera dans la cabine de commandement d'Apollo-

12 était déjà à bord de la cabine de commandement d'Apollo-11.

Chaque une des caméras pèse environ 12 livres. Elle est équipée d'un télé-objectif à grand angle. Les signaux en noir et blanc seront convertis en couleur au centre de contrôle de la mission à Houston.

Parmi les modifications réalisées sur les caméras, une couche de peinture blanche pour assurer leur contrôle thermique, la substitution de tous leurs éléments métalliques par des pièces en plastique, l'installation d'un système d'aération spécial et l'utilisation d'un lubrifiant nouveau pour les engrenages.

La principale expérience multispectrale baptisée "S-158" a pour but de photographier la surface lunaire sous divers angles et couleurs, depuis l'orbite sur laquelle le train spatial sera placé. Quatre caméras Hasselblad de 80 mm seront disposées côte à côte. Elles utiliseront des filtres de différentes couleurs. Elles seront axées à partir de l'un des hublots de la cabine sur des couleurs différentes du spectre et permettront une étude poussée du sol lunaire.

Pour le public

Pour la photographie générale, une caméra électronique de 70 mm Hasselblad a été installée dans la cabine de commandement. A bord du LEM les astronautes auront à leur disposi-



TROIS BOMBES ONT explosé, dans la nuit de lundi à mardi, dans trois gratte-ciel newyorkais. Ces attentats à la bombe ont causé de lourds dégâts. Les explo-

sions sont survenues à la Chase Manhattan Bank à la RCA et à la General Motors.

A New York:

Trois gratte-ciel secoués par l'explosion de trois bombes

NEW YORK (AFP) — Trois attentats à la bombe ont eu lieu dans la nuit de lundi à mardi dans trois gratte-ciel newyorkais et tous les trois ont été précédés d'avertissements par téléphone.

Apparemment coordonnés, ils se sont produits simultanément à 1 heure 05. Les explosions furent suffisamment fortes, selon la police, pour tuer toute personne qui se serait trouvée sur les lieux. Seul un employé préposé au fonctionnement d'un ascenseur de service dans l'un des immeubles a été légèrement blessé lorsque l'ascenseur est tombé de six étages avant que ses freins ne l'arrêtent.

Les explosions ont eu lieu près d'ascenseurs dans les trois gratte-ciel. Ceux-ci sont très éloignés les uns des autres. Et chaque fois, un appel téléphonique anonyme a alerté les services de sécurité qui ne découvrirent toutefois pas les bombes.

Le premier avertissement fut adressé environ une demi-heure avant les explosions au poste de sécurité de l'immeuble de la Chase Manhattan Bank, un gratte-ciel de 69 étages situé tout

au sud de l'île de Manhattan, dans le quartier de la haute finance. "Il y a trois bombes qui exploseront à peu près au même moment dans trois immeubles

lorsque l'explosion se produisit au 16e étage, ébranlant les portes des ascenseurs et six grandes fenêtres. Deux cents personnes travaillaient au 20e étage et en furent quitte pour la peur.

L'oeuvre de Palestiniens?

AMMAN, Jordanie (PA) — George Habash, leader du Front de libération populaire de Palestine, un organisme à tendance communiste, a déclaré hier que son groupe de guérilla était responsable des trois attentats à la bombe perpétrés la nuit dernière contre trois gratte-ciel de la métropole américaine.

"Je ne plaisante pas", a-t-il dit en suite la téléphoniste, je savais qu'il ne plaisantait pas." L'explosion eut lieu au 20e étage dans un corridor, entre deux séries d'ascenseurs. On la ressentit jusqu'au restaurant situé au 68e étage. Un ascenseur innocu est tombé jusqu'au rez-de-chaussée.

A la RCA

A quatre milles plus au nord, se trouve le gratte-ciel de la Radio Corporation of America (RCA). Avec ses 70 étages, il est le plus élevé du groupe de quelque 12 immeubles formant Radio City. La aussi, vers minuit 45, la standardiste recevait un coup de téléphone qu'elle parvenait à relayer immédiatement au service de sécurité: "Je vous appelle pour vous faire savoir qu'une bombe va exploser entre le 1e et le 18e étage dans 20 minutes".

L'inspection d'usage dans un cas semblable eut lieu immédiatement et les policiers venaient de conclure à une fausse alerte

Le conflit entre Israël et l'Egypte

Violent combat aérien

par l'Agence France-Presse

Un avion israélien abattu, un autre touché et un appareil égyptien abattu: Tel est, selon le porte-parole militaire égyptien, le bilan du combat aérien d'hier matin dans la région du golfe de Suez.

Le porte parole a précisé que vers 9 heures locales, 12 appareils israéliens ont violé l'espace aérien égyptien, au sud de la ville de Suez. Ils ont été interceptés par la chasse égyptienne, a ajouté le porte-parole, qui a indiqué qu'au cours du combat un appareil israélien a été abattu dans le golfe de Suez, tandis qu'un second appareil a été touché, mais a pu se diriger vers l'est.

Un des avions égyptiens engagés dans le combat n'a pas regagné sa base, a conclu le porte-parole militaire égyptien.

Par contre, selon la version israélienne de ce combat aérien, ce n'est pas un mais trois Migs 21 qui ont été abattus.

Les forces israéliennes, précise le porte-parole militaire de Tel-Aviv, ont vu tomber les trois appareils dans les positions égyptiennes.

UNE AUTRE BONNE RAISON...

qui incite les enthousiastes de la stéréophonie à choisir La Console Stéréo de Simpsons-Sears

SA QUALITE EST SUPERIEURE



c'est SIMPSONS-SEARS

Épargnez \$70.07

Console Reg. \$369.95 **\$299⁸⁸**

La Console plus l'unité magnétophone à cartouche. Rég. \$499.90 **\$399⁸⁸**
Épargnez \$100.02

La Console stéréo avec unité magnétophone à cartouches, optionnelle

6 raisons de plus pourquoi vous devez acheter maintenant!

- Meuble Radio-Phono-Stéréo transistorisé. Transistors au silicium pour marche instantanée et bruit de fond minimum.
- 6 haut-parleurs. 2 grands de 30" pour son grave et 4 petits pour les aigus.
- Changeur Garrard automatique jouant jusqu'à 8 disques et s'arrêtant après le dernier avec pointes à diamant.
- Meuble fini noyer de Style "Scandi" d'une longueur de 60" avec baffes à forme de barreau très en vogue pour un maximum de stéréophonie.
- Compartiment pour ranger 60 disques (30 lorsque l'unité à cassette est employée).
- En option, magnétophone stéréo à cartouches, qui devient autonome; et 2 microphones haute fidélité.

SIMPSONS-SEARS

Trois-Rivières: 378-5481

Shawinigan: 537-6651

La Tuque: 523-4551

ÉDITORIAL

Mort d'un slogan

On sentait depuis quelques mois un changement radical de l'orientation politique de l'Union nationale. Les éléments nationalistes de ce parti, tels les Jean-Noël Tremblay, Jean-Guy Cardinal et certains autres ont mis en veuleuse leur option nationaliste pour épouser carrément le pouvoir. D'autre part, ceux qui comme le député de Rouyn-Noranda, M. Antonio Flamand, et le député de St-Jean, M. Jérôme Proulx, persistent à demeurer de fervents nationalistes, risquent d'être expulsés du caucus de l'Union nationale, s'ils ne quittent pas d'eux-mêmes.

Le premier ministre Jean-Jacques Bertrand a mis cartes sur table lundi à Toronto, en affirmant devant quelque 900 membres des Empire Club et Canadian Club de la ville Reine, que si la nouvelle génération québécoise a le choix entre vivre dans l'indépendance à n'importe quel prix ou demeurer à l'intérieur du régime établi, quand à lui a fait son choix.

"Et le choix que j'ai fait, a-t-il dit, c'est que le Québec doit demeurer au sein du Canada et, avec les autres provinces et le gouvernement central, trouver les moyens d'adapter le régime établi selon les besoins, les problèmes et les aspirations de notre époque".

M. Bertrand s'est appliqué à démontrer à son auditoire de langue anglaise qu'avant d'être "nationaliste québécois, les Canadiens français sont depuis toujours "nationalistes canadiens".

Le premier ministre du Québec a poursuivi en disant que ces deux nationalités ne sont pas opposées l'une à l'autre. "Nous devons garder à l'esprit que les nationalistes ne sont pas automatiquement des séparatistes ou des extrémistes.

Nous pouvons donc nettement en conclure que M. Bertrand, qui incidemment a repris le contrôle parfait de son parti, vient de rompre définitivement avec le fameux slogan de son prédécesseur, feu M. Daniel Johnson, "d'égalité ou indépendance".

Nous croyons qu'il se devait de mettre fin à l'ambiguïté que ce slogan de M. Johnson laissait planer sur l'Union nationale. Ce parti ne pouvait pas indéfiniment ménager le chou et la chèvre. Il se devait de prendre une option franche et nette et c'est ce que vient de faire M. Bertrand.

Le parti libéral qui, lui aussi, a longuement joué sur les deux tableaux, s'est inscrit à l'enseigne du fédéralisme. C'est ainsi par exemple que les trois candidats connus à la convention de ce parti pour le choix d'un nouveau chef, MM. Laporte, Bourassa et Wagner, n'ont pas hésité à faire leur profession de foi à l'endroit du régime confédératif.

Ainsi, lorsque viendront les prochaines élections, en 1970, M. Bertrand en a donné l'assurance lundi à Toronto, les électeurs pourront exercer un choix: les indépendantistes ou souverainistes, s'ils sont sincères et honnêtes avec eux-mêmes, devront appuyer le Parti Québécois qui désire l'avènement d'un Québec souverain.

Nous nous réjouissons de cette prise de position de M. Bertrand par le fait qu'elle fait disparaître toute ambiguïté possible. La population devra, elle aussi, faire un choix. C'est ainsi que les prochaines élections générales pourraient devenir un véritable referendum où il deviendra possible d'évaluer assez facilement le nombre et la force des Québécois qui désirent l'avènement d'un Québec souverain.

Sylvio ST-AMANT

Commentaires

Un étranger dans la cité

A Trois-Rivières, il y a au moins un membre du conseil municipal qui n'hésite pas à faire preuve du plus grand optimisme, en songeant à la prochaine campagne électorale de 1970. Le nouveau maire-adjoint, le Dr. Florent Groleau, est déjà convaincu de sa réélection et de celle de tous ses confrères. Heureux homme, heureux politicien qui voit les choses aussi facilement, et qui ne songe pas un instant que le prochain scrutin sera un jugement portant sur la qualité du travail accompli par le conseil et chacun de ses membres, depuis 1966.

C'est trop facile de croire, comme le Dr. Groleau le fait avec tant de naïveté, que la réélection en bloc du maire et des conseillers du Cap-de-la-Madeleine puisse être le prélude des événements de novembre 70, à Trois-Rivières. Signalons que dans une autre ville de la Mauricie, soit La Tuque, quatre échevins sortants ont subi une cuisante défaite dimanche dernier. Rappelons aussi à monsieur le maire-adjoint que beaucoup d'échevins et quelques maires de la région de Montréal ont laissé leur peau aux élections municipales de dimanche dernier.

A Trois-Rivières, le choix fait par le peuple en 1966 a été une réaction contre une politique qui alors n'a pas été comprise, il faut bien le dire; il a été aussi fortement influencé par des pressions de l'extérieur, qui ont peut-être brouillé les cartes. Quoi qu'il en soit, les motifs qui ont fait du conseil municipal actuel ce qu'il est ne seront pas ceux d'après lesquels l'électorat trifluvien fera son prochain choix. Nous le répons, les électeurs jugeront du travail accompli, et se souviendront peut-être dans le cas du Dr. Groleau qu'il avait remporté une majorité astronomique et que malgré cela, et s'est comporté un peu comme un étranger au conseil municipal. Il a décroché la cote d'absence la plus haute jamais enregistrée au sein de cet organisme. Son repentir est évident, puisqu'il dit revenir pour de bon aux choses municipales; mais les électeurs le croiront-ils sincère?

Si peu actif, de quoi donc peut se glorifier le Dr. Florent Groleau. L'électorat appréciera.

Jules HEROUX
CJTR

Pont F. Nobert

Le député de Champlain à l'Assemblée nationale et ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a rendu un hommage non équivoque à feu François Nobert.

Commentant l'heureuse suggestion de son collègue, le ministre de la Voirie, M. Fernand Lafontaine, de donner le nom du député de Champlain au nouveau pont sur le St-Maurice, M. Bellemare s'est exprimé en ces termes: "J'accepterai à une seule condition, c'est que le pont qui traverse le fleuve St-Laurent à la hauteur de Trois-Rivières-Ouest, porte le nom de François-Nobert qui a été une cheville très importante dans l'échafaudage de la construction de ce pont. Je crois que cela serait généreux de la part du gouvernement de nommer ce pont en mémoire de cet homme qui a travaillé une partie de sa vie pour cette réalisation".

M. Bellemare se grandit en reconnaissant publiquement et sans détour, le magnifique travail d'un homme qui ne partageait pas ses convictions politiques. Cela est tout à l'honneur du député de Champlain.

Cette très heureuse suggestion ne doit pas tomber en terre stérile.

Nous espérons de tout coeur que nos trois conseils municipaux, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest, saisiront la perche qui leur est lancée par le député de Champlain, pour demander au gouvernement provincial de faire preuve de générosité et d'équité à l'endroit du grand responsable de la construction du pont sur le St-Laurent. Nous aimerions bien également que la population en général, ainsi que nos groupes de pression et clubs de service, réclament du gouvernement ce geste de courtoisie à l'endroit d'un Trifluvien méritant.

Deux ponts, deux noms illustres, nous devons bien cela à MM. Bellemare et Nobert.

S.S.A.

le son de cloche DE NOS LECTEURS

Quelle farce!

Monsieur le Rédacteur,

En réponse à M. Claude Duhé qui disait que l'unilinguisme est impossible, je me permets de lui ajouter ceci. Etant moi-même étudiant au Collège Lafleche et ayant participé à la marche sur Québec, j'aimerais qu'il sache ceci: premierement que nous sommes des étudiants et pas des moutons, deuxièmement, que tout étudiant est libre d'avoir son opinion et aucun n'est poussé à manifester et troisièmement, que nous ne sommes pas des anarchistes mais nous voulons simplement conserver notre langue maternelle qui est le français. Tous

les étudiants qui étaient à Québec c'est parce qu'ils le voulaient; on ne s'est pas déclaré contre ce projet de loi à l'aveuglette mais nous avons étudié objectivement sans tenir compte du parti politique. Il faut être joliment borné comme vous pour penser que des agitateurs nous mènent par le bout du nez; quelle farce, mais tout de même, je vous croyais plus réaliste!

P.S. Si vous examinez le bill 63, vous verrez que c'est l'anglais et non le français qui est favori.

Alex Bégin
Champlain

Réponse à M. B. Boucher de Tracy

En réponse à un "Son de Cloche" de M. B. Boucher de Tracy, auriez-vous l'obligeance de faire cette mise au point, de ne pas laisser les chasseurs sous une fausse impression du "Concours de Panaches Provincial".

J'aimerais apporter des précisions à la lettre de M. B. Boucher de Tracy, concernant des critiques que ce dernier fait au "Concours de Panaches Provincial". Monsieur dit que l'envergure de son panache qui lui a été donnée à Grand-Mère par les juges (ces derniers avec une meilleure compétence que les hommes des panaches), car ils font ce même travail depuis 11 ans et qu'ils sont biologiques) ne correspond pas avec celle donnée dans le parc. Monsieur devrait savoir que ce qui est connu de tous chasseurs d'expérience, qu'un panache se ferme à mesure qu'il vieillit, un panache mesuré à la mort de l'original sera plus large de plusieurs pouces qu'à la mesure 2 ou 3 semaines plus tard. Le concours international du "Roone et Croquet Club" exige même un minimum de 6 mois avant d'accepter les mesures afin que les bois du panache soient complètement secs. Notre concours n'est pas un concours exclusivement pour les gros panaches, c'est pourquoi il est divisé en plusieurs classes, soient 14, ceci afin de permettre à tous ceux qui ont tué un original de participer au concours et nous permet d'acquiescer des statistiques que nous ne pourrions obtenir en favorisant seulement les gros panaches. Nous croyons qu'un chasseur tuant un original ayant des palmures moyennes ou petites a autant de mérite qu'un chasseur qui a eu la chance d'abattre un original avec de grandes palmures, nous comprenons que plusieurs facteurs entrent en ligne pour mesurer l'exploit. Il nous est physiquement impossible de nommer à la remise des prix et trophées, les noms avec pointage obtenu de tous ceux qui ont pré-

senté un panache, car, nous n'aurions pas le temps, avant tard la nuit, il aurait fallu nommer les noms des 553 chasseurs, nous devons tenir compte des visiteurs de régions éloignées qui tardent à rentrer chez eux et qui sont accompagnés de leurs enfants. Apporter les panaches sur la scène est aussi impossible, la salle étant beaucoup trop petite malgré sa dimension (plusieurs personnes n'ont pu se rendre à la scène vu l'affluence du public, de la avec des panaches?) aussi, les organisateurs ne peuvent faire le tour des restaurants et hôtels pour contacter les chasseurs. Pour votre information, nous faisons toujours parvenir dans les semaines qui suivent le concours, la formule de compilation à chaque chasseur qui ont présenté un panache. En ce qui concerne votre panache, vous vous êtes classés dans la 5ième classe, soit E avec un pointage de 147 points, (le grand gagnant avait 204 1-2 points) et 67ème au classement général, c'est donc dire que votre idée, vous êtes loin des 15 premiers panaches et que vous n'auriez pas eu l'honneur d'être présent. Il est normal qu'un chasseur chanceux ne voit pas les autres panaches avec objectivité et qu'il ne voit que le sien, mais, les juges ne sont pas là, pour favoriser des personnes en particulier. La seule personne qui ne comprenait pas et qui ne voulait pas comprendre ce dimanche était vous-même, les organisateurs se rappellent très bien votre façon d'agir. Ce concours est fait dans un esprit sportif et pour des sportifs, est complètement gratuit, ce qui n'oblige personne à y participer, toutes suggestions constructives sont appréciées et les organisateurs reçoivent plus de félicitations qu'une critique qui n'est pas désintéressée.

Sportivement votre
Gaston Boucher
Président
Shawinigan.

La journée du 28 octobre à l'hôpital Saint-Eusèbe

Monsieur le Rédacteur,

Un observateur — et bien placé pour l'être — tient à faire connaître au public, pour l'éclairer, ses réflexions sur la journée du 28 octobre, à l'hôpital Saint-Eusèbe.

On peut dire à la louange des protestataires qu'ils ont été calmes et assez dignes; pas de retour à la barbarie comme cela s'est vu déjà. Tout simplement de l'entraîneur une augmentation d'impôts; si je désire l'un, je dois accepter l'autre.

Et puis, est-il vrai que les employés travaillent dans des conditions inhumaines? à la section chronique par exemple? A moins que ce soit inhumain de jouer aux cartes ou de regarder les programmes de TV sur les heures de travail? A moins que ce soit inhumain pour des mères de présider ou d'assister à la toilette matinale des dames âgées?

En terminant, je tiens à assurer les protestataires de ma sympathie et de mon appui en tout ce que leurs réclamations ont de juste, mais de grâce, qu'ils soient honnêtes, qu'ils respectent la vérité, et qu'ils agissent comme des "grandes personnes".

Je vous saurais gré, Monsieur le directeur de publier cette lettre dans le Nouvelliste pour équilibrer les qu'en dira-t-on. Merci de votre bienveillance.

A. Duguay
13 sud, Sainte-Anne
Joliette

Ayons foi en nous!

Depuis trop longtemps, on nous a inculqué à nous Québécois de langue française, qu'il nous était impossible de contrôler nous-mêmes notre propre économie, en raison de la présence capitaliste américaine, laquelle, dit-on encore: "assure à elle seule la bonne marche de nos affaires." Là où je veux en venir, c'est de vous exposer ce même problème tel qu'il existait il y a trente ans dans un pays de notre même continent. En effet, le Mexique de l'an

1938 connut une vertigineuse ascension économique, et ceci dû à l'intervention d'un bienfaiteur du nom de Lázaro Cardenas. Celui-ci dont l'oeuvre est malheureusement ignorée par la plupart de nos concitoyens, réussit à sauvegarder l'indépendance de son pays, menacé dès lors de devenir une colonie du vaste empire économique américain.

Son plan d'exécution commençait d'abord par la nationalisation (Voir: Ayons foi page 43)



Le vieil homme et la mer

"Absolution collective invalide"

De ma propre initiative, sans aucun mandat de l'évêché, je réponds à l'article malheureux publié dans Le Nouvelliste du 5 novembre et signé par quatre prêtres de la Baie de Shawinigan.

Je crois que ces MM. n'ont pas réalisé la portée de leur geste, qui attaquait l'autorité épiscopale de façon impertinente et qui cherchait à neutraliser, en embrouillant les choses, la directive si claire de S. E. Mgr Pelletier. Pris en défaut, ils ont voulu "sauver la face", au lieu de se soumettre avec humilité et obéissance, comme de bons prêtres. L'orgueil est un mauvais conseiller.

Pour moi, je respecte leurs personnes et surtout leur sacerdoce, mais je crois nécessaire de réfuter leurs sophismes, qui peuvent tromper les fidèles: il faut écarter les vieilles hérésies avant qu'elles puissent mordre et injecter leur venin. Si le prestige de ces prêtres en souffre, ce sera leur propre faute, car ils se sont disqualifiés eux-mêmes, par leur écrit pseudo-doctrinal et vraiment insolent.

"Absolution collective: Pourquoi nous l'avons fait... Cinq raisons", que je vais réfuter.

1. Ils ont voulu "aider les chrétiens à retrouver, dans le Sacrement de Pénitence, le sens d'une rencontre avec le Seigneur et avec les autres (?), au lieu d'une série de fautes à énumérer". Je réponds: Le Sacrement de Pénitence n'est pas une simple rencontre, mais une réconciliation avec Dieu. A cet effet l'accusation des fautes est nécessaire pour obtenir le pardon, selon la doctrine et la pratique séculaire de l'Eglise... Dans la phraseologie de ces MM. on voit poindre l'hérésie protestante, comme nous l'expliquerons plus loin.

2. "Jésus n'a jamais exigé une énumération des fautes et n'a jamais tenté d'humilier quelqu'un." Rép. Sophisme! Quand Jésus a pardonné à Marie de Magdala, à la femme adultère, au paralytique, si le divin Maître n'a pas exigé l'accusation des fautes, c'est que, par sa Science divine, il lisait dans les consciences... Nos contestataires ont-ils la prétention d'avoir un tel don? Même de grands saints, comme le S. Curé d'Arx, qui avaient ce charisme extraordinaire, exigeaient quand même l'accusation des fautes au confessionnal, et cela pour trois raisons (a) afin d'exercer le jugement du prêtre sur ces fautes, b) pour donner au pénitent des directives en vue de lui faire éviter le péché à l'avenir, c) pour inspirer au pénitent l'humilité, condition d'une sincère contrition pour être pardonné... Pas d'humilité pour les pêcheurs, cela sent l'orgueil de l'hérétique Luther, dont MM. les Contestataires semblent s'être inspirés.

3. "Dans l'histoire de l'Eglise, la forme du Sacrement du Pardon a changé souvent. Cette forme peut encore changer aujourd'hui." Rép. Qui peut permettre de tels changements dans une matière si grave? L'équipe de la Baie de Shawinigan n'a aucune autorité en la matière. Luther, Calvin, la reine Elisabeth I d'Angleterre, ont osé bouleverser les Sacrements; ils ont fini par ruiner presque totalement ces sources de la grâce divine, et ils n'ont gardé que le baptême et un simulacre de la confession. (Certains ministres protestants reprennent la pratique de la Confession, mais leurs absolutions sont invalides, car ils ne

sont pas ordonnés prêtres). Nos MM. de Shawinigan veulent-ils imiter les grands hérétiques qui ont déchiré la Chrétienté?

4. "Des théologiens ont préparé des textes pour une célébration communautaire du Pardon..." Rép. Préparation utile au Sacrement de Pénitence, mais qui ne doit pas exempter la Confession des péchés et de l'absolution individuelle. Car le Christ a dit, en instituant le Sacrement de Pénitence: "Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus". (Ev. S. Jean, 20, 22-23). Et je cite un excellent commentaire de l'abbé Réal Bleau: "Ce que Jésus a voulu, c'est que le sacrement, soit exercé par mode de jugement. Cela ne peut faire de doute à l'exégète et à l'athéologien honnêtes qui, avec le seul désir d'être fidèles au Christ, méditent les paroles de l'institution du Sacrement. Aux prêtres qui pensent pouvoir donner l'absolution (hormis des cas très précis d'impossibilité et alors, sous une forme conditionnelle) sans entendre la confession secrète des fautes, l'on peut dire qu'ils s'opposent à la volonté du Christ; car il leur est impossible de prononcer un jugement au nom de Jésus, concernant la rémission ou la rétention de péchés personnels qu'ils ne connaissent nullement. En de tels cas, l'absolution qu'ils donnent, parce qu'elle est privée de sa forme de jugement voulue par le Christ, est sans valeur et sans effet. En plus de profaner le Sacrement de Pénitence, ces prêtres induisent les fidèles dans une très grave erreur: Le sacrifice qu'ils commettent est donc aussi scandaleux qu'il est public (...). Le lien nécessaire confession personnelle — absolution sacramentelle, tel que nous l'avons décrit, ne pourra jamais changer, puisqu'il s'agit d'une doctrine solidement fondée dans la Sainte-Ecriture et définie par l'Eglise dans les Conciles." (Extrait d'un article très fort de l'abbé Bleau, qui réfute les partisans de l'absolution collective sans accusation des fautes au confessionnal, dans Carrefour Chrétien, périodique de Montréal, octobre 1969).

5. Ces MM. s'appuient sur le nouvel Ordo de la Messe. Au début de la Messe, disent-ils, "Le Prêtre invite à l'acte de pénitence qui comporte une confession générale de toute la communauté et ce conclut (sic) par l'absolution du prêtre". Je réponds: Confusion... Nos quatre prêtres de Shawinigan ont oublié la réponse du Catéchisme (peut-être absente de la nouvelle Catéchèse, si souvent défectueuse): La différence entre les Sacrements et les Sacramentaux: les Sacrements donnent la grâce par eux-mêmes (pourvu qu'on n'y mette pas d'obstacles) tandis que les Sacramentaux font simplement naître en nous de pieuses dispositions par lesquelles nous pouvons obtenir la grâce. Le Confiteor récite au début de la Messe n'est pas un Sacrement (il ne produit pas la grâce par lui-même), c'est un Sacramental tout comme l'Absolution générale des Tertiaires. Le Confiteor se termine par ces mots: "Que le Seigneur tout-puissant et misericordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de nos péchés. Amen." Ces paroles expriment un souhait, une demande, mais ils n'ont certainement pas la valeur de l'absolution sacramentelle.

Il est pénible d'être obligé de rappeler ces notions élémentaires à des prêtres qui se prétendent docteurs en pastorale et qui ont l'audace de faire la leçon à leur évêque. Ils écrivent:

"Mgr Pelletier, au courant de la pratique de l'absolution collective, sans accusation privée, sait cette absolution bonne et conforme à l'évangile, valide mais contraire à la loi actuelle. Il sait aussi les démarches des théologiens et des évêques pour faire changer la loi". Rép. Sophismes! L'absolution collective est valide (et pas contraire à la loi actuelle) dans des cas très rares, par ex. lors d'un naufrage un prêtre peut absoudre collectivement les passagers qui vont être engloutis dans un instant; sur le champ de bataille, même permission pour absoudre collectivement les soldats qui partent à l'assaut avec danger de mort (mais alors, les survivants seront obligés de faire une confession régulière de leurs péchés graves, le plus tôt possible). Nos quatre prêtres de Shawinigan ont donc oublié leur théologie, puisqu'ils veulent généraliser ce qui est exceptionnel.

Conclusion fautive: "Que celui qui a conscience de recevoir le pardon du Père dans l'absolution (?) donnée au début de la Messe, qu'il aille en paix!" Eh bien, non! S'il a un ou des péchés mortels sur la conscience, il n'a pas le droit (après avoir dit le Confiteor et reçu de ces MM. l'absolution collective invalide) d'aller communier sans avoir été d'abord accusé ses péchés au confessionnal et en avoir reçu l'absolution sacramentelle; car le Confiteor est un sacramental qui, par lui-même, n'efface pas la faute grave ou mortelle.

Je présume que S. E. Mgr Pelletier sera indulgent pour les insolences hérétiques que nos quatre prêtres de Shawinigan ont publiées... innocemment. Il pourrait, à son retour de Rome, leur rappeler la parole de Notre-Seigneur aux Apôtres (et aux évêques leurs successeurs): "Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise" (S. Luc, 10, 16).

Espérons que MM. de la Baie Shawinigan vont cesser de s'inspérer des faux docteurs de Hollande, dans leurs Absolutions collectives et dans leurs Profanations sacrilèges de la Sainte-Eucharistie (sur la table familiale). Qu'ils obéissent donc à la Sainte-Eglise, s'ils veulent faire un apôtre utile aux âmes. S'ils tiennent absolument à se classer parmi les hérétiques, qu'ils le disent donc clairement, car nous n'avons pas besoin de faux prophètes qui démolissent l'Eglise par l'intérieur. Notre-Seigneur a dit: "Gardez-vous des faux prophètes: ils viennent à vous sous des vêtements de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits". (S. Matt, 7, 15)

Dans Carrefour Chrétien de Montréal (oct. 1969), l'abbé Bleau fait en raccourci l'histoire du Sacrement de Pénitence. Il cite des textes des Pères de l'Eglise, puis des décrets des Conciles, surtout du Concile de Trente, qui déclare: "Les Pères les plus saints et les plus anciens, d'un consentement unanime, ont toujours recommandé la confession secrète sacramentelle, dont la sainte Eglise a fait usage depuis le commencement et maintenant encore. Ceci réfute la vaine calomnie de ceux qui ne craignent pas d'enseigner qu'elle est une invention humaine." (Voir: Absolution page 43)

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:
Au Coeur du Québec
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot
Ailleurs au Canada et aux Etats-Unis
Autres Pays:

1 an	6 mois	3 mois	1 mois
18.00	10.00	6.00	2.50
30.00	18.00	9.00	4.00
35.00	20.00	12.00	5.00

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Presse, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE: Presse Canadienne, Presse Associée.

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement No - 0745

La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

LE MONDE... en 24 heures



**Je l'ai lu
pour vous**

Par RÉJEAN LACOMBE

Un cyclone fait 60 morts

● LA NOUVELLE-DELHI — On compte plus de 60 morts après le passage d'un cyclone qui a ravagé les côtes de l'État de l'Andhra Pradesh. La plupart des victimes sont des pêcheurs surpris par la soudaineté de la tornade.

Les États-Unis interdisent la vente de 90,000 dindes

● WASHINGTON — Le département de l'Agriculture des États-Unis a interdit la vente de quelque 90,000 dindes élevées aux environs de Little Rock, dans l'Arkansas, dans lesquelles ont été découvertes des traces d'un dangereux pesticide, le heptachlor, semblable au DDT.

C'est à la suite d'une inspection régulière de 150,000 dindes que les inspecteurs du département de l'Agriculture ont découvert les traces de pesticide dans 90,000 d'entre elles qui devaient être mises sur le marché à temps pour les fêtes du "jour d'action de grâces" prévues pour la fin du mois.

490,700 militaires américains au Vietnam

● SAIGON — Les effectifs des troupes américaines à la date du 6 novembre, étaient de 490,700 hommes, révèle un communiqué publié lundi par le commandement américain à Saigon.

Il faut remonter à la date du 31 décembre 1967 pour trouver des effectifs inférieurs: 485,600, chiffre qui devrait être dépassé le 15 décembre 1969.

Une explosion ébranle le quartier italien à Toronto

● TORONTO — Une explosion d'origine inconnue a ébranlé le quartier italien de Toronto, détruisant une boutique de cadeaux et un appartement et endommageant plusieurs propriétés des environs. La police et le service des incendies ont été dans l'impossibilité d'expliquer l'origine de l'explosion. Plus tôt, on avait écarté la possibilité que la déflagration soit imputable au gaz naturel.

Ecrasement d'un avion: Deux morts

● SOUTH PORCUPINE — Deux hommes ont été tués et deux autres manquent à l'appel par suite de l'écrasement d'un appareil DC-3 dans un marais à quelques deux milles de l'aéroport de Timmins. La Sûreté ontarienne a retrouvé les corps du pilote et du co-pilote dans les débris calcinés de l'avion des Austin Airways Ltd, de Toronto, et croit que les deux autres passagers ont quitté l'appareil.

Trudeau badine avec les journalistes

● NEW YORK — Le premier ministre Trudeau a plaisanté hier, avec les reporters qui le questionnaient sur ses sorties en fin de semaine avec la chanteuse et comédienne Barbara Streisand.

"Arrêtez cet homme", a lancé sur un ton moqueur le premier ministre en pointant le reporter qui venait de s'enquérir du sérieux des relations de M. Trudeau avec la vedette américaine. On sait que le premier ministre canadien a dîné avec Mlle Streisand vendredi soir et l'a accompagnée au théâtre dimanche.

Des élections pas comme les autres: Sept morts

● MANILLE — Sept personnes ont été tuées et trois autres blessées dans des bagarres sporadiques qui ont éclaté mardi soir à la fin de la journée de vote pour les élections présidentielles aux Philippines. Le nombre total de tués, depuis le début de la campagne électorale, atteint 62.

● Le sénateur Sergio Osmena candidat libéral, à la présidence, a indiqué que 23,000 électeurs de la province de Cebu ont été empêchés de voter, le secrétaire de la commission électorale s'étant enfilé avec les listes électorales.

L'équipage d'Apollo-12 disposera d'un matériel moderne

Les astronautes offriront aux terriens la lune en couleurs!

par Jean LAGRANGE

WASHINGTON (AFP) — Pour réaliser les émissions de télévision pendant leur vol vers la lune et leurs activités lunaires, les astronautes d'Apollo-12 disposeront d'un matériel plus complet et plus nouveau que celui qui était à bord d'Apollo-11. Deux caméras de télévision en couleur seront en principe emportées, l'une à bord de la cabine de commandement, l'autre à bord du module lunaire. Il n'est cependant pas impossible qu'à la dernière minute une caméra en noir et blanc remplace, à bord du LEM celle en couleur prévue.

Les téléspectateurs de 51 nations du monde pourront assister aux principales phases de l'activité lunaire de Charles Conrad et d'Alan Bean, sauf en ce qui concerne leur reconnaissance du petit cratère où se trouve l'épave de Surveyor-3.

Matériel amélioré

Les deux caméras en couleur ont déjà été utilisées au cours de vols précédents mais elles ont été remises à neuf et ont subi quelques modifications. Celle qui sera montée sur le LEM avait été utilisée dans la cabine spatiale du vol Apollo-10. Elle servira à capter les activités des astronautes Conrad et Bean sur la surface même de la lune. Celle qui sera dans la cabine de commandement d'Apollo-

12 était déjà à bord de la cabine de commandement d'Apollo-11.

Chacune de ces caméras pèse environ 12 livres. Elle est équipée d'un télé-objectif à grand angle. Les signaux en noir et blanc seront convertis en couleur au centre de contrôle de la mission à Houston.

Parmi les modifications réalisées sur les caméras, une couche de peinture blanche pour assurer leur contrôle thermique, la substitution de tous leurs éléments métalliques par des pièces en plastique, l'installation d'un système d'aération spécial et l'utilisation d'un lubrifiant nouveau pour les engrenages.

La principale expérience multispectrale baptisée "S-158" a pour but de photographier la surface lunaire sous divers angles et couleurs, depuis l'orbite sur laquelle le train spatial sera placé. Quatre caméras Hasselblad de 80 mm seront disposées côte à côte. Elles utiliseront des filtres de différentes couleurs. Elles seront axées à partir de l'un des hublots de la cabine sur des couleurs différentes du spectre et permettront une étude poussée du sol lunaire.

Pour le public

Pour la photographie générale, une caméra électronique de 70 mm Hasselblad a été installée dans la cabine de commandement. À bord du LEM les astronautes auront à leur disposi-



TROIS BOMBES ONT explosé, dans la nuit de lundi à mardi, dans trois gratte-ciel new-yorkais. Ces attentats à la bombe ont causé de lourds dégâts. Les explo-

sions sont survenues à la Chase Manhattan Bank à la RCA et à la General Motors.

Le conflit entre Israël et l'Égypte

Violent combat aérien

par l'Agence France-Press

Un avion israélien abattu, un autre touché et un appareil égyptien abattu: Tel est, selon le porte-parole militaire égyptien, le bilan du combat aérien d'hier matin dans la région du golfe de Suez.

Le porte-parole a précisé que vers 9 heures locales, 12 appareils israéliens ont violé l'espace aérien égyptien, au sud de la ville de Suez. Ils ont été interceptés par la chasse égyptienne, a ajouté le porte-parole, qui a indiqué qu'au cours du combat un appareil israélien a été abattu dans le golfe de Suez, tandis qu'un second appareil a été touché, mais a pu se diriger vers l'est.

Un des avions égyptiens engagés dans le combat n'a pas regagné sa base, a conclu le porte-parole militaire égyptien.

Par contre, selon la version israélienne de ce combat aérien, ce n'est pas un mais trois Mig 21 qui ont été abattus.

Les forces israéliennes, préface le porte-parole militaire de Tel-Aviv, ont vu tomber les trois appareils dans les positions égyptiennes.

Les principales phases du vol d'Apollo-12 seront télévisées en direct pendant 13 heures 25 minutes et les deux alunissages de Conrad et Bean seront, si tout va bien, retransmis en couleur. Onze émissions seront faites, soit de la capsule de commandement Yankee Clipper, soit du module lunaire Intrepid, soit du sol même de la lune.

La plupart des phases de ce second vol lunaire seront transmises à travers le monde grâce aux satellites de communications. Lors d'Apollo-11, en juillet, 39 pays seulement avaient pu voir en direct les images de la lune, à la suite d'une défaillance technique survenue dans un satellite de communications.

C'est parce qu'ils seront beaucoup trop loin de la caméra de télévision placée sur un mat trépode près du module lorsqu'ils se trouveront près de l'épave du Surveyor-3 que les terriens ne verront pas en direct Conrad et Bean découper des morceaux de l'épave pour les ramener à terre.

A New York:

Trois gratte-ciel secoués par l'explosion de trois bombes

NEW YORK (AFP) — Trois attentats à la bombe ont eu lieu dans la nuit de lundi à mardi dans trois gratte-ciel new-yorkais et tous les trois ont été précédés d'avertissements par téléphone.

Apparemment coordonnés, ils se sont produits simultanément à 1 heure 05. Les explosions furent suffisamment fortes, selon la police, pour tuer toute personne qui se serait trouvée sur les lieux. Seul un employé préposé au fonctionnement d'un ascenseur de service dans l'un des immeubles a été légèrement blessé lorsque l'ascenseur est tombé de six étages avant que ses freins ne l'arrêtent.

Les explosions ont eu lieu près d'ascenseurs dans les trois gratte-ciel. Ceux-ci sont très éloignés les uns des autres. Et chaque fois, un appel téléphonique anonyme a alerté les services de sécurité qui ne découvrirent toutefois pas les bombes.

Le premier avertissement fut adressé environ une demi-heure avant les explosions au poste de sécurité de l'immeuble de la Chase Manhattan Bank, un gratte-ciel de 60 étages situé tout

au sud de l'île de Manhattan, dans le quartier de la haute finance. "Il y a trois bombes qui exploseront à peu près au même moment dans trois immeubles

lorsque l'explosion se produisit au 16^e étage, éventrant les portes des ascenseurs et six grandes fenêtres. Deux cents personnes travaillaient au 20^e étage et en furent quitte pour la peur.

L'oeuvre de Palestiniens?

AMMAN, Jordanie (PA) — George Habash, leader du Front de libération populaire de Palestine, un organisme à tendance communiste, a déclaré hier que son groupe de guérilla était responsable des trois attentats à la bombe perpétrés la nuit dernière contre trois gratte-ciel de la métropole américaine.

L'inspection d'usage dans un cas semblable eut lieu immédiatement et les policiers venaient de conclure à une fausse alerte

différents", annonça la voix anonyme.

A quatre milles plus au nord, se trouve le gratte-ciel de la Radio Corporation of America (RCA). Avec ses 70 étages, il est le plus élevé du groupe de quelque 12 immeubles formant Radio City. La aussi, vers minuit 45, la standardiste recevait un coup de téléphone qu'elle parvenait à relayer immédiatement au service de sécurité: "Je vous appelle pour vous faire savoir qu'une bombe va exploser entre le 1^e et le 16^e étage dans 20 minutes", lui disait son correspondant anonyme qui ajoutait: "Je ne plaisante pas." "Au ton de sa voix, a dit ensuite la téléphoniste, je savais qu'il ne plaisantait pas." L'explosion eut lieu au 20^e étage dans un corridor, entre deux séries d'ascenseurs. On la ressentit jusqu'au restaurant situé au 6^e étage. Un ascenseur inoccupé est tombé jusqu'au rez-de-chaussée.

UNE AUTRE BONNE RAISON...

qui incite les enthousiastes de la stéréophonie à choisir La Console Stéréo de Simpsons-Sears

SA QUALITE EST SUPERIEURE

c'est
SIMPSONS-SEARS

Épargnez \$70.07

Console \$299⁸⁸
Rég.: \$369.95

La Console plus l'unité magnétophone à cartouche. \$399⁸⁸
Rég.: \$499.90
Épargnez \$100.02

La Console stéréo avec unité magnétophonique à cartouches, optionnelle

6 raisons de plus pourquoi vous devez acheter maintenant!

- Meuble Radio-Phono-Stéréo Transistorisé. Transistors au silicium pour marche instantanée et bruit de fond minimum.
- 6 haut-parleurs. 2 grands de 30" pour son grave et 4 petits pour les aigus.
- Changeur Garrard automatique jouant jusqu'à 8 disques et s'arrêtant après le dernier avec pointes à diamant.
- Meuble fini noyer de Style "Scandi" d'une longueur de 60" avec baffles à forme de barreau très en vogue pour un maximum de stéréophonie.
- Compartiment pour ranger 60 disques (30 lorsque l'unité à cassette est employée).
- En option, magnétophone stéréo à cartouches, qui devient autonome; et 2 microphones haute fidélité.

SIMPSONS-SEARS

Trois-Rivières: 378-5481

Shawinigan: 537-6651

La Tuque: 523-4551



(Photo: Le Nouvelliste)

Le Cercle social et culturel s'intéresse à la musique

L'UN DES PREMIERS GESTES POSES par la nouvelle présidente du Cercle social et culturel de Princeville a été la présentation d'une contribution financière en faveur des jeunes qui s'intéressent à la belle musique. Comme il le fait depuis un certain temps, le Cercle social et culturel acquitte en entier le coût du transport par autobus spécial des jeunes de Princeville, des Jeunes musicales du Canada. Ces jeunes peuvent ainsi assister aux concerts JMC, concerts donnés à Plessisville, sans qu'il en

coûte un sou aux parents pour le transport. Dans l'ordre habituel, sur la photo: Mme Clément Poisson, membre du CSC, qui s'est occupé de la propagande auprès des adultes pour les JMC, R.S. Jacqueline Millette, propagandiste auprès des jeunes. Elle reçoit un chèque présenté par Mlle Denise Morand, nouvelle présidente du Cercle social et culturel et Mlle Hélène Baril, représentante des éléments étudiants inscrits à la section de Plessisville des Jeunes musicales du Canada.

Démarches entreprises par le CDR

La réalisation d'un projet créerait de nouveaux emplois

VICTORIAVILLE (R.L.) — Un important projet du CDR sera rendu public sous peu. Des démarches en cours, notamment auprès de M. Arthur Tremblay, directeur général de l'Office de planification et de développement du Québec et des approches auprès de hauts fonctionnaires de ministères permettent de croire en leur collaboration pour la réalisation du dit projet. Ce projet, pour le peu qu'on puisse en dire actuellement, a trait à la création d'emplois dans la région. Il est à espérer que l'on pourra communiquer toutes les implications de l'affaire dans le prochain bulletin, note le CDR dans son bulletin d'information de novembre.

Les Jeunes Chambres et l'économie
Lors d'une journée d'étude tenue à St-Gregoire, les Jeunes Chambres de la régionale du Lac St-Pierre, après s'être interrogées sur le mouvement Jeune Chambre et la participation au développement économique de leur région, ont conclu qu'elles devaient s'occuper du développement économique de leur localité et de leur région en recommandant la formation d'une commission de développement économique à leur exécutif régional.
Nul doute que le président de la régionale du Lac St-Pierre, M. Raymond Blanchette, et son bureau de direction sauront mener à bien le mandat qui leur

fut confié. MM. Robert Vallières et J. Gilles Massé ont participé activement à cette rencontre.
Nouveau mandat du comité agricole
Le comité agricole du CDR a redéfini son mandat en rapport avec des opérations de consultation du bureau régional du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. L'exécutif du comité sera composé d'un président, d'un représentant de l'UCC, de l'AFEAS, de la coopération de la corporation des agronomes, de l'A.J.F., des groupes de gestion et de deux cultivateurs. Le mandat du comité, qui a été davantage défini, devra être ratifié par le conseil d'administration du CDR.

Cours agricoles
Le contenu des cours agricoles a été considérablement modifié ainsi que les critères d'admissibilité. Ils seraient conformes aux recommandations qu'avait formulées un sous-comité d'étude des cours agricoles, créé par le comité agricole du CDR.
D'autre part, M. Donat Grégoire, coordonnateur régional du MAC, informe que douze groupes d'étude en rentabilité agricole ont été formés et six autres le seront d'ici décembre dans la région. Au moins 500 cultivateurs pourront donc parfaire leurs connaissances en gestion agricole.



(Photo: LeRo)

DES RESPONSABLES DE COURS DE PREPARATION au mariage de Victoriaville, Arthabaska, Princeville, Warwick et St-Samuel assistaient en fin de semaine au premier d'une série de trois cours concernant les explications d'une méthode complètement nouvelle pour les ren-

contres de fiancés, anciennement appelées cours de préparation au mariage. Sur la photo ce sont, de gauche à droite: Suzanne Doucet, responsable nationale; Estelle Gauvreau, responsable de la rencontre de dimanche soir et Guy Allard, président régional.

Nouvelle méthode employée aux rencontres de fiancés

VICTORIAVILLE (R.L.) — Une méthode complètement nouvelle sera employée à l'avenir pour les rencontres de fiancés, anciennement appelées cours de préparation au mariage.
Les points importants de cette nouvelle méthode sont les suivants: il y aura beaucoup d'animation au lieu de la traditionnelle conférence. Les responsables auront à leur disposition du matériel audio-visuel; diapositives, posters, films, disques, plaquettes abondamment illustrées.

De plus, le cours sera réduit à 10 rencontres au lieu de douze. Cette méthode a déjà été expérimentée auprès de 200 couples à Ottawa et s'est avérée un véritable succès.
Dimanche soir dernier, une cinquantaine de responsables de la région se sont réunis à la Caisse populaire Ste-Victoire pour prendre connaissance de cette nouvelle méthode.
Mlle Suzanne Doucet, responsable nationale, leur a expliqué

le contenu de cette nouvelle documentation audio-visuelle, le manière de s'en servir et la différence de cette nouvelle méthode avec l'ancienne.
Cette rencontre des responsables était la première d'une série de trois destinées à familiariser les responsables avec la nouvelle formule. A cette rencontre étaient présents des responsables de Victoriaville, Arthabaska, Princeville, Warwick et St-Samuel.

Avant le rapport de la Commission Gendron

La Chambre de Plessisville demande de retarder l'adoption du projet de loi

PLESSISVILLE (G.A.B.) — La question du bill 63 était le principal article à l'ordre du jour d'une assemblée de la Chambre de Commerce de Plessisville. Une résolution sera présentée au gouvernement du Québec pour recommander que l'adoption de ce bill soit retardée jusqu'à ce que le rapport de la Commission Gendron soit produit et étudié. Les membres de la Chambre de Commerce de Plessisville se sont prononcés, par vote, en faveur de cette proposition présentée par M. Jean-Paul Houde.

M. Paul-Marcel Forand et le Dr Jules Boisvert auraient fait chacun une proposition sur le projet: M. Forand demandait que l'on appuie l'adoption du "bill 63" alors que le Dr Boisvert désirait que l'on demande son rejet. Ce dernier a toutefois retiré sa proposition à la suite de la solution provisoire proposée par M. Houde. Plusieurs personnalités ont exprimé leurs points de vue sur cette épineuse question.

M. Jean-Guy Fusay, président de la Chambre de Commerce régionale centre-sud-du-Québec, a souligné qu'il était important pour chacune des locales de faire connaître sa décision à ce sujet. MM. L.-E. Presseault, Georges Larochelle et Gérard Raymond ont particulièrement été remarqués parmi ceux qui ont exprimé des opinions sur ce sujet délicat.

La route No 49

La route No 49 a également retenu l'attention de l'assistance à cette assemblée de la Chambre de Commerce de Plessisville. Il a été décidé de demander au ministère de la Voirie de compléter l'amélioration de cette route sur sa partie Deschailons-Villeroi-Notre-Dame de Lourdes. Il est reconnu que ce parcours est le plus direct et le plus avantageux entre Plessisville et le fleuve pour la No 3.

Résolution à la provinciale

Le président de la Chambre de Commerce de Plessisville, M. Claude Véraquin, a de nouveau souligné l'importance de deux résolutions adoptées lors du récent congrès de la Chambre de Commerce provinciale à Baie-Comeau, résolutions préparées par la Chambre de Commerce de Plessisville.
L'une de ces résolutions a été suggérée par M. J.-A. Forand, fondateur des grandes usines métallurgiques Forand Ltée. On y demande que le ministère pro-

vincial de l'industrie et du Commerce favorise l'établissement, dans la Belle Province, de fabriques de pièces d'automobiles.

L'autre résolution est une initiative de M. Jean Fusay de Plessisville, président de la Chambre de Commerce régionale centre-sud du Québec. Par cette résolution on recommande au ministère de l'Éducation de prolonger la durée actuelle de l'année académique dans les institutions supérieures d'enseignement.

Le baseball

Un rapide examen sur la situation du baseball à Plessisville a été fait au cours de la même assemblée de la Chambre de Commerce. Le gérant des Braves, club qui représente Plessisville dans la ligue Provinciale, a donné des détails sur les dispositions qui sont actuellement prises pour solutionner les problèmes financiers. Nous comptons beaucoup sur notre système de taxe volontaire, a précisé M. Benoit Jalico.

Il a ajouté que le calibre des joueurs était une question à l'étude par la direction de la ligue Provinciale et que des décisions seraient prises en ce qui concerne divers projets pour la prochaine saison.

Services hospitaliers

Les membres de la Chambre de Commerce ont appris que les démarches se poursuivent en vue d'apporter une solution au problème des services hospitaliers. Un conseil d'administration provisoire est au travail, une charte est attendue prochainement, les délibérations se poursuivent entre le ministère de la Santé et les R. S. de la Charité qui dirigent l'hôpital Sacré-Coeur, responsabilité qu'elles ne sont pas intéressées à maintenir après le 31 décembre 1969.

Illumination des Fêtes

Un rapport a été donné sur la situation en ce qui concerne le système d'illumination décorative dans les rues de la ville. L'installation sera soumise à une vérification et le système commencera à fonctionner sous peu. Un souper à \$10 par couvert est prévu pour compléter le financement de ce service dont

la tâche a été acceptée par la Chambre de Commerce.

On a également profité de cette assemblée, à la Chambre de Commerce de Plessisville, pour féliciter le nouveau maire et les conseillers vainqueurs aux élections du 2 novembre. M. Rosaire Côté, maire élu, est le président ex-officio de la Chambre de Commerce.

Un programme des plus variés chez les Filles d'Isabelle

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Trois activités principales étaient au programme de la manifestation régulière de novembre chez les Filles d'Isabelle de Princeville. La soirée a commencé par une messe aux intentions des membres défunts, messe chantée à l'église paroissiale. A la réunion qui a suivi, au centre paroissial, les Filles d'Isabelle ont reçu leur aumônier, M. le chanoine Wilfrid

Bergeron a profité de l'occasion pour expliquer le nouveau rituel du baptême.

Pour sa part, Mme Janine Sévigny a donné une démonstration de "yoga". Dans le choix de la reine du mois, le sort a favorisé Mme Berthe Atkinson. C'est la régente du cercle, Mme Anne-Marie St-Pierre, qui a dirigé ces activités chez les Filles d'Isabelle de Princeville.

Le conseil rural vote un montant de \$800 à la CML

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Les édiles du conseil municipal, paroisse de Princeville, ont voté une subvention de \$800 en faveur de la commission municipale des loisirs. Cette somme représente une contribution pour compenser ce que la CML met à la disposition des jeunes de la paroisse comme à ceux de la ville. Une partie de cette subvention provient d'ailleurs des fonds recueillis par le conseil municipal rural en taxe d'amusement sur des activités organisées par la CML.

Au cours de la séance de novembre, des factures totalisant \$2,800 ont été approuvées pour paiement au conseil municipal, paroisse de Princeville. M. Ernest Bélanger, secrétaire-trésorier, a donné la liste de ces factures.

La séance a débuté par l'assermentation de Son Hon. le maire Léon St-Pierre et de trois conseillers, tous entrés par acclamation lors de la présentation officielle des candidats le 26 octobre dernier.



(Photo Lero)

Anniversaire à la Garde Ste-Victoire

EN FIN DE SEMAINE DERNIER la Garde paroissiale Ste-Victoire de Victoriaville célébrait son 20e anniversaire de fondation. A cette occasion une messe concélébrée a été dite à Ste-Victoire en fin d'après-midi de samedi et un banquet a suivi à l'hôtel Manoir Victoria. Sur la

photo, le curé de Ste-Victoire et aumônier de la Garde l'abbé Charles Henri Paul, discutant avec le président de l'Union diocésaine des Gardes paroissiales de Nicolet, M. Wilfrid Crateau, également de l'exécutif de la Garde Ste-Victoire.



(Photo Lero)

Semaine de la sobriété dans la région

LES ACTIVITES PREVUES POUR la semaine de la sobriété remportent un éclatant succès dans la région. Hier soir, l'activité d'information et de récréation qui avait lieu à l'école Notre-Dame de l'Assomption réunissait les membres des cercles Assomption, Ste-Victoire, Sts-Martyrs. Sur

la photo, quelques responsables des activités locales, soit en avant, Jean-Pierre Laurendeau, responsable diocésain de la jeunesse Lacordiaire et debout dans l'ordre habituel, Jocelyn Labbé secrétaire, Maurice Houle vice-président et Adrien

Au Centre de consultation

Des rencontres sur les problèmes de la drogue

DRUMMONDVILLE — Le Centre de consultation et de traitement externe commencera, mercredi soir, le 12 novembre à 8h30, la première d'une série de trois rencontres dans le but de renseigner toutes les personnes qui seraient intéressées, sur les problèmes de la drogue.

Le thème de cette rencontre sera "Face à la drogue". Les personnes qui assisteront à cette réunion auront une meilleure réflexion sur les conséquences de la drogue en gé-

ral. Afin de mieux intéresser son public, le Centre aura en plus de ses conférences sur le sujet, un audio-visuel de l'OP-TAT (Office de la Prévention et du traitement de l'alcoolisme et des autres toxicomanies).

Cette invitation s'adresse tout particulièrement aux adultes, quoique les jeunes seront acceptés à partir de 16 ans. Les animateurs de cette première soirée seront: M. l'abbé Guy Charpentier, conseiller en pastoral, et M. Jacques Lamy, travailleur social professionnel.

Les Témoins de Jéhovah se réuniront à Valleyfield

VICTORIAVILLE (R.L.) — Les membres de la congrégation des Témoins de Jéhovah de Victoriaville s'assembleront le 14 novembre prochain à 19h, à l'école élémentaire Gault à Valleyfield, pour l'ouverture des sessions qui dureront trois jours.

Le porte-parole des Témoins de Jéhovah, M. Stuart Brown nous a fait comprendre que les 700 délégués attendus à cette assemblée chercheront ensemble les solutions que propose la bible aux problèmes cruciaux que doivent affronter à l'heure actuelle plusieurs familles. La hausse récente et alarmante de l'immoralité, du matérialisme et de l'indifférence envers la religion est en train de saper la stabilité de notre société et la sécurité des individus. Nous croyons que nous avons la responsabilité de montrer comment la bible est véritablement un livre contenant les conseils

pratiques qui permettent de résister avec succès à ces mauvaises influences", a-t-il dit.

M. Stanislas Szostak, directeur provincial et Ronald Melnyk, directeur régional, tous les deux de Toronto, seront à la tête des différentes activités de cette réunion.

Au cours de cette rencontre, on pourra procéder au baptême par immersion dans l'eau des nouveaux membres adultes, étant donné que les Témoins de Jéhovah ne reconnaissent pas comme valide le baptême chez les enfants. La cérémonie de baptême se tiendra sur les lieux mêmes au cours de la matinée du samedi.

Le point culminant de ce rassemblement sera le discours d'une heure de monsieur Szostak dimanche après-midi à 14h, discours qui s'intitulera "La vraie religion contre la fausse".